



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8218<sup>e</sup>** séance

Mercredi 28 mars 2018, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Rutte/M. Van Oosterom/M<sup>me</sup> Gregoire-Van Haaren . . . . . (Pays-Bas)

*Membres :*

Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Inchauste Jordán
Chine . . . . .	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Bakayoko
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Haley
Éthiopie . . . . .	M. Alemu
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. Lemoyne
Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
Kazakhstan . . . . .	M. Mukhtarov
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M. Magierowski
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Le baron Ahmad
Suède . . . . .	M. Baylan

## Ordre du jour

### Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Agir collectivement pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Lettre datée du 2 mars 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/184)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

#### **Agir collectivement pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

#### **Lettre datée du 2 mars 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/184)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue aux Ministres et aux autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

Je suis enchanté aussi de souhaiter la bienvenue aux personnalités suivantes qui vont présenter un exposé : S. E. le Secrétaire général, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et M<sup>me</sup> Fatimata Touré, Directrice du Groupe de recherche, d'étude et de formation femme-action. M. Faki Mahamat participe à la présente séance par visioconférence depuis Nouakchott.

Les membres du Conseil ont sous les yeux une liste d'orateurs qui ont demandé à participer, conformément aux articles 37 et 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil ainsi qu'à la pratique établie du Conseil à cet égard. Nous proposons qu'ils soient invités à participer à la présente séance.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/184, qui contient une lettre datée du 2 mars 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Rappelant la dernière note du Président du Conseil de sécurité sur ses méthodes de travail (S/2017/507), j'encourage les membres du Conseil à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. La note 507 encourage aussi les orateurs faisant un exposé à être brefs et à se concentrer sur l'essentiel, les engageant à limiter leurs observations initiales à 15 minutes ou moins.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume des Pays-Bas d'avoir organisé cet important débat et je vous remercie, Monsieur le Premier Ministre, de le présider.

Au cours de l'année écoulée, j'ai présenté plusieurs exposés au Conseil sur la réforme du maintien de la paix. Il est temps maintenant que nous agissions collectivement. Dans sa meilleure forme, le maintien de la paix des Nations Unies est une remarquable entreprise de multilatéralisme et de solidarité internationale. De la Sierra Leone à El Salvador, en passant par le Cambodge, le Timor-Leste, la Namibie et ailleurs, le maintien de la paix des Nations Unies a aidé les pays à passer de la guerre à la paix et soutenu l'action menée par les militants de la société civile, comme M<sup>me</sup> Fatimata Touré, qui est présente parmi nous aujourd'hui. En Afrique de l'Ouest, par exemple, le Libéria, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire sont à présent en paix grâce, pour une part, à l'appui du maintien de la paix des Nations Unies. Il est réconfortant de voir la Côte d'Ivoire représentée ici au Conseil aujourd'hui. Trois missions de maintien de la paix des Nations Unies ont achevé leurs mandats et levé l'ancre une fois leur tâche accomplie. Tel est notre objectif pour toutes les missions.

Cependant, nous savons tous que le maintien de la paix des Nations Unies est confronté à de graves défis, en particulier dans quatre pays où sont déployées les missions les plus nombreuses : le Mali, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Soudan du Sud. Pour dire les choses simplement, les opérations de paix ne peuvent pas être couronnées de succès si elles sont déployées en tant que solution politique plutôt que pour aider à trouver une solution politique. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies opèrent maintenant dans des environnements beaucoup plus dangereux, plus complexes et à plus haut risque. Elles sont sous le coup de la menace de groupes armés, de criminels et de terroristes, qui ont accès à des armements modernes et puissants. Les soldats de la paix des Nations Unies sont souvent sous-équipés et non préparés aux environnements dangereux dans lesquels ils opèrent aujourd'hui. Il y a des lacunes en matière de commandement et de contrôle, de culture, d'équipement et de formation. Nos soldats de la paix sont vulnérables et sont la cible d'attaques. L'année dernière, nous avons perdu 59 Casques bleus dans des actes de malveillance, soit une augmentation notable par rapport au chiffre de

2016, qui était 34. Je rends hommage à ceux qui sont tombés. Nous n'oublierons jamais leur sacrifice. Ces chiffres sont inacceptables et pèsent sur nous tous. C'est pourquoi cette année je vais passer la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies au Mali, où notre Mission a essuyé les plus importantes pertes l'année dernière. Nous sommes en train de porter un coup à l'instrument de maintien de la paix et, en fait, au multilatéralisme lui-même, en créant des attentes non réalistes. Nous perdons de ce fait des vies et notre crédibilité.

De tels défis requièrent une forte action collective. Nous devons concentrer nos efforts sur trois domaines. Premièrement, recentrer le maintien de la paix, avec des attentes réalistes; deuxièmement, faire en sorte que les missions de maintien de la paix soient plus robustes et moins dangereuses; et, troisièmement, mobiliser un appui plus large en faveur de solutions politiques et de forces mieux structurées, mieux dotées en matériel et mieux formées.

Le Secrétariat des Nations Unies a déjà amorcé ce changement sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la pérennisation de la paix, le rapport Cruz et d'autres rapports et examens ces dernières années. Aujourd'hui, et à intervalles réguliers, je présenterai aux membres du Conseil un résumé des actions concrètes que nous avons menées, et qui relèvent de la responsabilité de mes deux Secrétaire généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions. Le document sera distribué à la fin de la séance.

Premièrement, nous œuvrons pour renforcer la sûreté et la sécurité des Casques bleus. Nous avons déjà commencé à mettre en œuvre des mesures pour améliorer la préparation et la réponse des missions à haut risque, en renforçant la formation, en revoyant le soutien sanitaire et en abordant la question de la performance.

Deuxièmement, nous sommes en train de mener des examens indépendants des missions de maintien de la paix, l'objectif étant de redéfinir leurs priorités et leur formation, tout en évaluant la viabilité de leurs mandats et les processus politiques. Les examens visent à faire en sorte que nous ayons des Casques bleus bien formés et bien dotés en matériel, qui soient mobiles et agiles et puissent réagir aux défis et menaces. Trop souvent par le passé, nos contingents ont été réduits à attendre dans une position défensive, donnant ainsi aux forces hostiles tout le temps de planifier des attaques.

Troisièmement, j'ai lancé une nouvelle politique à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, qui donne clairement aux victimes les moyens de signaler les allégations, et qui nous permette de travailler avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour enquêter sur les allégations, mettre fin à l'impunité et prévenir d'autres cas. Je suis encouragé que 90 pays aient donné leur adhésion au pacte sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. J'ai nommé un Défenseur des droits des victimes à l'échelle du système, qui travaille étroitement avec les gouvernements et la société civile. Quatre autres Défenseurs des droits de victimes agissent aujourd'hui dans les missions de maintien de la paix où il y a eu le plus grand nombre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. J'ai invité les chefs d'État et de gouvernement à rejoindre le Cercle des dirigeants, un symbole visible et puissant de notre volonté commune de prévenir et de mettre fin à ce fléau.

Quatrièmement, les réformes du pilier Paix et sécurité devraient permettre de parvenir à une meilleure analyse, à un appui plus robuste aux pays fournisseurs de contingents et de forces de police, à un engagement politique plus efficace et à une responsabilisation et une transparence renforcées, comme l'ont demandé beaucoup d'États Membres. L'objectif général des réformes est de renforcer nos capacités de prévenir le conflit et de pérenniser la paix.

Ces efforts sont cruciaux. Toutefois, l'action du Secrétariat ne suffit pas, seule, à relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Nos chances de succès augmentent très sensiblement lorsque nous œuvrons de concert avec les États Membres et partageons les fardeaux, les risques et les responsabilités. Nous devons de toute urgence faire un bond spectaculaire dans notre action collective. C'est pourquoi je lance une nouvelle initiative, Action pour le maintien de la paix, qui vise à mobiliser tous les partenaires et les parties prenantes à l'appui de la grande entreprise que sont les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Alors que les opérations de maintien de la paix célèbrent leur soixante-dixième anniversaire, j'espère que nous pourrions élaborer une série de principes et d'engagements convenus mutuellement pour créer des opérations de maintien de l'avenir. Ils seront élaborés avec l'ensemble de nos partenaires, notamment lors d'une manifestation parallèle de haut niveau en marge de l'Assemblée générale en septembre, et j'espère que nous pourrions conclure un accord formel d'ici à la fin de l'année. Je remercie les Pays-Bas et la Côte d'Ivoire d'avoir fait avancer cette

initiative, et j'encourage tous les membres du Conseil et tous nos partenaires de paix à nous rejoindre. Alors que nous construisons cet accord ensemble, j'ai six demandes immédiates à soumettre aux États Membres.

Premièrement, j'exhorte les membres du Conseil de sécurité à perfectionner et à rationaliser leurs mandats, ainsi qu'à mettre fin aux mandats qui ressemblent à des sapins de Noël. Noël est terminé, et il n'est pas possible pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud d'exécuter 209 tâches dévolues. En tentant d'en faire trop, nous dispersons nos efforts et affaiblissons la portée de notre action. J'espère que nos évaluations des missions contribueront à mettre fin à cette inflation des mandats.

Deuxièmement, j'appelle les États Membres à maintenir leur engagement politique et à favoriser des solutions politiques et des processus de paix inclusifs, notamment au moyen de la diplomatie bilatérale et des sanctions, si nécessaire. Une opération de maintien de la paix n'est pas une armée, ni une force de lutte contre le terrorisme, encore moins un organisme humanitaire. C'est un outil permettant de créer un espace propice à une solution politique définie par les pays.

*(l'orateur poursuit en français)*

Troisièmement, je demande aux États Membres de continuer à nouer et à renforcer les partenariats avec les organisations régionales. L'Union africaine est l'un de nos principaux partenaires, et je tiens à remercier M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, d'être présent avec nous aujourd'hui. Les partenariats politiques sont indispensables, en particulièrement lorsqu'une mission des Nations Unies est déployée pour appuyer un processus de paix facilité par d'autres acteurs, comme c'est le cas au Soudan du Sud, avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine. Les partenariats opérationnels conclus avec les organisations régionales ou sous-régionales sont essentiels dans la conduite des missions d'imposition de la paix ou de lutte contre le terrorisme pour lesquelles le maintien de la paix par les Nations Unies ne constitue pas une réponse adaptée. Et j'encourage le Conseil de sécurité à soutenir ces initiatives en les dotant de mandats ambitieux et d'un financement prévisible et durable. Notre partenariat avec l'Union africaine en Somalie est source d'enseignements précieux. Et le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) présente des avantages semblables, et une fois encore, je demande instamment aux membres du Conseil de l'appuyer sans réserve, avec tout ce qui est nécessaire pour

avoir un succès. Les partenariats triangulaires entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat tiennent également une place primordiale dans le renforcement de notre appui au maintien de la paix.

Quatrièmement, j'appelle les responsables du maintien de la paix et leurs personnels civil, militaire et policier à se tenir prêts à remplir leurs missions. Les « caveats » (restrictions) imposées par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ne devraient pas entraver nos opérations. Il incombe à mes représentants spéciaux, aux commandants de force et aux chefs des composantes police de veiller à ce que la chaîne de commandement et de contrôle soit clairement établie, opérationnelle et réactive, sans interférences. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et leurs partenaires se doivent d'améliorer le niveau de formation et de préparation des soldats de la paix. Et je remercie tous ceux qui participent à cet effort. J'espère qu'ils ont regardé les vidéos qui mettent en lumière le dévouement, l'investissement et les sacrifices des Casques bleus venus de différents pays. Pourtant, nous ne pouvons continuer à intervenir avec des effectifs semblables à un patchwork, présentant des points de vue et des modes de pensée différents. Je suis favorable aux arrangements innovants tels que, par exemple, les partenariats triangulaires conclus entre l'ONU, les donateurs, notamment d'équipement et d'entraînement, et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Grâce à ces partenariats, il est possible de mieux équiper et de mieux former nos troupes, et cela, de manière plus efficiente. Les soldats de la paix des Nations Unies doivent aspirer aux normes les plus élevées dans tous les domaines.

Cinquièmement, je prie instamment le Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité qui est la sienne et de doter les missions de ressources humaines et financières qui soient en adéquation avec leurs mandats. Je suis résolument attaché à la discipline budgétaire et décidé à optimiser les ressources du maintien de la paix. Toutefois, les coupes arbitraires effectuées dans les budgets viennent fragiliser les efforts pour mettre en œuvre des mandats ambitieux et complexes. Au Mali, il y a eu plus de 140 morts depuis la création de la Mission en 2013. Comment les Casques bleus peuvent-ils opérer dans un tel environnement quand il leur manque presque 100 véhicules blindés de transport de troupes? Comment les Casques bleus en République centrafricaine peuvent-ils se déployer dans des régions reculées

du pays sans disposer des systèmes de communication avec les appareils en vol dont ils ont besoin?

En tout, dans nos opérations de maintien de la paix, 15 hôpitaux de terrain n'ont pas été déployés ou ne sont pas opérationnels. Beaucoup de ces lacunes existent dans nos environnements d'opérations les plus hostiles, y compris dans le nord du Mali. Ces insuffisances réduisent la mobilité et les capacités en matière d'appui médical et de communication. Elles portent gravement atteinte à la pleine efficacité des Casques bleus, à leur aptitude à prévenir les conflits et à confronter les forces hostiles. Nous manquons également cruellement de personnel qualifié. La présence de personnel féminin dans nos missions participe directement à accroître leur efficacité et leur crédibilité, mais nous ne cessons de le répéter : il nous faut plus de femmes parmi les officiers, les soldats et les policiers. Nous avons aussi besoin de dirigeants expérimentés, de techniciens compétents, de moyens logistiques et aériens, ainsi que d'équipements spécialisés, y compris en matière de renseignements.

Sixièmement et enfin, j'appelle les pays hôtes à accorder leur plein consentement aux opérations de maintien de la paix et à coopérer activement avec celles-ci. Ceci implique notamment de traduire en justice les auteurs d'attaques commises contre les soldats de la paix et de lever les entraves à la pleine liberté de circulation. Pour que nos opérations de maintien de la paix puissent réussir, il faut que les parties aux conflits veuillent la paix et participent activement à un processus politique. Quand la volonté des pays hôtes faiblit, les États Membres de l'ONU doivent, sous la conduite du Conseil de sécurité, user de toutes les mesures et initiatives et de toute leur influence pour relancer le processus de paix.

Il me semble que nous savons tous ce qu'il faut pour garantir le succès des opérations de maintien de la paix. Je compte sur la coopération et sur le soutien du Conseil pour que nous honorions nos engagements communs.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Faki Mahamat.

**M. Faki Mahamat** : Cette séance vient à point nommé. Elle offre l'occasion d'échanger sur l'avenir du maintien de la paix à un moment où celui-ci connaît des défis croissants. Je remercie la présidence néerlandaise du Conseil de sécurité pour avoir pris l'initiative de ce débat. Je suis aussi reconnaissant au Secrétaire général

António Guterres pour ses efforts en faveur de la cause de la paix et du développement en Afrique.

Les opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité constituent un des leviers les plus puissants dont dispose la communauté internationale pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Elles sont une illustration de la forte valeur ajoutée du multilatéralisme et un symbole de solidarité internationale. L'Afrique, est-il besoin de le rappeler, est profondément attachée au multilatéralisme et aux institutions qui en sont l'émanation.

Face aux défis complexes et interdépendants auxquels notre planète est confrontée, l'approche multilatérale constitue la seule voie qui autorise des réponses durables et efficaces. L'unilatéralisme est synonyme d'égoïsme à un moment où l'humanité a besoin de solidarité. Il est d'une efficacité toute factice, car le règlement durable des problèmes qui nous interpellent exige concertation et consensus. Il est porteur de graves dangers pour la stabilité internationale. Aussi, tout doit être fait pour préserver et promouvoir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces opérations, dont près de la moitié se trouve en Afrique, concourent à la réalisation de l'objectif visant à débarrasser le continent du fléau des conflits à l'horizon 2020.

L'impératif du renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix est reconnu de tous. Celui-ci est lié à la volatilité de l'environnement dans lequel ces opérations sont déployées, ainsi qu'à l'absence d'avancées notables dans les processus politiques qu'elles sont censées soutenir. Nombreux sont en Afrique les exemples qui attestent de cette double réalité. L'Union africaine est déterminée à jouer pleinement le rôle qui lui revient pour aider à trouver des réponses idoines à ces défis. À cet égard, je voudrais partager avec vous trois messages clefs.

Le premier porte sur la nécessité de doter les opérations de maintien de la paix des moyens dont elles ont besoin pour la bonne exécution de leur mandat. Certes, l'ère semble être aux économies, mais cet impératif ne saurait prendre le pas sur la quête de la paix et de la protection des populations exposées à toutes sortes d'abus, d'autant que le budget du maintien de la paix ne représente qu'une fraction infime des dépenses mondiales d'armements.

Mon deuxième message a trait à la nécessité d'une coopération étroite entre l'ONU et l'Union africaine pour faire avancer les processus politiques qui

sous-tendent les opérations de maintien de la paix. Il est évident que là où un tel processus n'existe pas, l'on court les risques de l'enlèvement. Pour autant, la réponse à de telles difficultés ne saurait être le désengagement de la communauté internationale ou la réduction de son implication. Le règlement des questions politiques est, hélas, souvent une œuvre de longue haleine. La seule présence d'une opération de maintien de la paix a une vertu stabilisatrice. Il serait moralement et politiquement inacceptable de mettre en danger de tels acquis. La complexité des processus politiques met en relief la nécessité d'efforts redoublés pour surmonter les obstacles rencontrés.

De ce point de vue, il est crucial de renforcer encore davantage le partenariat étroit existant entre l'Union africaine et l'ONU dans l'esprit du protocole d'accord de coopération en matière de paix et de sécurité, signé en avril dernier. Cette action doit être conduite à deux niveaux. En ce qui concerne les relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, il s'agit de traduire plus effectivement dans les faits les modalités de coopération convenues entre ces deux organes, notamment à travers des visites conjointes sur le terrain et l'harmonisation des messages envoyés aux parties en conflit. D'une façon plus générale, il importe que le Conseil de sécurité prenne adéquatement en compte les vues de l'Union africaine, qu'elles portent sur l'articulation entre la justice et la quête de la paix, les questions d'inclusivité ou d'autres aspects pertinents, dans le respect de l'appropriation continentale.

Pour ce qui est de l'interaction entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat général de l'ONU, il importe, au-delà de ce qui est déjà en cours, de multiplier les visites conjointes sur le terrain, y compris au plus haut niveau, d'envisager, à chaque fois que possible, d'envoyer des émissaires conjoints et de favoriser la prise de positions communes.

Mon troisième message porte sur la nécessaire complémentarité entre les opérations des Nations Unies et les missions de l'Union africaine. Les premières ont vocation à être déployées lorsque des conditions minimales sont réunies pour rendre possible le maintien de la paix retrouvée. Les secondes sont déployées dans des situations encore marquées par la prévalence de la violence. L'Union africaine et ses mécanismes régionaux ont fait sur le terrain la démonstration de leur détermination à prendre des risques pour hâter l'avènement de la paix. La Mission d'observation militaire de l'Union

africaine en Somalie et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel attestent de cette volonté.

Mais, comme le Conseil le sait, ces missions confrontées à des difficultés financières et logistiques qui obèrent leurs capacités à remplir leur mandat. Je ne peux que réitérer ici notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne les décisions attendues de lui en vue du financement durable et prévisible des opérations de soutien à la paix entreprises avec son assentiment, ayant à l'esprit sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les hésitations et atermoiements n'ont plus lieu d'être.

Le maintien de la paix est à la croisée des chemins. Cette forme d'action collective a enregistré des résultats notables, dont nous devons tous être fiers, mais les défis à relever restent nombreux. Je réaffirme ici l'engagement de l'Union africaine à œuvrer avec les autres membres de la communauté internationale pour améliorer l'efficacité de cet irremplaçable outil du système multilatéral. Pour légitimes que soient les critiques qui peuvent quelquefois être adressées au maintien de la paix, nous devons prendre garde à ne pas, par excès de zèle, jeter le bébé avec l'eau du bain.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mahamat de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Touré.

**M<sup>me</sup> Touré** : Permettez-moi, Monsieur le Président, au nom des populations de la région de Gao, sinon des régions du nord, que je représente ici autour de cette table à ce débat, de vous exprimer ma profonde gratitude et, à travers vous, votre pays, les Pays-Bas, qui m'offre cette occasion – l'une des rares occasions – de m'exprimer devant cette assemblée et dire la situation sécuritaire que ces régions du nord vivent au quotidien. Le Conseil doit le savoir, le Conseil le sait déjà, mais il y a certainement des choses qui lui échappent.

Je m'appelle Fatimata Touré, je suis née le 27 février 1961 dans la région de Gao, qui est l'une des cinq régions du nord du Mali. J'ai eu la chance d'aller à l'école. Seulement 10 femmes de ma génération ont eu la chance de poursuivre des études supérieures – 10 femmes, et parmi les régions du nord du Mali, celle de Gao avait le nombre le plus important de femmes cadres supérieures. Après mes études supérieures, je me suis demandé ce que je pouvais faire ailleurs que chez moi. Je suis rentrée à Gao. J'ai créé, avec d'autres femmes leaders, le Groupe de recherche, d'étude et de formation femme-action, dont le rôle principal est de promouvoir l'émergence

politique des femmes et de protéger les droits des femmes et des enfants.

Le Conseil doit voir en moi un témoin vivant des événements qui sont survenus de 1990 à nos jours. Je le fais avec beaucoup d'émotion. La rébellion de 1990 a été atroce, et depuis la fin de cette rébellion, qui a été sanctionnée par les Accords de Tamanrasset – le Pacte national –, ces régions du nord du Mali n'ont jamais vécu une paix véritable; c'est ainsi au moment même où je m'adresse au Conseil.

La situation sécuritaire a toujours été caractérisée par des vols, des braquages de véhicules, des séquestrations, des viols et des attaques à main armée. Nous sommes arrivés à un stade où les ambulances sont attaquées, les malades forcés d'en descendre et les ambulances emportées. Le personnel humanitaire ne peut pas travailler, les transporteurs ne peuvent pas travailler, les femmes qui se déplacent pour animer les foires hebdomadaires – c'est ainsi qu'elles subviennent à leurs besoins quotidiens – ne le peuvent plus. En effet, quand elles se déplacent, soit les véhicules sautent sur des mines, et des pieds et des mains sont amputés, soit elles sont arrêtées, dépouillées de tout ce qu'elles ont, et violées de surcroît. Elles sont aujourd'hui obligées de rester cloîtrées dans leurs maisons alors qu'elles sont les chefs de famille.

Pourquoi avons-nous besoin d'une mission de maintien de la paix dans les régions du nord du Mali? On en a besoin à cause de la récurrence de la rébellion, parce que l'État malien est incapable d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et parce que le conflit porte en lui des éléments caractéristiques d'une implosion nationale et d'une déstabilisation sous-régionale, et même internationale. En effet, le conflit dans le nord du Mali touche les voisins des pays du champ, notamment le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger, et il touchera certainement d'autres pays.

En ce qui concerne le conflit dans le nord du Mali, c'est la rébellion de 2012 qui a été la plus catastrophique, parce que c'est cette rébellion qui a été marquée, pour la première fois, par des enlèvements et des viols collectifs. C'est cette rébellion qui a amputé le Mali de 70 % de son territoire, une superficie qui a été occupée pendant 10 mois, durant lesquels il n'y avait pas de services sociaux. Seuls les rebelles islamistes étaient présents, parce que les indépendantistes avaient été chassés. Ce sont ces islamistes qui faisaient la loi, recourant aux amputations, aux flagellations et à d'autres pratiques. Nous avons donc réellement besoin de cette mission de

maintien de la paix pour apporter des solutions aux différents problèmes que je viens de citer.

Qu'en est-il de cette mission de paix? Le mandat principal de la mission de maintien de la paix a été articulé autour de deux points. Il y a d'autres points qui ne nous intéressent pas, mais deux points nous intéressent. Le premier mandat qui nous intéresse est l'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Quid de cet appui? Tout le monde sait que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger a du plomb dans l'aile. La situation n'évolue pas, et même si elle a évolué, cette évolution n'a pas eu d'impact direct sur les populations parce que ce n'est pas une préoccupation des populations.

Dans l'architecture de la mise en œuvre de l'Accord, 26 structures doivent être mises en place. Cependant, à ce jour, seules huit de ces structures ont été mises en place. Je souligne au passage que les femmes ne représentent que 3 % des effectifs des structures en place. Ce n'est pas ce qui nous intéresse. Il est vrai que le taux de représentation des femmes est faible dans le contexte de la mise en œuvre de ces structures, mais ce n'est pas ce qui nous intéresse. Ce qui nous intéresse, c'est que cette mission de maintien de la paix accompagne le processus politique. S'agissant du processus politique, l'Accord pour la paix et la réconciliation prévoit la création de conseils régionaux, élus au suffrage universel direct et dotés de larges pouvoirs exécutifs et administratifs. Si ces mesures sont prises, presque tous nos problèmes de sécurité seront réglés.

L'Accord pour la paix et la réconciliation prévoit de mettre en place une police territoriale. La décision de créer la police territoriale devait être prise durant une période intérimaire de trois mois suivant la signature de l'Accord. Trois années se sont écoulées, et la police territoriale n'est toujours pas en place alors qu'elle pourrait nous aider à assurer notre sécurité.

Je vais revenir sur l'insécurité ambiante, car elle a une incidence directe sur la vie de nos communautés. C'est l'insécurité ambiante qui nous empêche de travailler, de respirer, de nous déplacer. Tous les jours qui passent, et au moment même où je parle, on attaque et on tue à bout portant de pauvres citoyens dans une impunité totale. En effet, il n'y a jamais d'enquêtes, de poursuites judiciaires, ni quoi que ce soit qui permettrait de sanctionner les auteurs de ces tueries en série commises en plein centre-ville de Gao ou de Tombouctou. Ces actes sont commis en toute impunité. Ils ont des répercussions

sur la vie de nos communautés. Nous en avons marre. Je dirais même plus : nous avons mal au cœur, car la façon dont nous sommes traités au quotidien par les différents groupes armés nous cause une profonde détresse.

Dans ce mandat de la mission de maintien de la paix, nous avons également retenu des choses qui nous ont beaucoup aidés. Par exemple, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration englobe une composante réforme du secteur de la sécurité, qui s'adresse directement aux communautés. Dans le cadre de ce processus, de nombreux projets de réduction de la violence communautaire ont été mis en œuvre dans les différentes localités à risque. Cela contribue donc à réduire les risques d'insécurité dans ces zones, et cela atténue réellement la souffrance des populations, car des sommes de près de 5 000 dollars sont mises à disposition des communautés, qui utilisent cet argent pour soulager la souffrance. Avec ce volet désarmement, démobilisation et réintégration, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) parvient dans des zones où personne ne peut aller et où les seuls problèmes d'approvisionnement en eau peuvent causer la mort d'êtres humains et d'animaux. Ce sont donc réellement des volets qui ont bien marché. Il y a aussi, au niveau de la division Affaires publiques, le volet projets à effet rapide, dans le cadre desquels on alloue 50 000 dollars aux populations, et ils ont réellement marché dans ces zones.

Effectivement, le Président de la Commission de l'Union africaine l'a dit, le simple fait que le quartier général de la MINUSMA soit présent dans la région de Gao, que je connais le plus, a aidé à résorber le chômage des jeunes. Il faut qu'on en parle. Beaucoup de jeunes ont trouvé un emploi, et même certains qui parfois n'ont aucune qualification, mais qui ont ainsi trouvé des ressources leur permettant d'assurer la survie de leur population. C'est donc vraiment un mode de stabilisation très important pour nous. Aujourd'hui, si on demande à la MINUSMA de plier bagage, les jeunes de ces zones-là sortiront eux aussi par une autre porte, j'en suis convaincue.

Par rapport au mandat relatif à la protection des civils et à la stabilisation, sincèrement, son exécution est attendue. Elle est attendue tout simplement parce qu'on n'a pas encore ressenti de protection des civils de la part de la MINUSMA, et on n'a pas ressenti de stabilisation. Les populations ne sont pas du tout satisfaites, et ont même l'impression qu'elles sont laissées pour compte, qu'elles sont abandonnées. Il n'y a aucune protection.

Tous les jours, on les attaque, on les matraque, on les tue, on les humilie. Il n'y a eu aucune intervention. Il n'y a encore eu aucune interposition. Et cela se passe au nez et à la barbe de la MINUSMA, alors que protéger les civils et promouvoir la stabilisation font partie de son mandat.

Quels sont les faits sociaux historiques de la rébellion dans le nord du Mali, qui pourront ou qui ont pu contribuer à entraver le mandat de la MINUSMA? Il y a l'enclavement de la zone et, surtout, l'éloignement des grands centres, qui fait que l'on ressent communément une marginalisation administrative, laquelle bouleverse la vie socioéconomique et politique de ces régions. Il y a l'étendue des zones. Les régions du nord représentent 75 % du territoire national, avec une densité de cinq habitants au kilomètre carré. Il y a les affres d'un climat hostile : 45 à 50° C à l'ombre au mois d'avril, un climat chaud et sec, avec une désertification avancée, et des violences qui exacerbent les souffrances et la misère des populations qui y habitent.

Il y a la méfiance entre différentes sensibilités, née de cette rébellion des années 90, qui incite chacun à se munir de moyens d'autodéfense, qui cultive des intentions fortes, lesquelles aboutissent très souvent à des faits malheureux, avec des violences préjudiciables à la culture. Il y a la communautarisation des conflits. Aucun incident entre deux individus de sensibilités différentes n'est placé dans son cadre idéal. Tous sont traités sur la base de préjugés inspirés de l'esprit de représailles ou de vindicte.

Il y a le caractère complexe et multiple des causes du conflit, parce que ces causes sont historiques, politiques, économiques, socioculturelles, internes et externes. Et il y a les intérêts divergents et inconciliables des acteurs en présence. Je n'ai pas besoin de le redire aux membres du Conseil, qui le savent déjà : il y a trois types d'acteurs, trois types de rebelles dans ces régions du nord. Il y a ceux qu'on appelle les indépendantistes, qui veulent obtenir l'indépendance de leurs territoires, comme les membres du Mouvement national de libération de l'Azawad, et qui se battent avec beaucoup de conviction. Il y a ceux qu'on appelle les djihadistes, dont certains, malgré ce qu'on peut penser, se battent aussi avec beaucoup de conviction parce qu'ils pensent qu'il faut la charia pour faire avancer les choses. Et parallèlement, il y a ceux qu'on appelle les narcotrafiquants, qui sont les ennemis de la paix et qui sont d'ailleurs les plus puissants, parce qu'ils sont économiquement très forts, qu'ils sont politiquement très forts, qu'ils

maîtrisent l'économie locale et qu'en plus, ils ne veulent pas la paix, parce que la tranquillité ne les intéresse pas et qu'ils ne veulent qu'assurer les couloirs de passage de leurs trafics de drogues. Ils sont présents dans toutes les sphères de l'administration malienne, ils ont même des représentants au niveau du Gouvernement.

Tous ces indicateurs sont donc des éléments qui contribuent réellement à compliquer la mission de la MINUSMA dans ces régions du nord.

Quelles sont les attentes des populations vis-à-vis de ce mandat de la MINUSMA? Le mandat de protection des civils de la MINUSMA doit être adapté à nos besoins – besoins sécuritaires, besoins économiques et besoins socioculturels – et à la situation qui règne dans ces régions du nord. Pour anticiper ou contrer ces menaces, on aura besoin que ce mandat soit un mandat robuste. On a déjà parlé de mandat robuste dans l'une des dernières résolutions. Mais on ne fait pas la différence entre le moment où le mandat n'était pas robuste et le moment où il est devenu robuste. Il faut donc le rendre encore beaucoup plus robuste. On a aussi besoin que soient renforcés les moyens d'alerte précoce et rapide en impliquant davantage les populations dans l'alerte citoyenne, surtout dans les zones où les civils sont constamment en danger, notamment dans les régions du nord du Mali.

Je remercie le Conseil de son attention et, plus encore, de m'avoir donné l'occasion de lui présenter la situation des régions du nord au plan sécuritaire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Touré de son exposé.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Premier Ministre des Pays-Bas.

Tout d'abord, je remercie le Secrétaire général Guterres, Moussa Faki Mahamat et Fatimata Touré de leurs contributions exaltantes.

Les opérations de paix des Nations Unies sauvent des vies. Pour de nombreux hommes, femmes et enfants vivant dans des zones de conflit, les Nations Unies sont l'ultime espoir. Et malheureusement, dans le monde, ils sont de plus en plus nombreux à ne pouvoir plus s'accrocher qu'à cet ultime espoir. Depuis 2010, le nombre de grands conflits violents a triplé. Ils ont aussi gagné en complexité.

L'histoire des opérations de paix est riche de remarquables réalisations, mais elle a aussi ses pages sombres. Aux Pays-Bas, nous ne le savons que trop

bien. Mais cela ne veut pas dire que nous fermons les yeux. Au contraire, moderniser et améliorer les opérations de paix des Nations Unies est l'une des priorités du Royaume des Pays-Bas. Nous appuyons sans réserve les efforts du Secrétaire général à cet égard.

Cela m'amène à mon principal message aujourd'hui : nous devons assumer nos responsabilités. Cela s'applique à nous tous, et en premier lieu au Conseil de sécurité. Nous devons définir des mandats clairs et bien ciblés, et pousser les parties à un conflit à trouver une solution politique. Cela s'applique aux pays hôtes, qui doivent coopérer pleinement avec les missions. Cela s'applique au Secrétariat, qui doit fournir aux missions un appui efficace et efficace. Enfin et surtout, cela s'applique à tous les États Membres, parce que nous sommes les Nations Unies. Et nous devons veiller à ce qu'elles disposent systématiquement d'un financement suffisant, d'un appui politique et de contingents bien équipés, disciplinés et bien formés.

Le Royaume des Pays-Bas assume ses responsabilités. Nous sommes un donateur financier important, nous apportons une contribution novatrice à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et nous contribuons aux missions au Soudan du Sud et au Moyen-Orient. Nous voulons des missions plus souples et plus efficaces. Mais comment pouvons-nous y parvenir? Qu'il me soit permis de mettre plusieurs points précis en exergue.

Premièrement, un renseignement de bonne qualité est l'un des principaux facteurs de réussite d'une mission. Aux côtés d'autres pays, les Pays-Bas ont mis au point de nouvelles capacités de renseignement au Mali. Ainsi, le mandat des Nations Unies peut être exécuté avec plus d'efficacité, et les civils et les soldats de la paix peuvent être mieux protégés.

Deuxièmement, des moyens tels que des hélicoptères et des installations médicales sont indispensables, mais ils sont rares. La Norvège a été le premier pays à mettre en place un système de rotation en la matière. Après que les Pays-Bas et l'Allemagne ont fourni des hélicoptères à Gao, le Canada a récemment annoncé qu'il prendrait le relais. C'est une excellente nouvelle. Les systèmes de rotation réduisent le seuil de participation aux missions, augmentent leur durabilité et améliorent leur qualité.

Troisièmement, je voudrais souligner l'importance d'une approche intégrée au sein des missions des Nations Unies. Chaque mission doit avoir une stratégie

globale – et des normes – et je suis ravi qu'une telle stratégie soit mise en place pour la MINUSMA.

Enfin, l'ONU travaille davantage avec des partenaires régionaux, tels que l'Union africaine et l'Union européenne. C'est une bonne nouvelle que des organisations comme l'Union africaine et le G5 Sahel assument leurs responsabilités.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses améliorations – mineures et majeures – apportées. Nous continuerons de faire pression en faveur de la modernisation des missions de paix des Nations Unies au cours de notre mandat au Conseil de sécurité et au-delà.

J'espère que la présente séance suscitera un engagement accru visant à rendre les opérations de paix plus efficaces afin que les Nations Unies puissent continuer à faire une différence dans la vie de millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde entier.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre d'État et Ministre de la défense de la Côte d'Ivoire.

**M. Bakayoko** (Côte d'Ivoire) : Je remercie le Royaume des Pays-Bas pour l'heureuse initiative de ce débat de haut niveau sur l'action collective pour l'amélioration des opérations de maintien de la paix.

Je voudrais transmettre les remerciements du Président de la République de Côte d'Ivoire, S.E.M. Alassane Ouattara, au Premier Ministre des Pays-Bas, S.E.M. Mark Rutte, pour son aimable invitation à participer à ce débat de haut niveau.

Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé et l'assurance du plein soutien de la Côte d'Ivoire à ces initiatives visant à faire des opérations de maintien de la paix, un outil de réponse aux défis actuels de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans le monde.

Je m'adresse à cette auguste assemblée en ma qualité de Ministre d'État et Ministre de la défense de la République de Côte d'Ivoire, mais également en tant que citoyen ivoirien porteur du témoignage de l'efficacité d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies qui a protégé et sauvé des vies humaines. En effet, j'ai personnellement bénéficié de la protection de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) qui, comme pour des milliers d'Ivoiriens, m'a sauvé la vie. J'ai également dans ma délégation l'Ambassadeur Alcide Djédjé, alors membre du camp adverse pendant la

crise ivoirienne et qui a bénéficié également de la même protection. Ensemble, nous sommes là, ensemble nous sommes engagés dans un processus de reconstruction nationale qui a permis à la Côte d'Ivoire d'être élue à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité et d'être prête à projeter des troupes sur les théâtres pour sauver d'autres vies.

Les opérations de maintien de la paix se déroulent dans des environnements de plus en plus difficiles, caractérisés par des attaques asymétriques contre les soldats de la paix et les populations civiles. Les missions onusiennes de paix doivent assumer, en plus de la protection des civils, leur rôle d'accompagnement des processus politiques de sortie de crise et de consolidation de la paix.

Je voudrais ici, saluer l'action de près de 110 000 hommes et femmes déployés dans le cadre de ces missions qui œuvrent à éviter des tragédies, et rendre hommage aux Casques bleus qui chaque jour, font le sacrifice de leurs vies pour la paix dans le monde.

Nous débattons bien de l'amélioration des opérations de maintien de la paix. Dans cette optique, il appartient au Conseil de sécurité, sur la base d'analyses rigoureuses de l'environnement et des contraintes opérationnelles, de doter les opérations de maintien de la paix de mandats robustes, fixant des objectifs clairs et réalisables, car à l'évidence, les missions de paix éprouvent parfois des difficultés à s'accorder sur le sens précis des restrictions imposées par les mandats, et à traduire les concepts et stratégies d'ensemble en actions.

De surcroît, ces mandats doivent être flexibles et séquencés pour permettre une adaptation progressive des priorités des missions aux évolutions du contexte sociopolitique et sécuritaire du pays hôte. Par ailleurs, avant leur déploiement, il est du devoir des pays fournisseurs de contingents de veiller à une formation adéquate de leurs contingents, conformément au code de conduite de l'ONU, et à la mise à disposition d'équipements adaptés aux missions du terrain.

Dans ce cadre, et en soutien aux pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les bailleurs de fonds doivent conjuguer davantage leurs efforts afin de renforcer les capacités des troupes, notamment en matière de renseignements, leur permettant ainsi d'anticiper les attaques contre les civils et les contingents onusiens.

Mon pays se réjouit de l'opportunité qui lui est offerte à nouveau, de partager son expérience sur

cette importante question. La Côte d'Ivoire, au prix de nombreux sacrifices et avec l'aide de la communauté internationale, a fini par sortir de plus d'une décennie d'instabilité.

S'il est vrai que la partie la plus médiatisée du processus de sortie de crise a été la réussite du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et de la réforme en cours du secteur de la sécurité, d'autres aspects importants ont également contribué à la sortie de crise, tels que l'appui au processus électoral, la sécurisation du territoire et l'aide au renouvellement des institutions régaliennes.

Cette expérience de mon pays me permet de rappeler à cette assemblée, que les opérations de maintien de la paix, à l'image de l'ONUCI, revêtent plusieurs phases, toutes aussi importantes les unes que les autres, et qui s'agencent méthodiquement pour atteindre les objectifs fixés.

En Côte d'Ivoire, on peut, à titre d'exemples, citer les étapes les plus importantes : un accord politique, préalable au déploiement de l'opération des Nations Unies; un régime de sanctions comprenant un embargo sur les armes, les diamants et des sanctions individuelles; l'autorisation de recourir à la force pour détruire les armes lourdes; le respect de l'accord politique et du résultat des urnes certifié par les Nations Unies – ce dernier acte, la certification des résultats par les Nations Unies, a été déterminant pour crédibiliser le processus électoral. Cependant, toutes les opérations ne répondent pas toujours à ce schéma réussi, et certaines connaissent même de sérieux échecs ou s'éternisent. Ce qui nous amène aujourd'hui à reconsidérer sérieusement leur mode de fonctionnement, à travers un projet courageux de réforme.

À cet effet, ma délégation voudrait attirer l'attention sur trois conditions, essentielles au succès de ce type de missions : la prévention, qui doit être traitée comme une priorité réelle, susceptible de faire baisser les tensions; la clarté du mandat et les moyens appropriés pour sa mise en œuvre – ce qui devrait garantir une meilleure protection des civils. Cette protection des civils, essence des opérations de maintien de la paix, requiert une réflexion sur les règles d'engagement des forces –; la nécessité d'une coopération exemplaire entre le système des Nations Unies et le Gouvernement en place.

À l'heure où se tient ce débat de haut niveau, mon pays reste préoccupé par les crises qui se poursuivent encore sur notre continent, au Mali, en République

démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Soudan du Sud, au Darfour, ou ailleurs dans le monde, malgré la présence des Casques bleus. La persistance de ces crises nous interpelle et nous invite à conjuguer nos efforts pour le retour de la paix et de la stabilité dans ces pays durement éprouvés. C'est pourquoi, notre action collective, en soutien aux opérations de maintien de la paix, doit sortir du cloisonnement des tâches, pour reposer sur la cohérence et la coordination entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et les partenaires multilatéraux. Nous devons également garder à l'esprit que l'action collective ne sera efficace que si elle repose sur la pleine conscience et l'acceptation par chacun de sa responsabilité individuelle et de son devoir de coopérer avec les autres acteurs du maintien de la paix.

Enfin, s'il importe d'assurer la viabilité des opérations de maintien de la paix par des mécanismes de financement durables, il nous paraît tout aussi indispensable d'intégrer la dimension du genre dans la gestion stratégique des forces.

La présente séance du Conseil marque sans nul doute le début d'une série d'initiatives du Secrétaire général, fondées sur la notion de responsabilité collective et qui visent à insuffler une dynamique nouvelle aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Côte d'Ivoire qui, par expérience, mesure l'importance d'une mission de maintien de la paix, voudrait, par ma voix, réitérer son soutien et sa disponibilité à accompagner le Secrétaire général, dans la mise en œuvre de cet ambitieux projet.

Je ne saurais terminer sans adresser les remerciements de mon gouvernement aux États Membres qui contribuent aux opérations de maintien de la paix. Je veux également faire écho à l'appel lancé ici même par le Secrétaire général, qui a plaidé en faveur d'une dynamisation du cadre de coopération entre l'ONU et l'Union Africaine, et exhorté le Conseil de sécurité à renforcer son appui au financement des forces de l'Union Africaine déployées sur le continent.

**M. Baylan** (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de leurs exposés, et plus spécialement M<sup>me</sup> Fatimata Touré pour son témoignage très fort qui est venu clairement nous rappeler quel est l'enjeu. Soyez aussi remercié, Monsieur le Président, d'avoir permis le débat d'aujourd'hui.

Je m'associe à la déclaration qui sera prononcée aujourd'hui au nom des pays nordiques.

Jamais le monde n'a eu autant besoin d'un maintien de la paix efficace et jamais les défis auxquels les soldats de la paix sont confrontés n'ont été aussi complexes ou immenses. Par conséquent, il n'a jamais été aussi important que les opérations de paix des Nations Unies soient configurées de manière optimale pour maintenir la paix et la sécurité et relever les défis contemporains.

Ces dernières années, des examens importants et approfondis ont été effectués pour tenter d'adapter les opérations de paix des Nations Unies à l'évolution de la dynamique des conflits et au fait que les ressources sont limitées. Mais les progrès en matière de mise en œuvre ont été restreints. Nous nous félicitons des efforts renouvelés, engagés par le Secrétaire général, en vue de renforcer les partenariats mondiaux pour le maintien de la paix et de passer de la politique à la pratique et des paroles à l'action. Nous avons besoin de plus d'action. Sinon, les opérations de paix ne seront pas adaptées au XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous devons nous employer à faire en sorte que l'ONU, dans son ensemble, soit en mesure d'intervenir rapidement, avec souplesse et efficacité à toutes les étapes du cycle des conflits. C'est indispensable si nous voulons atteindre notre objectif suprême qui est la paix, la sécurité et le développement durable. La Suède appuie énergiquement le programme de réforme du Secrétaire général, qui met la prévention et la pérennisation de la paix au cœur de nos efforts. Le maintien de la paix est un des instruments à notre disposition à cet égard et un maintien de la paix efficace peut réduire la souffrance humaine et économiser des ressources à long terme. Notre principe directeur doit être d'avoir le plus d'effet possible sur le terrain.

Comme les Pays-Bas, la Suède a une longue et vaste expérience des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Depuis 1948, date à laquelle les premiers observateurs ont été envoyés à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, plus de 80 000 Suédois, hommes et femmes, ont participé aux opérations de paix des Nations Unies. La Suède déploie actuellement environ 350 militaires, policiers, agents pénitentiaires et civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et contribue à hauteur d'environ 70 millions de dollars par an aux opérations de maintien de la paix.

En 2014, la Suède a accru sa contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies par le biais de sa participation à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). M'appuyant sur cette expérience, je voudrais soulever trois points en particulier qui, à notre avis, concourraient à un maintien de la paix plus efficace.

Premièrement, nous devons veiller à prendre des décisions éclairées. Le but du débat d'aujourd'hui est de clarifier les responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans le maintien de la paix. Pour s'acquitter de ces responsabilités et prendre des décisions éclairées, nous avons besoin des faits pertinents. Le Conseil de sécurité devrait recevoir, avant le renouvellement des mandats, des informations sur les options et les compromis possibles entre les tâches confiées à la mission, les coûts, la sûreté et la sécurité et les ressources, ainsi que sur les changements importants concernant l'environnement opérationnel.

Nous devons toujours avoir une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et globale à la mission et veiller à ce que des données ventilées par sexe soient disponibles. Le processus de constitution des forces devrait également reposer sur une analyse intégrée. Le signalement des risques et des mauvaises performances, en particulier en ce qui concerne la protection des civils, doit être cohérent et systématique. Nous devons encourager un dialogue franc à cet égard, réunissant tous les acteurs concernés, et trouver des modèles appropriés.

Deuxièmement, les objectifs et les mandats doivent se traduire par des résultats sur le terrain. Les opérations de paix doivent être intégrées et adaptées à l'objectif visé. Trois aspects sont particulièrement importants à cet égard : la connaissance de la situation, un leadership efficace et la performance des contingents.

Notre propre expérience au sein de la MINUSMA nous a enseigné que le renseignement dans le contexte du maintien de la paix est absolument primordial pour prendre des décisions et planifier les opérations en toute connaissance de cause, ainsi que vous l'avez vous-même souligné, Monsieur le Président. Les analyses conjointes et le partage de l'information doivent être systématiques dès le lancement d'une mission afin de permettre une protection plus efficace des civils et du personnel des Nations Unies. Il est également essentiel que les missions soient habilitées et prêtes à agir sur la base des informations et des alertes rapides qu'elles reçoivent. Ce qui m'amène à la question du leadership.

Le programme de réforme du Secrétaire général prévoit de déléguer davantage de pouvoirs au terrain. Cela, conjugué au caractère multidimensionnel des opérations de paix, suppose une équipe dirigeante bien préparée et qui agit dans la cohésion en ayant une idée claire des rôles de chacun s'agissant de gérer les situations de crise. Les processus actuels de sélection des hauts responsables des missions devraient être revus et la formation conjointe des équipes de gestion, qui réunissent à la fois les composantes civile, militaire et de police, devrait être renforcée.

La légitimité du maintien de la paix dépend de la performance des contingents et du fait qu'ils doivent répondre de leurs actions. Nous avons tous une responsabilité à cet égard. Les unités en uniforme doivent avoir la formation, les compétences et le matériel nécessaires pour pouvoir protéger les civils et exécuter les mandats conformément à la loi applicable. Pour cela, nous devons demander des comptes aux pays fournisseurs de contingents, appuyer le renforcement des capacités au moyen d'équipes mobiles de formation et mettre l'accent sur la formation du personnel du siège et sur la sélection d'officiers d'état-major qualifiés.

L'exploitation et les atteintes sexuelles à l'encontre des personnes les plus vulnérables par ceux qui sont envoyés pour les protéger sont des actes méprisables. Nous appuyons fermement les efforts en cours pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein du système des Nations Unies. Toutefois, il est possible et nécessaire de faire plus, notamment en veillant à ce que tous les auteurs soient tenus de rendre des comptes. Les mesures proposées par le Secrétaire général doivent maintenant être correctement mises en œuvre pour que la tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel devienne une réalité. Ceci est essentiel pour le maintien de la légitimité du maintien de la paix.

Troisièmement, le partenariat est le meilleur moyen d'œuvrer pour la paix. Avec les organisations régionales activement engagées dans les processus politiques et les efforts faits pour assurer la sécurité dans le contexte des missions des Nations Unies, la cohérence stratégique est une condition préalable du succès. Nos interventions doivent être fondées sur une stratégie politique commune qui précise les rôles, l'objectif final et les mandats. La formation et le renforcement des capacités, les opérations antiterroristes et la lutte contre le trafic de personnes et la criminalité organisée doivent aussi être au centre du dialogue avec les partenaires.

En outre, nos relations avec les pays hôtes doivent être marquées par des discussions franches, avant et pendant le déploiement des missions. La volonté politique d'être ouverts et transparents est nécessaire, s'agissant de la performance des missions, et nous devons avoir le courage de constamment nous demander comment nous pouvons faire mieux et d'agir quand nous le pouvons.

Permettez-moi de terminer sur une note positive. Même s'il nous reste encore à relever de nombreux défis, ce que nous ne pouvons faire que tous ensemble – Conseil de sécurité, Secrétariat, pays fournisseurs de contingents et pays hôtes – nous avons vu tout de même des succès dans les missions de maintien de la paix. La Mission des Nations Unies au Libéria, qui va cesser son activité après 15 années de présence, est un exemple puissant de la contribution positive que le maintien de la paix peut apporter en appui aux efforts nationaux visant à instaurer une paix et une stabilité durables. Une planification prudente et précoce de la transition à l'échelle du système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix, a aussi jeté les bases qui permettent de préserver ces gains à l'avenir. Un engagement, un appui et un financement adéquats à long terme sont nécessaires pour faire que cela soit possible. Nous devons tirer les enseignements de ce genre de réussite exemplaire.

L'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld a dit un jour :

« Le concept de loyauté est déformé lorsqu'il est compris comme signifiant une acceptation aveugle. Il est correctement interprété quand on admet qu'il autorise une critique honnête ».

Voilà quel est notre message principal aujourd'hui. Notre loyauté et notre confiance dans le maintien de la paix des Nations Unies restent à toute épreuve, mais notre loyauté nous impose aussi de continuer à évaluer et examiner d'un œil critique nos rôles et nos responsabilités respectifs. Il nous faut passer de la parole aux actes.

**M<sup>me</sup> Haley** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa participation à la présente séance ainsi que de son attachement au maintien de la paix. Je remercie aussi le Président Mahamat de son exposé, et je dois dire à M<sup>me</sup> Touré que son plaidoyer, sa passion et la façon dont elle défend les gens sont dignes d'admiration. Elle est une source d'inspiration, mais il faut qu'on l'écoute. Elle a énoncé beaucoup de vérités aujourd'hui, et nous devons à mon

avis faire en sorte que, quand les vérités sont dites, elles soient aussi reconnues. Il faut du courage pour dire ces vérités et nous ne devons pas laisser un tel courage être relégué aux oubliettes. Nous devons honorer ce courage en agissant, et je la remercie donc de son honnêteté. Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Premier Ministre, d'être venu présider cette importante séance sur l'avenir du maintien de la paix des Nations Unies.

Partout dans le monde, le Casque bleu est le symbole le plus immédiatement reconnaissable de la mission de cette Organisation. Nous déployons des soldats de la paix pour relever les défis les plus difficiles au monde : protéger les civils sans défense, séparer les parties belligérantes, et aider à construire les institutions de l'État là où il est impossible de déceler une trace de l'état de droit. La Charte des Nations Unies ne fait aucune mention du maintien de la paix. Personne n'a pensé à ce genre de missions quand le Conseil de sécurité s'était réuni pour la première fois, mais quand elles disposent d'un mandat approprié et qu'elles sont bien gérées et bien dotées en matériel, personne ne doute que ces missions peuvent jouer un rôle essentiel s'agissant d'appuyer la paix et de sauver des vies. Voilà pourquoi la réforme du maintien de la paix demeure une priorité absolue pour les États-Unis.

Quand je suis arrivée ici, nous avons énoncé quelques principes qui continue de guider notre approche. Les missions de maintien de la paix doivent appuyer les solutions politiques. Elles ont besoin de la coopération du pays hôte. Les mandats doivent être réalistes et réalisables. Les missions doivent avoir une stratégie de sortie. Et nous devons avoir la volonté de changer les mandats quand les choses ne vont pas bien. Ces principes ne reflètent pas les intérêts étroits d'un seul État Membre, mais nous devons plutôt tous convenir qu'ils peuvent améliorer le maintien de la paix de façon générale.

Chaque fois que les États-Unis examinent un mandat de maintien de la paix, c'est à ces principes que nous revenons. Nous sommes convaincus que les missions sont en train de changer pour le mieux. Elles sont en train de devenir plus efficaces et plus efficientes. Nous avons reconfiguré la Mission en Haïti pour qu'elle concentre son action sur la police et l'état de droit. Nous avons modifié la mission au Darfour et nous l'avons réduite de manière à refléter les réalités politiques et sécuritaires actuelles. Nous nous sommes prononcés en faveur d'une réduction responsable des effectifs des missions de maintien de la paix, tout dernièrement au

Libéria, tout en incitant les soldats de la paix au Liban à faire effectivement usage de toute l'autorité découlant de leur mandat pour s'acquitter plus efficacement de leurs tâches.

Pourtant, il nous reste encore beaucoup à faire, comme par exemple au Mali, où la Mission a du mal à se protéger elle-même contre les attaques terroristes, ce qui fait qu'elle est devenue la mission de maintien de la paix la plus dangereuse au monde. C'est à nous qu'il incombe de faire que ce mandat soit plus réaliste et plus réalisable. Toutefois, quand un mandat n'est plus réaliste ni réalisable, nous devons le changer et nous attacher à répondre aux priorités les plus pressantes. Quand un gouvernement se met en travers d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies, nous devons exercer des pressions réelles sur lui pour l'amener à changer de cap. Quand une mission n'appuie plus une solution politique, nous devons ramener les parties à la table des négociations ou nous demander si la mission a toujours lieu d'être.

Les États-Unis croient fermement qu'il nous faut des normes de performance robustes et une analyse de la performance des soldats de la paix qui repose sur des données. Les États-Unis encouragent le Secrétariat à élaborer et à mettre en œuvre une politique globale de la performance qui identifie des normes claires, évalue la performance de l'ensemble du personnel et comporte des mesures pour établir les responsabilités quand ces normes ne suffisent pas. Nous devons développer, aux Nations Unies, une culture de la performance s'agissant des opérations de maintien de la paix. Ceux au service desquels sont les Nations Unies ont le droit de savoir que, quand des Casques bleus arrivent, ils sont qualifiés, dotés de moyens appropriés et prêts à s'acquitter de leurs tâches.

Dans le cadre de cet effort, nous devons intensifier notre action pour éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général a mené une action positive pour lutter contre les atteintes sexuelles en République centrafricaine, mais ce comportement persiste. Il ne saurait y avoir d'excuses. Nous encourageons une mise en œuvre intégrale de la résolution 2272 (2016) pour mettre fin à la culture de l'impunité, notamment en donnant suite aux allégations concernant la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission en République du Soudan du Sud. Tous les États Membres doivent appuyer le Secrétaire général lorsqu'il agit pour assurer que les

soldats de la paix répondent aux normes de conduite les plus élevées.

Les ressources sont, bien entendu, importantes pour le maintien de la paix. Les États-Unis sont depuis longtemps le premier bailleur de fonds du maintien de la paix des Nations Unies, et ils continuent de l'être à ce jour. Cela ne va pas changer, mais le maintien de la paix est une responsabilité partagée. Avec le partage des responsabilités vient le partage du fardeau et le partage des coûts. Un pays ne doit pas, seul, fournir plus d'un quart du budget du maintien de la paix des Nations Unies, et nous comptons voir instituer une répartition plus équitable du budget entre les États Membres.

À l'avenir, les États-Unis ne paieront pas plus de 25 % du budget du maintien de la paix. C'est un plafond requis par la législation de États-Unis. Nous nous engageons à travailler avec les États Membres et avec l'Organisation pour veiller à ce que cet ajustement soit apporté d'une façon juste et intelligente, qui protège le maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons tous un rôle à jouer et nous devons tous passer à la vitesse supérieure. Le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les organisations régionales comme l'Union africaine, les pays fournisseurs de contingents et les gouvernements hôtes doivent œuvrer de concert.

Tandis que nous allons de l'avant, nous devons toujours nous rappeler pourquoi, en premier lieu, nous déployons des missions de maintien de la paix. Nous envoyons les soldats de la paix au front pour aider ceux qui ont été victimes de la guerre, et qui, souvent, ont connu des atrocités inimaginables. Si nous pensons aux personnes que les soldats de la paix sont censés servir et qu'elles occupent une place de choix dans nos esprits, alors, personne dans cette salle ne devrait hésiter à faire ce qu'il doit faire pour rendre les opérations de maintien de la paix aussi efficaces que possible.

**M. Magierowski** (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer ma gratitude aux Pays-Bas, et au Premier Ministre Mark Rutte personnellement, pour avoir organisé le débat de ce jour, ainsi qu'au Secrétaire général pour ses précieuses remarques. Je remercie également M. Moussa Faki Mahamat et M<sup>me</sup> Fatimata Touré de leurs exposés complets, instructifs et passionnés.

Je voudrais rappeler les mots prononcés par le Secrétaire général en avril dernier, lorsqu'il a dit dans cette même salle que « l'objectif que nous fixons à chacune des opérations de maintien de la paix est préparer

le terrain en vue d'instaurer la stabilité et une paix durable » (*S/PV.7918, p.2*). Compte tenu de cela, nous devons agir ensemble pour rendre le processus d'amélioration des opérations de maintien de la paix plus cohérent et plus efficace, ce qui nous permettra de jeter les bases solides et inclusives d'une paix pérenne dans le monde entier. Depuis toujours, la Pologne appuie fermement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous les considérons comme un outil important dont dispose la communauté internationale pour préserver la paix et la sécurité mondiales. Toutefois, les défis contemporains à la sécurité exigent d'adopter une démarche intégrée des Nations Unies et d'utiliser tous les moyens disponibles. Je tiens à réaffirmer à ce stade que la Pologne appuie tous les efforts visant à renforcer la médiation et la diplomatie préventive, à régler pacifiquement les conflits et à s'attaquer à leurs causes profondes. J'aimerais maintenant me concentrer sur quatre questions qui doivent guider nos travaux au Conseil de sécurité cette année.

Premièrement, nous assistons aujourd'hui à des changements dans l'architecture géopolitique mondiale, qui ont des répercussions considérables sur la nature des conflits et, par conséquent, sur celle des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Il doit donc être évident que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies évoluent et que les nouvelles missions ont besoin de mandats qui soient considérablement différents de ce qu'ils étaient il y a plusieurs décennies. Nous devons répondre aux nouveaux défis en nous attachant, en tant que membres du Conseil de sécurité, à formuler des mandats réalistes, adaptés à chaque mission et contexte, sur la base d'une analyse profonde et complète des besoins sur le terrain. Ils doivent inclure une surveillance constante de la situation des droits de l'homme et des conditions de sécurité. Ainsi, les mandats des missions doivent reconnaître la primauté de la politique dans l'ensemble du processus de paix et préciser les résultats finaux attendus d'une mission. Le rôle du Conseil de sécurité dans ce processus est essentiel.

Deuxièmement, le rôle des opérations de maintien de la paix dans la protection des civils est crucial. La Pologne accorde une énorme importance à cette question. Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) souligne à juste titre que les principes des opérations de maintien de la paix ne devraient jamais servir d'excuse pour ne pas protéger les civils. Nous avons déjà entendu trop d'excuses pour justifier l'inaction, alors qu'elle était en fait inexcusable.

La protection des civils reste une question hautement prioritaire pour la Pologne, et c'est pourquoi nous avons adhéré aux Principes de Kigali sur la protection des civils et appelons les États Membres, notamment tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, à y adhérer. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance du plein respect du droit international et du droit international humanitaire, qui est une priorité fondamentale pour mon pays. L'impunité est inacceptable, raison pour laquelle nous devons répéter que tout auteur d'un crime doit être traduit en justice. Nous préconisons également une application stricte de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et nous condamnons tous les actes de cette nature commis par le personnel des opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, la Pologne considère que la sécurité des soldats de la paix est cruciale. Il s'agit non seulement des contingents, mais également de l'ensemble du personnel humanitaire et du personnel d'appui des missions. Le rapport du général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz a déclenché des discussions longtemps attendues sur la situation actuelle en ce qui concerne la sécurité des soldats de la paix de l'ONU. La mise en œuvre effective des recommandations découlant du rapport exigera la pleine coopération et les efforts déterminés de toutes les parties impliquées, y compris le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et le Conseil de sécurité.

Enfin, une formation insuffisante et inefficace des soldats de la paix a des conséquences directes sur leur performance en matière de protection des civils et sur la sécurité du personnel d'une mission. Il ne peut y avoir de réponse adéquate sans un processus de préparation adéquat. Les cycles de formation des soldats de la paix doivent donner aux Casques bleus une vision claire des priorités d'une mission donnée. La Pologne s'engage à apporter son appui dans ce domaine. Nous offrons nos capacités en matière de formation, et nous sommes disposés à coopérer avec d'autres États Membres pour améliorer les compétences des soldats de la paix.

Nous ne devons pas oublier la dimension régionale des conditions de sécurité dans lesquelles les soldats de la paix de l'ONU opèrent. Ils sont déployés au sein de communautés vivantes et de sociétés en difficulté. S'ils veulent ne serait-ce qu'avoir une chance de protéger les civils en danger, ils ont besoin de partenariats solides avec les pays d'accueil et les acteurs locaux et régionaux présents dans la zone.

Le Conseil de sécurité doit entreprendre tous les efforts possibles et tirer le meilleur parti de son mandat pour améliorer l'efficacité des opérations de paix, car elles jouent un rôle crucial s'agissant de jeter les bases d'une paix durable. Je voudrais conclure en citant encore une fois le Secrétaire général.

« S'agissant des opérations de paix, nous sommes à la croisée des chemins. Notre tâche consiste à faire en sorte qu'elles gardent toute leur utilité en leur confiant des mandats clairs et réalisables, en leur proposant des stratégies efficaces et en leur fournissant l'appui nécessaire. Il ne sera pas possible d'y parvenir sans un effort collectif » (*ibid.*, p.4).

**M. Mukhtarov** (Kazakhstan) (*parle en russe*) : Je remercie la présidence néerlandaise d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur une question très importante. Je remercie également de leurs exposés très instructifs et passionnants le Secrétaire général António Guterres, ainsi que M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et M<sup>me</sup> Fatimata Touré, Directrice du Groupe de recherche, d'étude et de formation femme-action.

Alors que les opérations de maintien de la paix ont renforcé la paix et la stabilité dans de nombreuses zones de conflit, certaines missions sont vieilles de plusieurs décennies en de l'absence de solutions politiques. Les missions de maintien de la paix opèrent dans des conditions où les structures locales du pouvoir sont incapables de garantir pleinement la sécurité. Les menaces asymétriques s'intensifient et les soldats de la paix deviennent des cibles d'attaques. Depuis 2000, de nombreux rapports ont été publiés sur l'amélioration des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dont trois en 2015 qui ont formulé des recommandations concrètes.

Bien que des changements aient été introduits dans les opérations de maintien de la paix, le nombre de morts a augmenté, en particulier au sein de cinq missions comptant parmi les plus grandes missions des Nations Unies en Afrique. Tout cela montre que les conflits, en particulier les conflits prolongés, exigent une approche collective et des efforts collectifs pour améliorer les opérations de maintien de la paix grâce à des actions conjointes de toutes les parties intéressées. À cet égard, par l'analyse des mesures et des processus entrepris par l'ONU dans les domaines du maintien et de la consolidation de la paix, nous voudrions partager avec le Conseil les observations et conclusions suivantes, qui

sont fondées sur nos approches et sur l'expérience de nos collègues dans le cadre de l'étude par le Kazakhstan des aspects pratiques du déploiement de contingents militaires au sein des opérations de maintien de la paix.

Pour commencer, trouver des solutions aux problèmes actuels de sécurité et de développement exige une approche complète et axée sur trois volets, dont les principaux éléments sont, d'abord, le lien entre sécurité et développement. Nous sommes fermement convaincus que pour instaurer une paix et une sécurité à long terme, il faut également mettre en œuvre des programmes visant à réaliser les objectifs de développement durable en même temps. Nous avons également besoin d'une approche régionale pour aborder les problèmes et menaces transfrontières plutôt que de l'approche spécifique aux pays, plus étroite et plus souvent suivie, étant donné que les solutions aux problèmes actuels ne peuvent être trouvées au sein des frontières d'un seul État. Ensuite, il y a le principe de l'unité d'action des Nations Unies, qui implique une amélioration de la coordination, de la rationalisation et de l'efficacité, tant au Siège que sur le terrain. Nous devons éviter une fragmentation excessive des programmes et projets en conjuguant les efforts des différentes unités des programmes de l'ONU afin de mettre en œuvre des mesures visant à réaliser les objectifs de développement durable.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix doivent respecter rigoureusement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Toute nouvelle proposition ou condition doit être soigneusement examinée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, étant donné que les opérations de maintien de la paix sont une réflexion de l'environnement sécuritaire très complexe qui prévaut actuellement, nous devons mettre l'accent sur la coopération entre tous les États Membres de l'ONU en renforçant la confiance entre les membres permanents du Conseil, afin d'utiliser tous les outils disponibles. C'est grâce à une coopération accrue avec les organisations régionales et sous-régionales et à une meilleure répartition des responsabilités que nous pourrions améliorer l'efficacité globale.

Quatrièmement, les opérations de maintien de la paix doivent avoir des mandats, des objectifs et des structures de commandement clairement définis, ainsi que des ressources suffisantes sur la base d'une évaluation réaliste de la situation et d'un financement durable à long terme. Nous avons besoin d'approches nouvelles

qui soient pratiques, réalisables et réalistes. Pour cela, il faut une meilleure appréciation de la situation et une capacité de réaction rapide afin de lutter contre les défis et menaces asymétriques.

Cinquièmement, étant donné que les contingents de maintien de la paix ne sont pas des mécanismes appropriés pour les opérations de lutte contre le terrorisme, nous tenons à faire remarquer que les forces régionales sont généralement mieux à même de combattre les groupes terroristes, comme cela a été démontré dans de nombreux cas. Dans le même temps, les Casques bleus des Nations Unies doivent continuer à jouer leur rôle, tel qu'il a été strictement défini, dans le cadre des déploiements conjoints avec les forces régionales.

Enfin, la promotion d'une culture de la paix doit être une priorité pour toutes les opérations de maintien de la paix, ainsi que pour le système des Nations Unies, les équipes de pays sur le terrain, les partenaires internationaux, les médias locaux et la société civile. La participation des femmes à tous les stades et à tous les niveaux de nos activités de maintien de la paix permettra d'accroître leur efficacité. Nous devons également utiliser de manière créative et innovante les réseaux sociaux et les technologies numériques afin d'améliorer notre leadership et de lutter contre l'extrémisme violent et la violence sexiste.

Les conflits modernes sont si complexes que les opérations de maintien de la paix ne sauraient à elles seules les résoudre. Dans ce contexte, si nous voulons que notre action soit couronnée de succès, nous devons procéder à une analyse approfondie des principales causes des conflits, investir dans le développement, lutter contre les changements climatiques et résoudre les problèmes de l'insécurité alimentaire et de la pénurie d'eau et d'énergie. Cette approche nous permettra d'avoir un plan d'action efficace en vue d'établir et de renforcer la paix. En d'autres termes, pour réussir, il nous faut éliminer les facteurs d'instabilité, et non pas seulement nous attaquer aux symptômes.

**M. Lemoyne** (France) : Je souhaite tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour ce débat. Je crois que votre contribution, celles du Secrétaire général, du Président de la Commission de l'Union africaine et de M<sup>me</sup> Touré nous guident effectivement sur ce chemin de la réforme, qui a été courageusement initiée.

Il s'appelle Peter, il est néerlandais au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA); elle

s'appelle Aïchatou, elle est nigérienne, elle aussi au sein de la MINUSMA; elle s'appelle Ratih, elle est indonésienne au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban; il s'appelle Luis, il est chilien au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Je tiens – et la France tient – à leur rendre un vibrant hommage. Ils sont de ces 100 000 militaires, policiers et civils, qui risquent leur vie chaque jour dans les opérations de maintien de la paix, protégeant des dizaines de millions de personnes à travers le monde. Leur casque bleu, ce casque bleu, il incarne plus que tout et plus que jamais l'Organisation des Nations Unies. Il est synonyme d'espoir, comme en a témoigné personnellement le Ministre d'État Bakayoko. Je tiens également à saluer la mémoire des quelques 3 700 Casques bleus morts en opération, dont 113 de mes compatriotes. Leur sacrifice au service de la paix ne sera jamais oublié. Permettez-moi, Monsieur le Président, au moment où la nation française tout entière salue l'héroïsme du colonel Beltrame, de l'associer à cet hommage rendu à ceux qui donnent leur vie pour que d'autres puissent vivre et survivre.

Les États Membres comprendront pourquoi la France est et restera engagée avec force, constance et conviction dans le travail sur l'amélioration des opérations de maintien de la paix. C'est parce que ces opérations sont indissociables des ambitions originelles de l'Organisation des Nations Unies qu'il en va de notre crédibilité collective et que ce travail de réforme doit conforter l'efficacité de ces opérations de maintien de la paix. Il s'agit, bien sûr, de contribuer au règlement politique des conflits dans des contextes de plus en plus complexes. Il s'agit de protéger les civils victimes des conflits, de la violence et des violations massives des droits de l'homme. Bref, il s'agit de construire avec les Membres de l'ONU un multilatéralisme d'action au service de la paix et de la sécurité.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, dont je veux saluer la vision et la détermination, il s'agit d'une entreprise complexe, difficile, mais indispensable. Elle réussit, lorsqu'on regarde l'exemple ivoirien, le Libéria, le Timor-Leste, mais elle est parfois confrontée à des défis politiques et sécuritaires d'un genre nouveau pour affronter des menaces asymétriques. Face à cela, naturellement, nous devons réfléchir et surtout agir. Les opérations de maintien de la paix sont notre bien commun, et c'est pourquoi nous souhaitons, avec toutes les personnes présentes, porter une nouvelle ambition.

Pour y parvenir, nous devons tout d'abord réaffirmer un principe cardinal : le maintien de la paix est

un outil au service d'un objectif politique de pacification. Les opérations de maintien de la paix doivent s'inscrire dans cet horizon politique. Très souvent, les acteurs concernés, locaux, régionaux et multilatéraux, conduisent ces processus politiques, et les opérations de la paix doivent y contribuer activement, en pleine coordination avec eux – coordination, un mot clef, je le crois, qui doit s'appliquer également aux relations entre les différentes entités qui sont présentes sur ces terrains pour que le lien sécurité-développement ne soit pas qu'un concept pour alimenter les travaux de recherche, mais soit véritablement efficace sur le terrain.

Pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix, l'impératif est double : mieux prioriser et séquencer les mandats pour éviter ce que le Secrétaire général appelait les « sapins de Noël ». C'est particulièrement important pour les mandats multidimensionnels qui font le lien avec la consolidation de la paix. Les objectifs de court terme comme de long terme doivent pouvoir être bien appréhendés par toutes les composantes de la mission comme par les partenaires extérieurs. Ces mandats doivent ensuite être convertis en concepts d'opérations et en règles d'engagement appliqués par tous les Casques bleus dans le cadre des principes du maintien de la paix.

Cette ambition d'un maintien de la paix toujours plus efficace nécessite des opérations conduites dans des conditions optimales. La présidence néerlandaise nous a justement invités à aborder la question des critères du succès, de la mesure des progrès et de l'évaluation de la performance. Cela nous concerne tous, membres du Conseil de sécurité, Secrétariat général, contributeurs de forces, pays hôtes, organisations régionales. Nous nous y attachons en tant que contributeur de troupes, le deuxième européen, le deuxième parmi les membres permanents du Conseil de sécurité. Il ne s'agit pas de décerner de bons ou de mauvais points, il s'agit d'améliorer le niveau global du maintien de la paix. Il y a le développement d'outils d'évaluation, d'analyse et d'action, et les examens stratégiques qui sont conduites par le Secrétariat s'inscrivent dans ce mouvement. Les pays contributeurs de troupes et de police doivent également participer pleinement à cet effort. Une meilleure performance sera atteinte dès lors qu'il y aura aussi un respect pointilleux des lignes de conduite et des conditions d'exercice de la mission. Cela permettrait de réduire le nombre de Casques bleus tués ou blessés en opérations, toujours trop nombreux.

Comme l'a évoqué mon voisin, les rapports Brahimi (S/2000/809) et Cruz ont émis des recommandations pertinentes et opérationnelles pour améliorer la performance globale du maintien de la paix. Le temps de l'action est venu. Cette journée est un moment important dans le processus initié par le Secrétaire général. Pour nous, l'amélioration de la performance passe par trois composantes clés.

Tout d'abord, la formation. Avant et pendant le déploiement, naturellement, avec des formations opérationnelles militaires de base, mais également sur le plan linguistique, parce que sans interaction avec les populations locales, ces forces ne peuvent être pleinement efficaces. C'était d'ailleurs au cœur des enjeux d'une conférence ministérielle organisée à Paris fin 2016 sur le maintien de la paix en environnement francophone. La France est très attachée à y contribuer. Nous formons par an près de 30 000 soldats africains francophones, qui fournissent eux-mêmes de forts contingents pour les opérations de maintien de la paix.

Nous souhaitons développer encore davantage cette coopération avec les fournisseurs de contingents et le Secrétariat. Nous allons accroître notre engagement pour l'enseignement du français dans les académies militaires et de police en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie. Nous souhaitons également apporter notre pierre à l'édifice en contribuant à la plus large diffusion des concepts doctrinaux rédigés par le Secrétariat, et aider ainsi à renforcer leur participation aux opérations de maintien de la paix par l'acquisition de compétences opérationnelles nécessaires, ce qui permettra des certifications préalables au déploiement toujours plus réussies et mieux atteintes.

La deuxième clef de la performance, c'est une meilleure génération des forces, avec la nécessité d'augmenter la mobilité, la capacité de projection et la présence des femmes au sein des opérations, comme cela a été dit.

Le troisième point clef, je le crois, c'est que les opérations de maintien de la paix puissent disposer des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de toutes les composantes de leur mandat et utiliser ces ressources de la meilleure façon possible. En tant que cinquième contributeur financier au budget du maintien de la paix, nous y contribuons pleinement. Nous souhaitons aussi, et nous le faisons, consulter systématiquement les pays fournisseurs de contingents en amont des renouvellements de mandat dont la France a la charge. Nous nous

engageons à le faire encore plus régulièrement, tout au long de l'année.

Le Conseil doit également savoir que l'exemplarité des agents est pour nous cruciale. Nous soutenons pleinement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général concernant les abus sexuels. Cette prévention et cette répression sont essentielles. Toute violation du droit doit être sanctionnée avec fermeté. Cette tolérance zéro doit s'étendre à tous les comportements qui pourraient nuire au bon déroulement de la mission.

Enfin, notre ambition pour le maintien de la paix doit pleinement se refléter dans les relations entre l'ONU et les organisations régionales. Elles jouent un rôle croissant dans la promotion de la paix et la sécurité. La Charte des Nations Unies avait été clairvoyante avec son Chapitre VIII.

L'Union européenne joue un rôle indispensable, mais c'est aussi le cas, évidemment, de l'Union africaine et des organisations sous-régionales du continent. Leurs opérations peuvent jouer un rôle parfaitement complémentaire de celui des opérations des Nations Unies; cela a été souligné par le Secrétaire général et par le Président de la Commission de l'Union africaine. On le voit aussi avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, dont la pleine opérationnalisation doit faciliter la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

La France salue et soutient pleinement ces opérations, qui doivent pouvoir disposer de systèmes de planification et de redevabilité établis, et puis de mécanismes de financement prévisible et durable. Nous y contribuerons naturellement. Le moment venu, et comme l'a indiqué le Président de la République à Ouagadougou, la France soutiendra au Conseil de sécurité l'initiative de l'Union africaine en vue d'assurer un financement autonome et prévisible des opérations africaines de paix.

Je terminerai en rappelant que l'année 2018 marque le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Ce rendez-vous nous appelle à une responsabilité collective de ne pas laisser l'histoire se répéter encore et encore. C'est pourquoi la France est pleinement engagée pour que le multilatéralisme, en particulier l'ONU, puisse répondre aux défis d'aujourd'hui. Le maintien de la paix est l'incarnation de cette ambition. Il sera au cœur du Forum de Paris sur la paix, le 11 novembre prochain. Le Forum inscrira pleinement son action en appui des efforts des Nations Unies pour faire reculer la guerre.

Il sera la première édition d'un rendez-vous annuel qui associera les États, les organisations internationales et la société civile pour faire avancer la gouvernance mondiale afin qu'elle soit toujours plus efficace et adaptée pour répondre aux défis mondiaux contemporains.

Nous qui sommes aujourd'hui confortablement assis ici, nous le devons aux populations otages des conflits. Nous le devons à nos peuples, qui demandent de l'action, et non de la résignation. Nous le devons à Aïchatou, à Peter, à Ratih et à Luis, qui, au moment où je parle, incarnent l'ONU et l'espoir sur le terrain.

**Le baron Ahmad** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat et de votre contribution à un moment opportun et extrêmement important.

Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétaire général Guterres de son dynamisme et de son attachement à la réforme du maintien de la paix, le Président Mahamat, et M<sup>me</sup> Touré, qui a donné un rappel passionné, puissant et poignant dans ses réflexions sur le rôle du maintien de la paix et la voie à suivre pour renforcer son efficacité. Je suis certain que nous avons tous entendu sa voix, son plaidoyer et sa contribution dans des termes très clairs.

Alors que nous commémorens le soixante-dixième anniversaire des activités de maintien de la paix des Nations Unies, il convient de prendre un moment pour faire le bilan des nombreuses vies sauvées et des régions et pays qui ont pu être stabilisés au fil des ans. Des millions de personnes vivent dans certaines des régions les plus agitées au monde. On leur a donné de l'espoir; on leur a donné des possibilités. Il y a de quoi être fier du labeur et des sacrifices des centaines de milliers d'hommes et de femmes qui ont mis leur vie en péril. Certains ont fait don de leur vie pour protéger les plus vulnérables. À l'occasion de ce soixante-dixième anniversaire, nous rendons hommage aux services qu'ils ont rendus et à la contribution de ceux qui appuient les efforts de l'ONU par l'intermédiaire d'organismes régionaux tels que la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Au cours des sept dernières années, les problèmes rencontrés par les soldats de la paix ont évolué. Les différends sont de plus en plus complexes. Le contexte des missions est de plus en plus dangereux, et notre contribution collective dans ce bâtiment n'a pas suivi le rythme. Les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont trop importantes pour échouer. Ces dernières années, nous avons accompli des progrès, par exemple,

en matière de planification et de constitution des forces. Les Réunions des ministres de la défense sur le maintien de la paix organisées à Londres en 2016 et Vancouver en 2017 ont généré 80 nouveaux engagements à fournir du personnel et des capacités. Ces progrès doivent se poursuivre.

Nous accueillons avec satisfaction l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général cette année, et je salue également la déclaration qu'il a prononcée aujourd'hui, dans laquelle il a mis un accent particulier sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Le plan d'action des Nations Unies pour mettre en œuvre certaines de ces recommandations arrive également à point nommé. Je me félicite par ailleurs que le Secrétaire général ait affirmé aujourd'hui qu'il fournirait des mises à jour régulières sur la mise en œuvre du plan d'action. Alors que nous nous lançons dans cette entreprise collective pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Royaume-Uni suggère de mettre l'accent sur trois domaines.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit prendre ses responsabilités au sérieux et disposer des informations nécessaires à cette fin. Nous devons fixer des objectifs clairs et réalisables pour les opérations de maintien de la paix et ne pas avoir peur d'établir un ordre afin que les mandats fournissent les bonnes orientations et les ressources nécessaires au moment opportun. Nous devons aller plus loin, définir des mandats plus stratégiques et adopter une perspective à long terme. À cette fin, le Conseil doit disposer d'informations et d'analyses de haute qualité, actualisées et précises. Nous, États comme institutions, devons travailler de concert pour atteindre cet objectif.

Deuxièmement, pour être efficaces, les opérations de maintien de la paix doivent être complétées par tous les outils que l'ONU et la communauté internationale ont à leur disposition. Nous devons renforcer la coordination au Siège et sur le terrain dans le domaine du maintien de la paix, améliorer le développement, et toutes les composantes de l'ONU doivent apporter leur concours. C'est pourquoi nous appuyons la vision et les thèmes qui sous-tendent les propositions du Secrétaire général en vue de pérenniser la paix ainsi que celles concernant la réforme du pilier paix et sécurité.

Troisièmement, nous devons améliorer les performances et renforcer l'application du principe de responsabilité lorsque les résultats sont insuffisants. Il faut une meilleure adéquation entre les capacités des contingents et les tâches qu'on leur demande d'accomplir. À cette

fin, le Département des opérations de maintien de la paix doit intensifier ses travaux en matière de constitution des forces, de formation, de contrôle de l'exécution et d'évaluation. Cela signifie aussi que les États Membres doivent fournir les capacités qu'ils se sont engagés à fournir. Nous devons continuer de prendre en considération le rôle crucial que jouent les femmes pour assurer la bonne exécution du maintien de la paix, et mobiliser davantage de femmes dans toutes les composantes de toutes les missions.

Par-dessus tout, nous devons mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles commises par ceux qui ont été déployés pour protéger les civils, et nous devons fournir une véritable protection aux femmes, aux enfants et, de fait, à toutes les communautés vulnérables, comme M<sup>me</sup> Touré l'a souligné dans son exposé. En outre, il est tout aussi impératif de remédier à la violence sexuelle liée aux conflits. Le Royaume-Uni entend accueillir une réunion internationale en 2019 pour faire le point des progrès accomplis au cours des cinq années qui se seront écoulées depuis la tenue du Sommet mondial pour mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit, et définir les prochaines mesures à prendre. Si nous saluons le chemin parcouru, en particulier avec la nouvelle démarche axée sur les victimes prônée par l'ONU, de trop nombreux incidents préoccupants persistent dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Grâce au leadership du Secrétaire général, nous avons l'occasion de faire en sorte que le maintien de la paix des Nations Unies soit adapté à notre époque. Il nous incombe à tous d'œuvrer de concert pour saisir cette occasion. Nous tous, c'est-à-dire le Conseil, le Secrétariat, les organismes régionaux et sous-régionaux, les pays hôtes et tous ceux qui fournissent des contingents, des personnels de police et des contributions financières. N'oublions pas que les soldats de la paix des Nations Unies, sous la bannière de l'ONU, agissent au nom de chacun d'entre nous. Il nous incombe donc de veiller à ce qu'ils incarnent les idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies, parce qu'en fin de compte, à travers eux, nous unissons nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation du présent débat, et saluons tout particulièrement votre présence, Monsieur le Premier Ministre des Pays-Bas, ainsi que votre contribution au débat. Nous saluons également la présence d'autres représentants de haut niveau, et remercions de leurs exposés M. Moussa Faki Mahamat,

Président de la Commission de l'Union africaine, et M<sup>me</sup> Fatimata Touré, Directrice du Groupe de recherche, d'étude et de formation femme-action. Nous tenons à mettre particulièrement en relief la vision et le leadership du Secrétaire général António Guterres à la tête des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Pérou est un pays attaché à ces opérations. Nous fournissons des contingents depuis 1958, et nous sommes actuellement présents dans cinq pays, notamment avec une compagnie du génie en République centrafricaine. Nous estimons que les Casques bleus sont indispensables pour protéger les civils et promouvoir la transition vers une paix durable dans les 15 pays dans lesquels ils sont actuellement déployés. Nous tenons à rendre un hommage particulier aux soldats des plus de 110 pays qui se consacrent à cette noble tâche.

Nous considérons que le débat en cours sur l'efficacité des opérations de maintien de la paix est important, au regard des circonstances dans lesquelles ces missions doivent s'acquitter de mandats toujours plus complexes, et d'autant qu'elles sont parfois déployées dans des situations où il n'y a pas véritablement de paix à maintenir. À cet égard, il nous faut tenir compte, en premier lieu, du fait que le coût du maintien de la paix est généralement minime comparé au prix de la guerre et de la destruction, et que, pour réussir, le maintien de la paix nécessite un consensus international solide et solidaire, qui commence au Conseil de sécurité et qui doit se traduire par des capacités opérationnelles concrètes. Cela exige des mandats assortis d'objectifs précis, de stratégies cohérentes et de ressources financières et logistiques suffisantes. Cela implique que leurs mandats et l'approche globale de la communauté internationale vis-à-vis des opérations de maintien de la paix doivent être périodiquement revus et actualisés par le Conseil. Dans cette optique, nous tenons à souligner quatre points.

Premièrement, il est nécessaire de définir clairement les objectifs et fonctions des pays fournisseurs de contingents, afin d'accroître l'efficacité des opérations. L'Organisation doit pouvoir rehausser le niveau de ses opérations de maintien de la paix en fonction des urgences et des besoins précis. À cet effet, il faut qu'il existe un dialogue fluide entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat au sujet des aspects politiques et opérationnels. Concrètement, comme l'indique la résolution 2378 (2017), nous estimons qu'il faut faire progresser la création de mécanismes de déploiement rapide, la formation des contingents et le recours aux technologies modernes et aux capacités

spécialisées. Une présence accrue des femmes dans les missions et à des postes de haut responsable est également une évolution importante.

Deuxièmement, il faut faire concorder la stratégie des opérations de maintien de la paix et leur contexte, en fonction des circonstances. L'Organisation doit déterminer clairement la viabilité et la validité d'un mandat donné, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. À cet égard, nous mettons deux conditions en exergue : le consentement et la coopération de l'État hôte, et l'existence d'un véritable processus politique. À cela, il convient d'ajouter, de la part de l'Organisation, une évaluation adaptée des causes du conflit et des risques qui y sont associés. Il est également souhaitable de générer des synergies avec les pays limitrophes du pays hôte de la mission, afin d'éviter les flux transfrontières illicites qui attisent parfois le conflit.

Pour leur part, les opérations de maintien de la paix doivent disposer de capacités de renseignement et doivent pouvoir exercer une influence sur leurs interlocuteurs sur place. Le recours aux sanctions, générales comme ciblées, a fait la preuve de son efficacité mais, dans certains cas, il peut être assorti d'autres moyens de pression politique. Il importe d'étudier les meilleures formes de complémentarité avec les forces militaires ou coalitions régionales, afin de déterminer les meilleures manières de procéder. Cette participation devra être soutenue financièrement par l'Organisation.

Troisièmement, il faut garantir la sécurité des opérations de maintien de la paix. Les chiffres actuels, s'agissant du nombre de Casques bleus tués, sont inacceptables. Le Pérou se félicite de la priorité accordée par le Secrétariat à cette problématique, avec la mise en œuvre d'un plan d'action immédiat allant de l'entraînement à l'alerte rapide. Conformément au rapport intitulé « *Improving Security of United Nations Peacekeepers* », rédigé par le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz, ancien commandant des forces des Nations Unies, et au rapport Brahimi (voir S/2000/809), nous estimons qu'il est indispensable d'analyser l'environnement dans lequel des contingents vont être déployés et de leur assurer les ressources et l'entraînement idoines. Leur crédibilité et, en définitive, leur capacité à s'acquitter de leur mandat en dépendent. Dans le même ordre d'idées, nous tenons à rendre hommage aux efforts importants que consent le Secrétaire général pour prévenir et combattre, avec fermeté et détermination, toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix.

Quatrièmement, enfin, il faut aligner les opérations de maintien de la paix sur les efforts de consolidation de la paix, ainsi que sur l'objectif général d'une paix durable et sur le processus de construction de cette dernière, de manière à garantir des transitions ordonnées vers des environnements stables et sûrs, marqués par le respect des droits de l'homme et la promotion du développement durable. Dans ce sens, il est important que le Conseil entretienne une étroite coordination avec les pays fournisseurs de contingents et avec le Secrétariat, ainsi qu'avec la Commission de consolidation de la paix. Les opérations de maintien de la paix doivent faire de même sur le terrain, avec les divers acteurs nationaux et avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Pour terminer, nous souhaitons rappeler les paroles de l'ancien Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, lorsqu'il a reçu, en 1988, le prix Nobel de la paix au nom des opérations de maintien de la paix. Il avait alors déclaré que ces opérations symbolisent la volonté de paix de la communauté internationale et incarnent l'expression impartiale et concrète de cette volonté.

**M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) :** Nous remercions la présidence néerlandaise d'avoir organisé ce débat de haut niveau sur les opérations de maintien de la paix et d'avoir tiré parti de la dynamique dont bénéficie le programme de réforme depuis plusieurs années. Nous sommes heureux de vous voir, Monsieur le Premier Ministre, présider la présente séance, ce qui démontre l'importance que votre pays attache à la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et au renforcement de leur rôle.

Nous remercions le Secrétaire général de son exposé, ainsi que de son leadership sur cette question. Je voudrais dire à quel point nous sommes reconnaissants pour sa déclaration d'aujourd'hui, qui a été franche, intelligente et complète. Il a dit tout ce qui doit être dit. C'est une déclaration que tout le monde doit lire.

Nous nous réjouissons également que le Président Moussa Faki Mahamat ait pu se joindre à nous par visioconférence, et nous le remercions de sa déclaration. Nous sommes fiers de ce qu'il accomplit pour revitaliser la Commission de l'Union africaine. Je voudrais saisir cette occasion pour dire combien nous sommes heureux de voir l'excellente coopération qui existe entre l'ONU et l'Union africaine sous les auspices de leur nouveau leadership respectif.

Nous remercions également M<sup>me</sup> Fatimata Touré pour ses observations. La mission du Conseil de sécurité

était au Mali et dans deux autres pays du Groupe de cinq pays du Sahel en octobre de l'année dernière. Nous avons donc eu l'occasion d'apprécier la profonde préoccupation qu'elle a exprimée et partagée avec nous. Nous la remercions.

Nous convenons tous que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont l'un des outils les plus importants dont nous disposons pour la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous continuons d'attacher une grande importance au maintien de la paix des Nations Unies. Mais, dans le même temps, nous savons que les problèmes de paix et de sécurité auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont bien différents de ceux que nous avons rencontrés aux premiers temps du maintien de la paix des Nations Unies. C'est pourquoi il est nécessaire de changer et de s'adapter à la nouvelle réalité pour être en mesure de répondre efficacement aux défis et aux menaces de notre temps.

Bien entendu, le débat sur la réforme du maintien de la paix des Nations Unies est en cours depuis plus de deux ans. Nombre de bonnes idées et de recommandations ont résulté de ces discussions. Ainsi, il nous semble, comme cela a été mentionné par le Secrétaire général, que le moment est venu de privilégier la mise en œuvre. Ce qui importe le plus, c'est de prendre des mesures concrètes pour faire avancer le processus de réforme. Il importe au plus haut point que nous évitions de nous enliser dans les mêmes vieilles discussions, dont certaines ont commencé depuis la publication du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies – le rapport Brahimi (S/2000/809), il y a plus de 17 ans. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général d'avoir fait de la réforme sa priorité absolue et de prendre des mesures importantes à cet égard. C'est ce qui ressortait clairement de sa déclaration d'aujourd'hui. Je voudrais maintenant soulever quelques questions.

Nous convenons de la nécessité de changer nos mentalités afin que le processus de réforme porte ses fruits. Cela est absolument essentiel. Une partie de ce nouveau mode de pensée doit être que la réforme des opérations de maintien de la paix exige la participation de tous. Par conséquent, l'idée d'une responsabilité partagée, associant tous les acteurs, y compris les pays hôtes, les organisations régionales, le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat est tout à fait essentielle. Cela devrait être au cœur de tout le processus de réforme,

car il faut à tout prix modifier la tendance, qui est souvent apparente, d'envisager la réforme seulement sous un angle restreint. Il est essentiel que cette tendance soit évitée et rejetée.

Nous apprécions vivement le fait qu'il se passe beaucoup de choses actuellement en termes de réformes, qui ne se limitent pas à la paix et à la sécurité. Il s'agit d'un processus de réforme à l'échelle du système, englobant également des réformes en matière de gestion et de développement. Certes, nous voyons beaucoup de synergie entre tous ces processus de réforme, et nous comprenons qu'ils sont très importants pour éviter la fragmentation et assurer une approche globale vis-à-vis des défis et des menaces à la paix et la sécurité sur l'ensemble du cycle des conflits, de la prévention et du règlement au maintien et à la consolidation de la paix. Mais cela dit, nous comprenons qu'il est pratiquement impossible de mettre en œuvre ces réformes simultanément et en une seule fois, et nous jugeons utile de hiérarchiser les priorités. L'adoption d'une approche progressive pour entreprendre ces réformes permettra davantage d'obtenir le résultat souhaité. Comme recommandé dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/466), le Secrétariat devrait être beaucoup plus axé sur le terrain. Tout en appréciant les mesures audacieuses qui sont proposées pour réduire les obstacles bureaucratiques et assurer une plus grande efficacité, nous devons veiller à ne pas trop centrer le processus de réforme sur les structures et les processus au Siège, au risque de ne pas avoir beaucoup d'impact sur le terrain. Là encore, les propositions et les visions ont été présentées de manière convaincante. Il reste maintenant à procéder à la mise en œuvre sur le terrain d'une manière tout aussi convaincante.

On ne peut s'attendre à ce que les soldats de la paix s'acquittent efficacement de leur mandat de protection des civils, tout en assurant leur propre sûreté et sécurité, que s'ils disposent des ressources nécessaires et des capacités qui correspondent aux besoins et aux exigences sur le terrain. C'est ce que le Président Moussa Faki Mahamat a souligné à juste titre. La question de la performance et de la responsabilité peut être utilement abordée si les conditions nécessaires sont remplies. Cela ne vise en aucune manière à sous-estimer l'importance de garantir la responsabilisation et le respect des normes requises en matière de performance. C'est plutôt un appel en faveur d'un jugement équilibré et d'un esprit d'objectivité. Il est très clair que nous n'avons toujours pas relevé ce défi. En tout état de cause, c'est l'avis des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police.

Nous espérons que la réforme en cours va s'attaquer sérieusement à ce problème, ce qui est essentiel pour l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

L'autre point important qui mérite d'être souligné, c'est l'impératif d'établir des partenariats régionaux et internationaux, ce qui n'est plus une option, mais une nécessité. Cette question fait déjà l'objet de discussions ici au Conseil, et il est encourageant de savoir que cette importante réalité est maintenant mieux perçue. Ces partenariats sont incontestablement utiles non seulement pour renforcer la capacité de réponse des Nations Unies face aux situations de conflit, mais aussi pour garantir une plus grande efficacité et une meilleure efficacité. Nous sommes heureux que le Secrétaire général ait accordé une grande importance à la question et ait déjà pris des mesures considérables pour renforcer sensiblement, pour des raisons évidentes, le partenariat avec l'Union africaine.

Ces réformes importantes ne peuvent être entreprises sans la participation de tous les États Membres. Il est incontestable que cela est frustrant, car réunir le consensus nécessaire n'est jamais facile, mais c'est absolument nécessaire et il n'y a pas d'autre choix. Toutefois, il est indéniable qu'il est actuellement difficile, mais non impossible, de rallier la volonté politique nécessaire. Cela est faisable parce qu'il est dans l'intérêt de tous de veiller à ce que les réformes aboutissent, y compris celles concernant les opérations de maintien de la paix. Mais cela va exiger que tout soit mis en œuvre pour instaurer la confiance et un esprit de compromis entre les États Membres. C'est pourquoi il faut œuvrer en étroite consultation et en partenariat avec les pays fournisseurs de contingents et les autres parties prenantes concernées.

En tant qu'un des principaux pays fournisseurs de contingents, nous attachons assurément une grande importance au renforcement des opérations de paix des Nations Unies dans tous leurs aspects. Notre contribution de longue date aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est dictée par une ferme conviction qui repose sur notre histoire dans les domaines du multilatéralisme et de la sécurité collective. En atteste notre bilan au cours des 70 dernières années, ainsi que la performance de milliers de nos soldats de la paix qui opèrent actuellement dans certaines situations de conflit particulièrement instables et consentent de nombreux sacrifices pour défendre la paix et la sécurité régionales et internationales.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Éthiopie est résolue à continuer à jouer un rôle actif dans le renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public et d'avoir préparé la note de cadrage (S/2018/184, annexe) à cette fin. Je tiens également à remercier S. E. le Secrétaire général de son exposé très utile, ainsi que S. E. le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et M<sup>me</sup> Fatimata Touré, de leurs exposés.

Parce que nous sommes conscients de nos responsabilités à l'égard du maintien de la paix et compte tenu de notre expérience en tant que pays fournisseur de contingents et en tant que pays hôte d'une mission de maintien de la paix pendant 12 ans, à savoir la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, dont le mandat s'est achevé avec succès en 2003 et dont plus des deux tiers du budget total avaient été financés par mon pays, nous voudrions axer notre déclaration sur l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix au moyen de quatre éléments.

Le premier élément est celui de la responsabilité partagée. Le maintien de la paix nécessite une coordination entre les différents acteurs concernés et les organes de l'ONU afin de répondre aux besoins urgents sur le terrain. À cet effet, nous déployons des opérations de maintien de la paix, qui sont clairement un des outils les plus efficaces à la disposition de l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité. Lorsqu'on parle des trois principes du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou pour protéger le mandat, on doit partir de la clef de voûte qui est l'opinion du pays hôte. Le pays hôte est la partie qui doit impérativement être consultée tout au long de chaque phase du mandat, de sa formulation à sa pleine mise en œuvre en passant par sa prorogation et son examen.

La coopération triangulaire mise en place par la Conseil de sécurité avec les pays qui fournissent des contingents et le Secrétariat est un autre moyen important et nécessaire de garantir la coopération avec les pays fournisseurs et de connaître leurs préoccupations et leurs points de vue tout au long des différentes phases du mandat. Je rappelle d'ailleurs que la note du Président du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail (S/2017/507) fournit également des orientations

concernant la coordination avec les pays qui fournissent des contingents.

Le deuxième élément a trait aux défis actuels. Les différents débats organisés tout au long de l'année dernière sur le maintien de la paix nous ont fourni de multiples idées et points de vue à cet égard. Le dernier de ces débats, qui s'est tenu en décembre (voir S/PV.8150), a ainsi permis aux États Membres et à la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix de se pencher notamment sur la nécessité pour les missions de maintien de la paix de disposer en continu des informations pertinentes, afin d'avoir une vision précise des menaces auxquelles elles et les civils sont confrontés et de combler éventuellement les lacunes en ce qui concerne les besoins militaires et civils en matière de maintien de la paix, y compris en termes de matériel, de formation, de ressources humaines et de compétences linguistiques.

La coopération des pays fournisseurs de contingents, notamment par le partage des expériences et le renforcement des capacités à tous les stades du déploiement des contingents, garantirait la cohérence et la coordination face aux difficultés que rencontre le maintien de la paix. Le Koweït appuie tous les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer la performance et l'efficacité du maintien de la paix et pour remédier aux insuffisances qui empêchent la pleine exécution des mandats. Nous nous félicitons du grand sens des responsabilités dont a fait montre le Secrétariat en entamant une étude approfondie sur la performance ainsi que l'élaboration d'un plan d'action suite au rapport Cruz, afin de lutter contre l'augmentation des pertes humaines dans les opérations de maintien de la paix. Nous rendons d'ailleurs hommage aux soldats de la paix qui ont donné leur vie au nom du maintien de la paix et de la protection des civils, partout dans le monde.

Le troisième élément concerne les facteurs externes qui influent sur le maintien de la paix. Les changements auxquels doit faire face le maintien de la paix ne se limitent pas à la coordination ni aux problèmes de déploiement. Ils concernent aussi la nécessité d'adapter les principes du maintien de la paix, tel le recours à la force uniquement en cas de légitime défense ou de défense du mandat, au regard de menaces de plus en plus nombreuses qui n'ont que faire du drapeau de l'ONU et de la protection qu'il est censé apporter, comme le Secrétaire général l'a dit tout à l'heure. Pour lutter contre les facteurs externes et les défis transfrontières qui ont une incidence sur les opérations de maintien de la paix, comme par exemple les changements

climatiques, les migrations, les déplacements, la multiplication des conflits et l'augmentation des besoins, il faut une approche intégrée à l'échelle de toute la mission, qui permette de s'attaquer aux causes profondes du conflit, d'instaurer une paix durable et de prévenir toute résurgence du conflit. À cet égard, je tiens à souligner l'importance des examens stratégiques des opérations de maintien de la paix menés régulièrement par le Secrétariat. Ces examens doivent être un outil dont se sert le Conseil pour adapter le maintien de la paix aux changements qui échappent au contrôle des États Membres.

Enfin le quatrième élément est celui de la coopération régionale. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies nous fournit un outil efficace de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier lorsque le déploiement nécessite la participation des pays voisins, comme on peut le voir pour un certain nombre de missions en Afrique. La coopération régionale ne se limite pas à la mobilisation et au déploiement des contingents; elle requiert la participation de tous les acteurs concernés, à commencer par le pays hôte, à toutes les étapes, de la formulation à l'examen du mandat et lorsque des difficultés apparaissent et qu'il faut apporter des changements avant qu'une situation ne s'aggrave.

Pour conclure, tous les éléments que je viens d'évoquer appellent à des mandats clairs et souples afin que les soldats de la paix soient en mesure de s'adapter aux changements sur le terrain et à l'intensité des menaces qui se posent à eux. Les mandats des opérations de paix ne peuvent pas non plus être prorogés indéfiniment sans que les objectifs recherchés ne soient atteints. Nous devons donc faire preuve d'initiative et nous inspirer des rapports, examens, expériences et recommandations qui ont été présentés au Conseil depuis plus d'un quart de siècle. Nous remercions une nouvelle fois le Royaume des Pays-Bas d'avoir mis cette question à l'ordre du jour afin de pouvoir entendre les vues du plus grand nombre possible d'États Membres sur la manière d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, qui sont, depuis plus de 70 ans, un des outils les plus importants à la disposition du Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de l'organisation du présent débat public consacré à la manière dont nous pouvons agir collectivement pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations

Unies. Nous remercions également le Secrétaire général, M. António Guterres; le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat; ainsi que la Directrice du Groupe de recherche, d'étude et de formation femme-action, M<sup>me</sup> Fatimata Touré, de leurs exposés.

Nous appuyons la volonté du Secrétaire général d'améliorer l'efficacité des opérations de paix, ainsi que l'accent mis sur l'importance de trouver des règlements politiques aux conflits. En effet, la principale mission du maintien de la paix est d'aider les parties à parvenir à des accords politiques pour régler pacifiquement leurs différends et de contribuer à la mise en œuvre de ces accords le plus rapidement. Sans progrès sur le plan politique, les missions peuvent rester de très longues années dans un pays. Bien entendu, les activités de maintien de la paix des Nations Unies doivent être adaptées aux réalités d'aujourd'hui. Les missions sont déployées dans des environnements difficiles et dangereux et de plus en plus dans des situations de crise politique intérieure, exacerbées par de graves difficultés humanitaires et socioéconomiques. Les défis les plus redoutables sont ceux posés par les problèmes transfrontières tels que la circulation des armes, le crime organisé, le terrorisme et le trafic de drogue.

Toutefois, même dans des circonstances aussi difficiles, il est crucial de respecter la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour protéger le mandat. À notre avis, les propositions de plus en plus fréquentes ces derniers temps tendant à ce que ces principes soient interprétés avec souplesse ou soient révisés sont pernicieuses. Cela vaut en particulier pour les appels à remplacer les idéaux qui sous-tendent la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix par des opérations de maintien de la paix dites volontaristes et robustes et à donner aux Casques bleus le droit d'utiliser la force en premier. Je doute fort qu'une telle approche contribue à atteindre l'objectif recherché, qui est de réduire le nombre de morts dans les rangs des soldats de la paix.

Bien au contraire, cela risque fort de produire l'effet inverse. S'ils se départent de leur neutralité, les Casques bleus peuvent devenir des participants actifs dans les conflits, avec une augmentation inévitable du nombre d'accrochages avec les opposants et, par conséquent, du nombre de victimes. Des mandats robustes ne peuvent pas devenir une routine et doivent être

soigneusement calibrés en fonction de chaque situation où ils sont jugés vraiment nécessaires. En particulier, considérant l'expérience disponible à ce jour – celle d'octroyer aux Casques bleus des pouvoirs supplémentaires, par exemple en République démocratique du Congo et au Mali - nous ne sommes pas convaincus que les résultats sur le terrain justifient pleinement les sacrifices consentis par les soldats de la paix dans ces opérations. Par dessus tout, nous croyons que le meilleur moyen de renforcer la sécurité des soldats de la paix est de leur assurer une meilleure formation professionnelle et de mieux les doter en moyens techniques.

Le principe d'impartialité est essentiel aussi, notamment dans le contexte de l'exécution des mandats de protection des civils. Les soldats de la paix ne doivent jamais, pour quelque motif que ce soit, même dans une bonne intention, prendre parti pour l'une ou l'autre des parties au conflit, moins encore s'appuyer sur un quelconque principe étranger aux Nations Unies pouvant ouvrir la voie à l'usage de la force au regard d'un État hôte.

Le succès global des activités de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que celui de toute mission individuelle, dépend largement de la cohérence des efforts des participants impliqués dans le processus - en particulier le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et les États hôtes. À cet égard, il importe de veiller non seulement à ce que tous les maillons de la chaîne assument consciencieusement leurs responsabilités, mais aussi de s'assurer que la collaboration entre ces maillons est efficace, confidentielle et transparente.

Comme toujours, les nouveaux défis du maintien de la paix rencontrés par les Nations Unies exigent d'être débattus et examinés à fond par les États Membres et le Secrétariat, l'objectif étant d'adopter des approches cohérentes et équilibrées, de faire face à la fragmentation des cadres politique et juridique, d'élaborer des doctrines pertinentes et de produire en temps opportun des documents normatifs qui soient fondés sur l'analyse de l'expérience accumulée. À cet égard, il importe de veiller à ce que toute réforme des activités de maintien de la paix des Nations Unies soient menée en accord avec les États Membres et dans le strict respect de leurs décisions. Toute interprétation arbitraire, comme celle faite du concept de collecte d'informations et de l'analyse du renseignement dans le maintien de la paix, pourrait avoir un impact négatif sur l'interaction des États Membres avec le Secrétariat et risquerait aussi de nuire

à la crédibilité des Nations Unies dans la conduite des opérations de maintien de la paix.

À notre sens, utiliser le renseignement pour mener des activités au titre d'un mandat de maintien de la paix est quelque chose qui doit se faire uniquement dans le cadre de la Charte des Nations Unies et avec le consentement des gouvernements hôtes, et seulement dans l'objectif légitime, clairement défini et limité, d'assurer la sécurité des soldats de la paix et la protection des civils. Toute utilisation du renseignement avec légèreté ou à des fins politiques, y compris pour s'acquitter de tâches politiques au titre d'un mandat, est inacceptable. Nous espérons que les conclusions pertinentes seront tirées et que nous verrons rapidement des résultats. Il est extrêmement important aussi d'établir une coopération constructive avec les États hôtes, étant donné qu'au bout du compte le succès des opérations des Nations Unies en dépend directement. L'assistance internationale doit viser à appuyer les efforts locaux et régionaux, non à les remplacer.

Les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être clairs, réalistes et tout à fait capables de relever les défis auxquels font face les Nations Unies et ceux rencontrés dans une situation donnée sur le terrain, en plaçant l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux causes spécifiques de chaque conflit, non de mener à bien les différentes initiatives génériques. Afin d'optimiser les opérations de maintien de la paix au plan économique, il est conseillé, quand on apporte des modifications à leur mandat, de mettre l'accent sur une réduction de ce genre de questions d'intérêt secondaire. Des stratégies de sortie et, le cas échéant, des plans bien conçus sont aussi essentiels pour transformer les opérations de maintien de la paix en d'autres types de présence politique ou pour appuyer les efforts de reconstruction et de développement menés par les équipes de pays des Nations Unies. Il importe à cet égard de tenir compte des vues aussi bien des gouvernements hôtes que des équipes de pays afin d'éviter les interprétations erronées des mandats des missions ou la possibilité de les surcharger. Cela ne fera, au bout du compte, que rendre leur mise en œuvre plus efficace.

Un facteur particulièrement important dans la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix est un partenariat authentique de la part des membres de la communauté internationale. Les efforts déployés par les organisations régionales et sous-régionales opérant dans leurs domaines de responsabilité, comme il est souligné dans le Chapitre VIII de la Charte, ont gagné

en importance à cet égard. En fait, nul n'a promu cette question mieux que l'Union africaine. Nous pensons qu'il est impossible d'instaurer une paix durable dans le continent sans la participation active des Africains eux-mêmes. C'est pourquoi il importera de travailler à garantir que ce soient les pays africains eux-mêmes qui jouent un rôle moteur dans la définition des voies qui mènent à la paix et à la sécurité, conformément au principe africain « Des solutions africaines aux problèmes africains ».

La Fédération de Russie se prévaut d'une expérience solide en matière de formation des soldats de la paix. Les établissements russes d'enseignement supérieur ont formé avec succès du personnel, notamment des femmes, appelés à servir dans les organes africains chargés de l'application de la loi. Depuis 2000, plus de 350 policiers étrangers servant dans les missions de maintien de la paix ont reçu une formation au Centre de préparation certifié par les Nations Unies de l'Institut russe de formation avancée du Ministère russe de l'intérieur situé à Domodedovo, près de Moscou. Le centre militaire de formation éducative et scientifique de l'académie russe des forces armées terrestres combinées de Naro-Fominsk ainsi que notre centre international de déminage des forces armées, situé à Nakhabino, sont aussi prêts à former des soldats de la paix venant de pays en développement. Nous avons mis au point un système qui inclut une formation générale ainsi qu'une formation spécialisée préalable au déploiement immédiat de soldats de la paix dans des missions spécifiques. Nous continuerons de fournir toute l'assistance nécessaire pour renforcer les capacités du maintien de la paix des Nations Unies.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine sait gré à la présidence des Pays-Bas d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, et vous souhaite, Monsieur le Premier Ministre Rutte, la bienvenue au Conseil. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général ainsi que le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, de leurs exposés. J'ai aussi écouté attentivement la déclaration faite par M<sup>me</sup> Touré.

Je voudrais tout d'abord rendre pleinement hommage aux Casques bleus qui servent la cause de la paix partout dans le monde. Durant les 70 années de leur existence, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont énormément contribué au maintien de la paix et de la sécurité. Ces dernières années, elles ont dû faire face à des environnements et des mandats

plus complexes, ainsi qu'à des menaces de plus en plus asymétriques, et ont essuyé des pertes plus nombreuses. Leurs mandats sans cesse élargis ne sont appuyés que par des ressources limitées, et les États Membres et le Secrétariat doivent œuvrer de concert pour aider les opérations de maintien de la paix à s'adapter à l'évolution constante de la situation sur le terrain. La Chine est déterminée à participer activement à la réforme du pilier Paix et sécurité des Nations Unies et à la gestion interne, et œuvrera de concert avec toutes les parties concernées pour renforcer la capacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies de maintenir la paix dans le monde.

Premièrement, il est important d'adhérer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux qui guident nos opérations de maintien de la paix. C'est à la fois une condition préalable et une garantie que les missions puissent s'acquitter de leurs tâches efficacement et gagner la confiance des pays hôtes. Il importe de respecter strictement la souveraineté des pays hôtes, d'améliorer la communication avec eux et, sur la base d'une réponse à leurs besoins véritables, les aider à rétablir la paix et la stabilité et renforcer leurs capacités à cet égard. Il importe d'éviter d'assumer arbitrairement des responsabilités qui relèvent de la souveraineté nationale.

Deuxièmement, les mandats du Conseil de sécurité doivent être explicites et réalisables, ainsi que clairement centrés. Le Conseil doit donner la priorité aux règlements politiques, se concentrer sur les tâches principales du maintien de la paix et examiner pleinement la situation sur le terrain, les ressources disponibles, les capacités des pays fournisseurs de contingents et d'autres facteurs importants. Les priorités et les tâches principales doivent être ajustées rapidement et selon les besoins de la situation. En temps voulu, des stratégies de sortie réalisables doivent être élaborées, si les conditions le permettent et si les pays hôtes en font la demande. Les pays fournisseurs de contingents doivent se voir offrir davantage d'occasions de prendre part aux débats qui entourent l'élaboration et l'ajustement des mandats, ce qui contribuera également à les améliorer.

Troisièmement, il importe de renforcer l'appui et les garanties que le Secrétariat apporte aux opérations de maintien de la paix. L'appui logistique aux opérations de maintien de la paix doit être optimisé de manière à garantir l'efficacité maximale des ressources qui leur sont allouées. Le Secrétariat et les missions de maintien de la paix doivent donner la priorité à la sûreté et à la

sécurité des soldats de la paix en formulant des règles à cet égard, en renforçant la surveillance et l'analyse, par leurs propres soins, de la situation sécuritaire locale, en améliorant les capacités d'alerte rapide et le partage d'informations interne sur les menaces potentielles à la sécurité et en garantissant la disponibilité des fonds et des équipements à cette fin. Il importe de renforcer et de garantir les capacités médicales, en particulier en ce qui concerne les traitements médicaux et les évacuations sanitaires pendant les urgences.

Quatrièmement, il est impératif d'améliorer le renforcement des capacités des pays fournisseurs de contingents et d'étendre les partenariats avec des organisations régionales. La communauté internationale doit prendre pleinement en considération les besoins réels des pays fournisseurs de contingents, en particulier lorsqu'il s'agit de pays en développement. Le renforcement de leurs capacités dans les opérations de maintien de la paix doit être amélioré. Il importe également de garantir que les opérations de maintien de la paix bénéficient d'une formation et de ressources répondant aux besoins.

Il convient de prêter attention et de fournir un appui à l'Union africaine et aux autres organisations régionales et sous-régionales qui jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en Afrique. Il faut aider l'Union africaine à établir dès que possible une Force africaine en attente et une force d'intervention rapide. La Chine appuie la proposition faite par l'Union africaine concernant le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et espère voir les détails des opérations de maintien de la paix propres à l'Union africaine.

La Chine a participé activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et y a grandement contribué. Nous sommes le deuxième pays fournisseur de contingents parmi les membres du Conseil de sécurité et le deuxième contributeur financier aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, avec 2 500 soldats de la paix chinois qui sont actuellement déployés dans 10 missions, notamment au Soudan du Sud, au Mali, en République démocratique du Congo et au Darfour. Face à des situations de sécurité complexes et à des conditions naturelles difficiles, ils travaillent avec diligence pour maintenir la paix et protéger les civils locaux, et ainsi font acclamer les Nations Unies et ses opérations de maintien de la paix.

La Chine honore activement l'engagement que son président, Xi Jinping, a pris envers les opérations

de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons mis en place une force en attente de maintien de la paix composée de 8 000 soldats et deux unités de police en attente de maintien de la paix, et les avons fait inscrire dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons envoyé notre première escadrille d'hélicoptères dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et nous offrons une aide militaire active à l'Union africaine. Le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement considère le renforcement des capacités de maintien de la paix comme une tâche importante, par laquelle il vise à aider l'ONU à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et à prêter assistance aux pays en développement, en particulier aux pays africains, dans le renforcement de leurs capacités de maintien de la paix.

Dernier point, mais non le moindre, la Chine est prête à travailler avec d'autres États Membres pour améliorer davantage les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de manière que le monde puisse jouir d'une paix durable et d'une sécurité universelle.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, M. le Premier Ministre Mark Rutte, de vous souhaiter la bienvenue à New York et de vous féliciter de l'excellente présidence exercée par le Royaume des Pays-bas au cours du mois de mars, qui se conclut par cette initiative judicieuse d'organiser un débat public de haut niveau sur la façon d'agir collectivement pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue aux ministres présents ici avec nous, ainsi qu'à S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et à M<sup>me</sup> Fatimata Touré, Directrice du Groupe de recherche, d'étude et de formation femme-action. Je les remercie des informations excellentes qu'ils nous ont fournies.

La République de Guinée équatoriale est satisfaite de l'organisation de ce débat, d'une importance considérable, qui vise à analyser et aborder des points et des aspects capitaux de la responsabilité première confiée à l'ONU, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, mon gouvernement félicite le Secrétaire général António Guterres des initiatives qu'il est en train de diriger pour introduire des réformes dans divers domaines de cette grande institution et, en particulier, dans le domaine des opérations de maintien de la paix, si l'on considère le fait que l'une des plateformes majeures de l'ONU sont les missions de maintien de la

paix, car à travers elles on vit de manière directe tous les événements. C'est sur ce point que l'ONU oriente ses efforts et ses actions conjointement pour s'acquitter de son mandat. Nous félicitons également tous les membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix pour leurs capacités et leur savoir-faire, ainsi que pour avoir conçu si habilement l'étude et l'examen approfondi des questions relatives aux opérations de maintien de la paix en vue de les réformer et d'exécuter leurs importantes tâches avec efficacité et efficience.

Nous remercions tout le personnel des opérations de maintien de la paix en service actif pour son courage et sa valeur, et nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles et aux amis de ceux qui ont fait le sacrifice ultime dans l'accomplissement de leur devoir.

La Guinée équatoriale estime que le moment est venu de lancer les réformes qui infuseront un nouveau dynamisme dans la planification et dans l'exécution de l'architecture stratégique de paix et de sécurité internationales, soutenu par l'ONU afin de faire face aux nouveaux défis et aux nouvelles tendances qui se présentent aujourd'hui dans les conflits. En effet, si nous procédons à une analyse profonde des questions qui font l'objet de cette réforme, nous arrivons à la conclusion qu'elles présentent une orientation et une vision stratégique plus concrète, complexe et crédible, susceptibles de s'adapter à l'évolution de la situation et de la nature des conflits.

Tous les points et aspects de ces réformes constituent l'épine dorsale de l'appui aux opérations de maintien de la paix. La République de Guinée équatoriale reconnaît la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe aux Nations Unies, conformément à la Charte, et reconnaît également que les opérations de maintien de la paix, sous la direction du Conseil de sécurité, sont l'un des instruments fondamentaux dont dispose l'ONU pour s'acquitter de sa noble mission. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, seul organe de l'ONU à qui a été confié le vaste examen de toutes les questions relatives aux opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, y compris les mesures visant à améliorer la capacité de l'Organisation de mener à bien ces opérations, conformément à la résolution 2378 (2017), a achevé son travail et nous apprécions la qualité des efforts faits pour cadrer la réforme. Nous sommes convaincus du fait que l'adoption et la mise en œuvre de cette réforme auront un effet positif sur l'exécution des futures

missions de maintien de la paix, et amélioreront la structure stratégique et les autres organes fonctionnels des opérations spéciales de maintien de la paix, ainsi que celles des missions politiques spéciales, de telle sorte qu'elles pourront faire preuve de plus de coordination et de souplesse dans les diverses situations de conflit, aussi complexes soient-elles.

Il est important que les parties impliquées dans les opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que tous les acteurs honorent leurs engagements et leurs responsabilités et interprètent fidèlement les règles énoncées dans le mandat, en respectant en tout temps les dispositions de la Charte des Nations Unies. Il convient de noter et de souligner qu'à l'heure de régler les problèmes africains, il est nécessaire de prendre dûment en compte les coutumes et les cultures des groupes ethniques, ainsi que leurs traditions ancestrales en matière de règlement de différends et de conflits, à commencer par les conseils des anciens, les chefs tribaux, ethniques et religieux ainsi que les associations communautaires de jeunes. Ces groupes d'acteurs traditionnels jouent un rôle très important dans le règlement des problèmes et constituent les cellules et les maillons fondamentaux qui peuvent influencer de manière positive sur la résolution de tout conflit touchant leur communauté. Ce sont là autant d'éléments qui permettront de renforcer la confiance et la transparence, tout en suscitant peu de critiques à l'égard des missions dans l'exercice de leurs fonctions.

La voix de l'Afrique doit être entendue et prise en compte dans la conception et la structuration des opérations de maintien de la paix, puisque plus de la moitié d'entre elles sont déployées sur le sol africain. Qui plus est, les pays africains sont les principaux fournisseurs de contingents à ces opérations. Nous pensons qu'il est indispensable d'améliorer la communication et la coordination avec les pays africains afin d'accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix. L'Union africaine, les organisations régionales et sous-régionales et les pays des régions touchées sont des acteurs qui doivent également faire partie intégrante du déploiement de toute opération de maintien de la paix en Afrique. Il est important que ces opérations collaborent et coopèrent avec les organisations régionales et sous-régionales. À cet égard, la République de Guinée équatoriale se félicite des excellentes relations de collaboration et de coordination qui existent actuellement entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, entre le Secrétaire général António Guterres et

le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Mahamat.

Les opérations de maintien de la paix ne doivent pas être considérées comme une fin en soi, mais comme un moyen de parvenir à un règlement d'un conflit. Elles doivent donc pouvoir assurer une transition vers une opération de consolidation de la paix, et dans un second temps, vers le développement et la reconstruction. Il est dès lors important que les opérations de maintien de la paix soient conçues pour appuyer les efforts du pays hôte et renforcer ses capacités en matière de sécurité afin qu'il puisse être autonome et parvenir au développement durable. Les organismes de développement des Nations Unies ou d'autres organisations devraient également jouer un rôle de premier plan dans le cadre de ces efforts.

Je ne saurais terminer mon intervention sans exprimer la préoccupation du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale face aux attaques criminelles qui continuent d'être perpétrées par des terroristes et des groupes armés ennemis de la paix contre le personnel des missions de paix et de sécurité internationales. Nous condamnons ces attaques qui doivent cesser une bonne fois pour toutes. Les gouvernements concernés doivent assumer la responsabilité qui leur incombe de protéger les missions de paix, et les responsables doivent être traduits en justice.

Dans le même temps, la Guinée équatoriale rend un hommage appuyé aux plus de 100 000 hommes et femmes qui servent ou ont servi dans les opérations de maintien de la paix pour leur grand professionnalisme, leur dévouement et leur courage, et salue tout particulièrement la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour maintenir la paix et la sécurité. Nous encourageons tous les autres sur le terrain à continuer de défendre la paix et la sécurité internationales, car de nombreux enfants, femmes et personnes âgées dans le monde sont désespérés, et les soldats de la paix sont leur seul espoir. Nous leur demandons de poursuivre leurs efforts et sommes à leurs côtés.

Pour terminer, la République de Guinée équatoriale réaffirme son engagement à appuyer et à continuer d'appuyer les projets et les initiatives de l'ONU dans le cadre de l'architecture de paix et de sécurité internationales, comme elle l'a déjà fait dans divers conflits africains et autres situations d'urgence en donnant un appui financier et matériel et en formant le personnel aux fins d'assurer le maintien de la paix et la sécurité internationales.

**M. Inchauste Jordán** (État Plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons la bienvenue au Premier Ministre des Pays-Bas, S. E. M. Mark Rutte, à la séance d'aujourd'hui et remercions la présidence d'avoir convoqué cette importante séance. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général, M. António Guterres; le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat; et la représentante de la société civile et Directrice du Groupe de recherche, d'étude et de formation femme-action, M<sup>me</sup> Fatimata Touré.

Ma délégation voudrait commencer en rendant un hommage sincère et vibrant à chacune et à chacun des Casques bleus dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies de par le monde qui ne ménagent aucun effort pour s'acquitter de leurs fonctions et de leur mandat. Nous remercions les pays qui contribuent du personnel militaire et de police, des observateurs ou du personnel civil de leur générosité, de leur solidarité et de leur engagement envers le système des Nations Unies et envers les pays qui souffrent des conséquences des conflits ou de l'instabilité.

Il ne fait aucun doute que la situation au niveau international n'est pas statique; elle connaît des bouleversements majeurs. La persistance des menaces à la paix et à la sécurité internationales émanant des groupes terroristes et de la criminalité transnationale a mis en relief l'impérative nécessité d'engager des réformes structurelles des opérations de maintien de la paix afin de les rendre plus efficaces et effectives dans leurs environnements respectifs.

L'ONU a reçu des contributions, des informations et des recommandations importantes en vue de promouvoir ces changements et d'améliorer les performances des missions déployées, tout en optimisant les différents échelons de décisions et de planification au sein du système. Nous faisons ici référence au rapport Brahimi (voir S/2000/809) et aux rapport et recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), qui ont, de manière générale, examiné tout un éventail d'options, de mécanismes et de tâches, en sus des défis auxquels se heurtent aujourd'hui les opérations de maintien de la paix.

Par ailleurs, le rapport sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, mieux connu sous le nom de rapport Cruz, est un outil utile qui apporte une contribution substantielle aux questions touchant la sécurité des Casques bleus, ainsi qu'aux

aspects structurels des missions de paix, tels que la direction, l'état d'esprit, l'équipement, la formation des contingents et leurs capacités.

Les approches présentées dans les rapports susmentionnés permettent d'identifier les différentes priorités des opérations de maintien de la paix, ainsi que les moyens de les améliorer afin de mettre en place un système cohérent, capable s'adapter aux nouvelles situations de conflit et d'après-conflit. Ces opérations doivent reposer sur des mandats clairs, précis et réalisables, établis en fonction de la situation sur le terrain, et assortis de plans d'action spécifiques afin de prévenir les complications opérationnelles.

En tant qu'État qui défend le dialogue et les mécanismes de règlement pacifique des conflits et des différends, la Bolivie considère que les moyens politiques sont les ressorts fondamentaux de la nouvelle conception des missions de paix et de leur exécution. Ces moyens doivent être utilisés pour trouver des solutions politiques qui conduisent à une paix pérenne et durable. Le dialogue politique facilite le redressement après une crise et peut empêcher l'escalade de la violence.

À cet égard, nous soulignons qu'une approche préventive, fondée sur une étude approfondie du contexte, au cas par cas, est indispensable à une conception et une compréhension adéquates des mandats, quel que soit leur nature. Les mandats doivent respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États et favoriser l'appropriation nationale, tout en évitant d'être utilisés comme un outil d'intervention. En outre, une analyse technique, logistique et, surtout, réaliste est nécessaire afin de déterminer les ressources économiques, humaines et matérielles dont ont besoin les missions. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'améliorer l'agilité institutionnelle en ce qui concerne le déploiement des troupes, et aussi de sélectionner les effectifs les mieux formés et les plus spécialisés pour faire face aux contextes asymétriques mentionnés auparavant. Il convient de souligner que la nécessité de fournir aux contingents le matériel et la formation nécessaires ne relève pas uniquement de la responsabilité des pays fournisseurs, mais également de celle de l'Organisation.

Les attaques constantes contre les membres des forces de paix, qui ont des conséquences déplorables, témoignent de la nécessité de renforcer les éléments clés des missions, en particulier la connaissance de la situation sur le terrain, la capacité des unités à se déplacer

et à réagir, mais surtout les mesures de défense et de protection des camps et des effectifs.

À cet égard, il importe de prendre en compte toutes les modalités envisageables d'appui au financement des opérations de paix, de manière durable, prévisible et souple. Ces modalités doivent également être évaluées et révisées de manière à renforcer l'autonomie de l'ONU face aux pays qui fournissent les plus importantes contributions, car le facteur financier peut aller à l'encontre des objectifs des missions.

Il convient de souligner qu'aucune mission de maintien de la paix ne peut réussir si elle ne jouit pas de l'appui du pays hôte. À cet égard, la coordination constante et fluide, l'échange d'informations et les mécanismes de promotion de la confiance entre les missions et les autorités locales sont essentiels.

Enfin, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du mois de mars, je saisis cette occasion pour offrir les félicitations de ma délégation à la présidence néerlandaise pour l'efficacité et le succès avec lesquels elle a dirigé les travaux du Conseil de sécurité durant le présent mois.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs interventions à quatre minutes au plus afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole devant le Conseil.

J'informe par ailleurs tous les intéressés que nous allons poursuivre ce débat public pendant l'heure du déjeuner, car nous avons un grand nombre d'intervenants.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

**Mme Marsudi** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence néerlandaise d'avoir convoqué le présent débat au moment opportun. J'apprécie les exposés présentés par le Secrétaire général et les autres intervenants.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Tout en notant que des efforts sont en cours en vue d'améliorer l'efficacité des activités de maintien de la paix des Nations Unies, nous estimons qu'il faut accorder la priorité aux missions de terrain et aux

populations sur le terrain. À la lumière de ces considérations, l'ASEAN tient à faire les observations suivantes.

Premièrement, la réforme doit être orientée vers le renforcement de la performance et des capacités, ainsi que vers l'amélioration et l'accélération des processus de prise de décisions au sein des missions de terrain. Deuxièmement, pour garantir la réussite d'une mission, son budget et ses autres ressources doivent lui permettre d'accomplir son mandat. Troisièmement, la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix sont une responsabilité commune de nous tous, les Membres de l'Organisation. Les membres du Conseil peuvent être assurés que l'ASEAN continuera de promouvoir et d'appuyer les activités de maintien de la paix des Nations Unies par l'intermédiaire des mécanismes qu'elle dirige et en déployant des efforts collectifs.

Je vais maintenant m'exprimer à titre national.

L'Indonésie fournit des services de maintien de la paix depuis plus de 60 ans et, depuis 1957, elle a déployé plus de 37 000 soldats de la paix au sein de diverses missions des Nations Unies. Aujourd'hui, l'Indonésie est un des 10 premiers fournisseurs de contingents qui contribuent aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, avec plus de 2 650 soldats déployés au sein de neuf missions, dont 83 femmes. Le mois dernier, j'ai rendu visite à nos soldats déployés au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dont l'Indonésie est le premier fournisseur d'effectifs militaires. Je vais communiquer mes observations sur le terrain.

Premièrement, nous devons réfléchir à de nouveaux moyens de protéger les civils en période de conflit, notamment des mesures visant à garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix sur le terrain. Deuxièmement, nous ne pouvons plus nous en tenir aux pratiques routinières. Les missions de maintien de la paix et les soldats de la paix doivent être correctement formés et équipés, dotés des ressources nécessaires et prêts à gagner les cœurs et les esprits de la communauté locale.

Étant donné que chaque conflit a sa propre dynamique, il importe de concevoir un renforcement sur mesure des capacités des soldats de la paix. À cette fin, l'Indonésie a créé son propre centre pour le maintien de la paix en 2007, qui forme les soldats de la paix indonésiens et représente une plaque tournante pour les centres de formation au maintien de la paix dans la région. Ensemble, nous devons trouver un nouveau moyen de garantir un approvisionnement économique et novateur

de l'équipement pour combler les déficits de la capacité des missions de maintien de la paix, notamment en promouvant la participation des industries stratégiques des pays en développement.

Troisièmement, le partenariat solide et l'approche coordonnée entre toutes les parties prenantes doivent être renforcés. Les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et les pays hôtes doivent jouer un rôle accru dans l'élaboration des mandats. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les mandats soient clairs et réalistes, dotés d'une stratégie de sortie réalisable et axés sur l'appui aux processus politiques. Le Secrétariat doit formuler les politiques souples et moins bureaucratiques pour permettre aux missions d'opérer plus efficacement. Nous saluons les efforts que déploie le Secrétaire général pour promouvoir la réforme du pilier paix et sécurité du système des Nations Unies.

Quatrièmement, la participation des organisations régionales et sous-régionales doit être renforcée afin d'appuyer les processus politiques dans le cadre des missions de maintien de la paix et, cinquièmement, il importe d'augmenter le nombre de femmes soldats de la paix. Je me suis rendu compte par moi-même de la position privilégiée qu'occupent les femmes soldats de la paix en vue de gagner les cœurs et les esprits de la population locale et d'assurer une protection efficace des civils, ainsi que de prévenir et de combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

En tant que candidate à un siège non permanent au Conseil de sécurité en 2019-2020, l'Indonésie restera déterminée à se comporter en partenaire véritable de la paix mondiale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne.

**M. Maas** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre Rutte d'avoir organisé cet important débat sur le maintien de la paix. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé. C'est un honneur de me trouver en ces lieux aujourd'hui, quelques jours seulement après ma prise de fonction.

L'action collective est cruciale dans le domaine des activités de maintien de la paix des Nations Unies, comme dans tout autre domaine politique. Qu'il s'agisse des changements climatiques, des migrations ou du développement économique; qu'il s'agisse des droits de l'homme, de la santé mondiale ou de la pérennisation de la paix et de la sécurité – nous devons renforcer l'action

collective. Nous devons pouvoir compter sur des institutions multilatérales robustes et, au cœur de notre ordre basé sur des règles, nous avons besoin d'une ONU forte. Quel endroit serait mieux choisi que cette salle pour souligner que nous avons besoin d'un Conseil de sécurité uni dans ses objectifs et sa responsabilité?

Le casque bleu des soldats de la paix est un symbole d'aide et de protection, de paix et de sécurité. Pour la communauté internationale, il représente un appel à l'action commune et à des responsabilités partagées. Les plus de 100 000 soldats de la paix qui aident divers pays à négocier le parcours difficile d'une situation de conflit vers la paix méritent notre respect, notre profonde reconnaissance et notre appui.

La reprise de conflits violents a causé d'immenses souffrances humaines, à un coût socioéconomique considérable. Un exemple flagrant en est la Syrie, concernant laquelle le Conseil est trop souvent incapable de prendre des décisions, et les décisions qu'il prend ne sont pas appliquées.

La réponse à des situations de crise prolongées ne peut être qu'une stratégie plus cohérente de pérennisation de la paix. Le Secrétaire général a présenté cette approche dans ses propositions de réforme, et il peut compter sur le plein appui de l'Allemagne.

L'Allemagne est une fidèle partenaire politique et financier du maintien de la paix des Nations Unies. Nous contribuons à accroître la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, à faire de la police un domaine charnière des opérations de paix, et à renforcer le rôle des femmes dans le maintien de la paix. Pour épauler l'ONU dans la prévention des crises et contribuer à la hausse considérable du financement de la consolidation de la paix préconisée par le Secrétaire général, l'Allemagne a triplé ses contributions dans ces domaines.

C'est au Mali que se situe notre déploiement le plus important dans le cadre des Nations Unies. Notre parlement a accepté de fournir jusqu'à 1 000 soldats de la paix, ainsi que des moyens haut de gamme tels que des hélicoptères et des drones. On peut espérer que cet effort combiné contribuera à garantir une paix et une stabilité durables dans le pays lui-même et dans la région du Sahel en général. L'appui allemand au Mali, au Soudan du Sud et au Liban, pour ne citer que quelques pays, s'inscrit systématiquement dans une stratégie politique globale, tant au niveau national qu'au sein de l'Union européenne. Comme nous l'avons indiqué dans l'accord de coalition qui a été adopté récemment, l'Allemagne

continuera de développer cet engagement dans les années à venir, dans le cadre de sa candidature – et, nous l'espérons, de son mandat – au Conseil de sécurité pour la période 2019-2020.

Pour conclure, je voudrais faire trois observations. Premièrement, il faut des partenariats plus robustes et plus efficaces entre l'ONU et des organisations telles que l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Deuxièmement, le maintien de la paix n'est pas une fin en soi. C'est un outil à l'appui de solutions politiques. Il faut, dès le départ, une stratégie politique cohérente, des objectifs lucides et des attentes réalistes. Troisièmement, le maintien de la paix ne sera efficace que dans la mesure où nous voulons qu'il le soit. Les missions doivent disposer des moyens dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs mandats.

Une dernière chose doit être dite : les soldats de la paix ont parfois déçu les personnes qu'ils s'étaient précisément engagés à protéger, notamment en se livrant à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. C'est inacceptable. Ils doivent répondre de leurs agissements. Nous avons pris bonne note des propositions du Secrétaire général pour améliorer encore le maintien de la paix. Nos paroles doivent désormais être traduites en actes. Nous le devons aux personnes que nous sommes chargés de protéger.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de la défense de l'Estonie.

**M. Luik** (Estonie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais dire que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent depuis très longtemps un rôle sans équivalent pour assurer la paix et la stabilité dans le monde. Nous remercions le Royaume des Pays-Bas d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur cette question qui est particulièrement d'actualité.

L'Estonie s'associe elle aussi à la déclaration que va prononcer l'observatrice de l'Union européenne.

La situation internationale sur le plan de la sécurité a considérablement évolué récemment. Les menaces auxquelles nous sommes confrontés sont de plus en plus complexes et asymétriques, et il est parfois difficile de savoir d'où elles proviennent. En conséquence, le contexte du maintien de la paix a lui aussi changé. Nos soldats de la paix peuvent de moins en moins compter sur la protection que leur assurait la couleur bleue, car ils sont eux-mêmes de plus en plus souvent pris pour cible, comme le souligne le rapport du général de corps

d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz. Parallèlement, les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont assorties d'exigences et de mandats plus importants : elles ne sont plus là uniquement pour maintenir la paix, mais sont sur le terrain pour consolider la paix, protéger les civils, aider à remédier aux causes profondes des conflits et contribuer à trouver des règlements politiques.

Nous sommes convaincus que l'ONU conservera son rôle de chef de file dans l'instauration de la paix et de la stabilité dans différentes régions. Pour que ce soit le cas, l'ONU doit s'adapter au nouveau contexte en matière de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons que le Secrétaire général s'efforce de réformer la manière dont l'Organisation gère les missions de maintien de la paix et le pilier paix et sécurité tout entier. En conséquence, je voudrais faire plusieurs observations spécifiques.

Premièrement, nous pensons nous aussi que les mandats attribués par le Conseil de sécurité aux opérations de maintien de la paix pourraient être plus réalistes et plus robustes. Le Conseil est l'organe politique principal habilité à donner des orientations et à consulter les partenaires sur le terrain. Il devrait s'attacher davantage à adopter des mandats conçus spécifiquement pour chaque mission. Une coordination plus étroite avec les commandants des missions des Nations Unies aiderait également à mener à bien les tâches confiées aux fins d'une bonne exécution des mandats.

Deuxièmement, la prise de décisions doit être améliorée. L'ONU pourrait réagir avec davantage de rapidité et de souplesse pour remédier à la dynamique des zones de crise. À cette fin, nous sommes favorables à une plus grande délégation des pouvoirs sur le terrain, ce qui permettrait de garantir que les opérations sont réactives et peuvent répondre rapidement et efficacement à des situations complexes et évolutives sur le terrain. Nous estimons que cette approche bénéficierait également d'un meilleur équilibre entre les sexes dans le maintien de la paix.

Troisièmement, les États Membres sont tenus de fournir des contingents et des moyens adéquats aux opérations des Nations Unies. Ce n'est pas un hasard si, en 2017, le nombre de soldats de la paix tués à cause d'actes de violence a été, en valeur absolue, le plus élevé des 20 dernières années. Nous en sommes réduits à constater avec tristesse que, dans les zones de crise où plus d'une mission est déployée, les missions des Nations Unies sont moins bien équipées et moins bien formées que les opérations conduites par d'autres acteurs.

En outre, du fait de restrictions nationales draconiennes, il est plus difficile pour les Casques bleus de mener globalement à bien les missions. Il incombe à tous les États Membres de l'ONU de former et d'équiper les forces comme il convient. Une application plus robuste du principe de responsabilité et des mesures correctives adoptées permettrait de veiller à ce que nos soldats soient prêts et aptes à mener à bien les tâches que nous leur confions. Il faut également souligner que nous n'avons aucune tolérance pour l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Quatrièmement, enfin, je tiens à souligner que, pour instaurer la sécurité et la stabilité, il faut une coopération et une coordination avec les autres acteurs qui, sur le terrain, œuvrent en faveur d'un objectif analogue. À cet égard, le Gouvernement estonien a récemment décidé de déployer des contingents au sein de l'opération Barkhane, dirigée par la France, afin de contribuer à améliorer la stabilité en République du Mali et dans la région du Sahel. Nos soldats seront basés à Gao, tout près de la base beaucoup plus importante de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Ces deux missions s'efforcent d'instaurer la stabilité et la sécurité au profit de la population malienne, et il est crucial qu'elles continuent à s'appuyer mutuellement.

Pour terminer, je voudrais souligner que toutes les opérations militaires ou de maintien de la paix rencontrent des difficultés. De notre point de vue, pour suivre le rythme des changements sur le terrain, l'ONU pourrait se concentrer sur deux thèmes clefs : des mandats spécifiques adaptés au pays et à la région, et des forces mieux préparées, dotées de moyens plus importants, avec moins de restrictions. L'Estonie continuera de contribuer à modifier le cours des événements en vue d'un monde pacifique, et promouvra ces idées dans le cadre de notre candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2020-2021.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de la défense nationale du Canada.

**M. Sajjan** (Canada) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que je prends la parole au nom du Groupe des amis des femmes, de la paix et de la sécurité, un réseau informel de 53 États membres intéressés, présidé par le Canada et représentant les cinq groupes régionaux des Nations Unies. Dans le contexte du présent débat public, le Groupe souhaite souligner l'importance de la

participation des femmes et de l'intégration de la perspective des genres dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Comme le reconnaît la résolution 2378 (2017), les femmes jouent un rôle essentiel dans les opérations de maintien de la paix, et leur participation ainsi que leur prise de décisions à tous les échelons est cruciale pour l'efficacité opérationnelle des missions. L'expérience démontre que les femmes apportent des points de vue intéressants, prennent mieux connaissance de la situation des missions en accédant à une plus grande diversité de renseignements au sujet des menaces et de la dynamique des conflits et établissent une relation de confiance avec les communautés locales. Ces éléments contribuent à préserver la protection et la sécurité des soldats de la paix et à assurer l'efficacité opérationnelle des missions.

Nous appuyons donc les appels visant à accroître le nombre de femmes civiles et militaires dans les opérations de maintien de la paix, y compris les objectifs précis énoncés dans la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité. Nous devons redoubler d'efforts et adopter de nouvelles façons de penser en faisant preuve de créativité pour éliminer les écarts persistants et surmonter les obstacles structurels à la participation et au leadership des femmes. Nous reconnaissons l'importance de la volonté politique, du changement d'attitude et des ressources afin d'accroître la participation concrète des femmes aux opérations de maintien de la paix. Nous incitons le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions à mettre la dernière main à une stratégie en matière d'égalité entre les sexes pour le Siège, ainsi qu'à fixer des cibles relatives aux missions sur le terrain.

En plus d'accroître le nombre de femmes en déploiement, nous devons redoubler nos efforts afin d'intégrer les facteurs liés à l'égalité entre les sexes dans le contexte du maintien de la paix. À cet égard, les opérations de maintien de la paix doivent être dotées de mécanismes appropriés d'analyse des conflits axés sur le genre et d'une expertise connexe à tous les niveaux et à toutes les étapes, y compris lors de la définition des mandats. Ceux qui assurent la direction d'opérations de maintien de la paix doivent veiller à ce que ces experts, notamment les conseillers en matière d'égalité entre les sexes et les conseillers pour la protection des femmes, aient l'accès et les ressources dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions essentielles.

Enfin, nous condamnons avec la plus grande fermeté les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se produisent lors d'opérations de maintien de la paix et de missions d'aide internationale. De récentes allégations à l'échelle de l'ONU viennent confirmer la nécessité d'adopter une approche globale à l'échelle de l'Organisation. Nous applaudissons les initiatives récentes annoncées par le Secrétaire général, dont la nomination de défenseurs des droits des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de défenseurs des droits des victimes sur le terrain, ainsi que les efforts de lutte contre le harcèlement sexuel.

Malgré tout, il reste encore beaucoup à faire pour établir les responsabilités et redéfinir entièrement notre approche collective de manière à ce que les interventions soient centrées sur la victime. Nous encourageons le Secrétaire général à s'assurer que des normes communes sont établies et mises en œuvre dans tous les organes de l'ONU, et qu'elles sont communiquées aux partenaires de la mise en œuvre afin d'améliorer la prévention et le traitement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il incombe à l'ONU et aux États Membres d'apporter leur contribution.

Qu'il me soit permis d'ajouter, à titre national, quelques remarques au sujet du rôle des femmes dans les opérations de paix et de sécurité.

Le Canada juge que la participation des femmes à tous les aspects du maintien de la paix est essentielle au succès des missions. Pourtant, malgré cette réalité, l'ONU et ses États Membres ont à maintes reprises été incapables d'atteindre les objectifs fixés pour le déploiement de femmes. L'heure du changement a sonné et il nous faut faire preuve d'audace.

Récemment, le Canada a lancé l'Initiative Elsie sur la participation des femmes aux opérations de paix. Il s'agit d'une initiative pilote innovatrice et multilatérale visant à concevoir, à mettre en œuvre et à évaluer un ensemble de mesures permettant de surmonter les obstacles au déploiement de femmes dans les opérations de paix des Nations Unies et d'aider ces dernières à être efficaces lorsqu'elles participent à des missions. Le mois dernier, le Canada a accueilli des représentants des États Membres, de l'ONU, de la société civile et d'universités à l'occasion d'un atelier de conception pour l'Initiative Elsie. Par ailleurs, le Canada a créé un groupe de contact pour promouvoir au sein de l'ONU la représentation des femmes dans les opérations de paix, et pour nous aider à développer et à mettre en œuvre cette initiative pilote d'une durée de cinq ans.

Les opérations de maintien de la paix jouent un rôle crucial dans la protection des personnes les plus vulnérables, y compris les enfants. Au Canada, nous croyons que nous pouvons faire beaucoup plus pour améliorer la protection des enfants. Comme plusieurs des personnes ici présentes le savent, le Canada a élaboré les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats. Le Canada a lancé cette initiative en novembre dernier, en partenariat avec le général à la retraite Roméo Dallaire, laquelle initiative vise à reconnaître les signes d'avertissement précoces, à prendre des mesures pour mettre fin au recrutement et à encourager le signalement d'agressions et de violations graves commises contre des enfants. Depuis leur promulgation il y a cinq mois, les Principes de Vancouver ont déjà été adoptés par 62 États Membres. Au cours de l'année qui vient, le Canada consultera les États qui souscrivent aux Principes, l'ONU et des membres de la communauté de protection des enfants pour établir des directives pratiques pour la mise en œuvre de ces principes.

Chacune des initiatives que j'ai mentionnées reflète la vision du Canada selon laquelle nous devons assurer le maintien de la paix différemment et d'une manière qui tienne compte des réalités actuelles des conflits. Des décennies durant, les opérations de maintien ont contribué à prévenir la violence, à préserver la paix et à assurer la protection de millions de personnes vulnérables touchées par les conflits. En outre, comme l'a déclaré le Premier Ministre, les opérations de maintien de la paix sont importantes pour nous, car elles nous permettent non seulement d'aider des millions de personnes vulnérables dans des zones de conflit, mais aussi parce qu'un monde pacifique constitue un monde plus sûr pour le Canada.

Cependant, nous avons constaté au cours des 25v dernières années que les mandats sont plus complexes et exigent toujours davantage de notre personnel et de nos systèmes d'intervention. Bien que la communauté de maintien de la paix se soit adaptée et ait intégré les leçons retenues, il est impératif que nous nous adaptions continuellement, que nous innovions et que nous relevions ces nouveaux défis. Nous devons identifier les causes profondes des conflits et les griefs qui les alimentent.

Bref, nous devons assurer le maintien de la paix autrement et mieux, ensemble.

Il y a maintenant tant d'analyses et de rapports, ainsi que tant d'initiatives en cours qui nous encouragent

à examiner le maintien de la paix de manière plus globale. Le Canada salue le leadership du Secrétaire général et ses efforts de réforme pour l'ensemble des piliers. Il a été reconnu que la pérennisation de la paix demeure au cœur de nos activités. Nous nous réjouissons aussi du travail important qu'entreprend l'ONU pour accroître la sécurité de nos soldats du maintien de la paix.

Le général de corps d'armée Santos Cruz et son équipe ont formulé une évaluation et des commentaires francs. La balle est désormais dans notre camp.

En tant que membres de l'ONU, que nous agissions à titre de pays hôtes ou de pays fournisseurs de contingents, d'effectifs de police, de contributions financières ou de matériel, nous avons tous un rôle essentiel à jouer. Voilà pourquoi le Canada est fier de présider le Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, aussi connu sous le nom de Comité des 34. Cette année le Comité a terminé l'une de ses négociations les plus convaincantes. Dans le cadre de celles-ci, il a inclus les voix des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à certains des principaux efforts que nous déployons pour améliorer la façon dont nous assurons le maintien de la paix.

C'est aussi la raison pour laquelle, lors de la conférence des ministres de la défense sur le maintien de la paix à Vancouver au mois de novembre, le Canada a convoqué 80 États Membres et cinq organisations internationales pour le faire. Au cours de la période précédant la conférence, et pendant la conférence, nous avons examiné la façon nous pourrions collectivement assurer une plus grande sécurité pour les populations à risque. Nous nous sommes penchés sur les systèmes d'alerte avancée et de déploiement rapide, les annonces de contributions « intelligentes », la formation et le renforcement des capacités. Quarante-huit nouveaux engagements de contribution au maintien de la paix ont été confirmés, ce qui a considérablement amélioré les capacités de maintien de la paix de l'ONU. Suite à la conférence des ministres de la défense sur le maintien de la paix à Vancouver, le Canada demeure inébranlable dans son engagement continu envers les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

À cette fin, le Canada a commencé à envoyer en déploiement des éléments habilitants clefs et des capacités militaires qui mettent à profit l'expertise canadienne et visent à donner à l'ONU les outils intelligents et polyvalents dont elle a besoin pour améliorer son efficacité et son efficacité opérationnelle. En novembre dernier, nous avons pris l'engagement d'envoyer un C-130 Hercules

pour fournir un soutien tactique de transport aérien au Centre de services régional de l'ONU à Entebbe. Les préparatifs en vue du déploiement sont en cours. Cette contribution témoigne de l'appui que nous fournissons à l'ONU pour renforcer ses capacités de déploiement rapide et d'action efficace sur le terrain.

La semaine dernière, le Canada s'est également engagé à dépêcher une force opérationnelle aérienne dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Cette contribution comprendra des hélicoptères Chinook pour répondre aux besoins urgents en matière de transport et de logistique, ainsi que des hélicoptères Griffon pour assurer une escorte armée et une protection. Nous attendons avec intérêt de nous joindre aux 57 pays partenaires de la MINUSMA dans nos efforts collectifs pour rétablir une paix et une stabilité durables au Mali et dans le Sahel.

Enfin, le Canada est convaincu que, lorsqu'il est bien mandaté, doté de ressources et appuyé, le maintien de la paix demeure l'un des outils les plus souples et les plus efficaces dont dispose la communauté internationale pour répondre aux crises. Nous nous félicitons de ce débat public qui est l'occasion d'approfondir notre réflexion collective sur la manière de relever les principaux défis qui se poseront dans les années à venir. Nous partageons tous cette responsabilité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

**M. Moncada** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela de prendre la parole et de faire une déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous tenons d'emblée, au nom des États membres du Mouvement, à saluer S.E.M. Mark Rutte, Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas, et à exprimer notre reconnaissance à sa délégation pour la tenue de ce débat public de haut niveau sur une question aussi importante. Nous apprécions également la note de cadrage (S/2018/184, annexe) qui a été distribuée pour guider nos débats aujourd'hui.

Nous saisissons également cette occasion pour saluer la diligence avec laquelle la délégation de l'État du Koweït, qui est un membre du Mouvement des pays non alignés, a dirigé cet organe pendant le court mais intense mois de février.

En outre, nous remercions le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et M<sup>me</sup> Fatimata Touré de leurs précieux exposés.

La question de l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est un thème d'une importance capitale pour le Mouvement des pays non alignés, étant donné que 88 % des soldats de la paix déployés sur le terrain sont originaires de pays non alignés. C'est pourquoi, à l'occasion de ce débat public, nous voulons dès l'entame de notre propos insister sur la nécessité d'avoir des consultations triangulaires efficaces, ou plutôt sur la nécessité d'un partenariat renouvelé et revitalisé entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat, dans le cadre de la responsabilité partagée qui est la leur, afin de procéder à des évaluations objectives et de tirer tout le potentiel des mandats et des opérations de maintien de la paix. Cela permettrait d'aboutir, entre autres, à la formulation de mandats clairs et viables à la hauteur des défis sur le terrain, uniquement toutefois à la condition que cette coopération soit continue, approfondie, représentative et véritable, y compris avant le renouvellement des mandats.

À cet égard, le plan d'action issu du rapport Santos Cruz sur l'amélioration de la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, dont nous prenons bonne note au passage, offre un bon point de départ pour répondre ensemble aux questions d'intérêt commun, ainsi qu'aux défis auxquels nous sommes tous confrontés, et pour définir une stratégie à long terme qui garantisse que les opérations de maintien de la paix seront en mesure de faire face aux réalités sur le terrain.

Les États Membres du Mouvement réaffirment leur attachement à la promotion du règlement pacifique des différends, conformément aux dispositions de l'Article 2 et au Chapitre IV de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et au droit international dans son ensemble, afin de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de préserver les générations futures du fléau de la guerre et des conflits armés, y compris à travers le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des différends par des moyens pacifiques, la prévention et le règlement des conflits, la promotion de la confiance, la réconciliation nationale, la consolidation de la paix et le relèvement, la reconstruction et le développement après les conflits.

Bien que tout le monde s'accorde sur le rôle déterminant que jouent les opérations de maintien de la paix

des Nations Unies pour ce qui est d'assurer la sécurité et de consolider la paix, comme l'indique la note de cadrage (S/2018/184, annexe), nous tenons à insister sur le fait que, dans le cadre d'une approche intégrée et de la recherche d'une paix et d'une sécurité durables, la mise en œuvre de toutes les tâches prescrites doit être étayée et accompagnée en parallèle par un processus politique inclusif et global en faveur du maintien de la paix, bien planifié, soigneusement conçu et fondé sur l'appropriation nationale et l'appui de la communauté internationale, ainsi que sur le consentement et l'engagement des parties concernées. En d'autres termes, les opérations de maintien de la paix ne doivent pas être utilisées comme une solution de substitution pour s'attaquer aux causes profondes des conflits ou pour gérer les conflits eux-mêmes.

Il convient de rappeler qu'au dix-septième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu en septembre 2016 au Venezuela, nos chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur position de principe au sujet des opérations de maintien de la paix, qui doivent être menées dans le strict respect des principes et des buts énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ils ont également souligné que le respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance des États, ainsi que de la non-ingérence dans les affaires intérieures, est un élément fondamental des efforts conjoints en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Ce faisant, ils ont réaffirmé que le respect des principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat, est essentiel au succès des opérations de maintien de la paix.

Comme le montre le rapport Santos Cruz, la performance a un impact sur la sécurité du personnel de maintien de la paix. Toutefois, lorsqu'on parle de performance, il convient d'évaluer les résultats de la mission dans son ensemble, et pas seulement ceux des contingents. Il incombe à tous les acteurs concernés de veiller à la bonne mise en œuvre des mandats des missions, mais celle-ci est tributaire de plusieurs facteurs critiques, notamment des mandats viables, réalistes et bien définis; la volonté politique, le leadership, la performance et la responsabilisation à tous les niveaux; l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes; ainsi que les politiques, la planification, les directives et la formation opérationnelles. Par ailleurs, nous renouvelons notre appui à la politique de tolérance zéro à l'égard de

l'exploitation et des atteintes sexuelles mise en place par le Secrétaire général.

Les États Membres du Mouvement réaffirment également l'importance qu'ils attachent aux travaux et au rapport de la session de fond annuelle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui est la seule instance de l'ONU chargée d'examiner la question des opérations de maintien de la paix sous tous ses aspects.

Pour terminer, nous tenons à dire que la sûreté et la sécurité du personnel des missions des Nations Unies demeure un sujet de préoccupation, et nous condamnons fermement toutes les attaques et violences contre les soldats de la paix, qui ont connu une nette augmentation en 2017. Nous demandons également que toutes les mesures qui s'imposent soient prises pour que les responsables de ces attaques soient traduits en justice et rendent des comptes. À cet égard, nous, les 120 pays qui composent le Mouvement des pays non alignés, saisissons cette occasion pour rendre hommage et saluer l'important travail qu'accomplissent tous les personnels de maintien de la paix, hommes et femmes, déployés sur des théâtres de conflit armé et qui œuvrent souvent dans des conditions hostiles, risquant leur vie au quotidien. Nous leur exprimons notre reconnaissance la plus sincère, notamment à ceux qui ont perdu la vie dans des opérations sur le terrain pour défendre le drapeau des Nations Unies et la cause de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

**Mme Mudallali** (Liban) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour l'excellente manière dont vous assurez la présidence du Conseil et pour avoir choisi ce sujet très opportun et très important comme thème du débat public, à un moment où la paix et ses gardiens sont confrontés à des défis complexes.

Le Liban et l'ONU sont des partenaires stratégiques dans le domaine du maintien de la paix depuis près d'un demi-siècle, par l'entremise de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Cette période « intérimaire » dure depuis 40 ans. Le mandat de la FINUL, comme les membres du Conseil le savent, est fondé sur les résolutions 425 (1978) et 426 (1978) ainsi que sur la résolution 1701 (2006). Aujourd'hui, la FINUL compte 10 500 soldats venus de 41 pays, ce qui en fait une des plus importantes opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. À cela il faut ajouter le fait qu'en 2006, le Gouvernement libanais

s'est engagé à déployer 15 000 soldats dans le sud du Liban, une première en 30 ans.

Dans votre note de cadrage (S/2018/184, annexe), Monsieur le Président, vous demandez ce que les pays hôtes peuvent faire pour aider les soldats de la paix. Je vais répondre à cette question en évoquant la relation stratégique qui existe entre le Liban et la FINUL. Toutefois, qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer, au nom du Liban, toute notre reconnaissance à la FINUL et à tous les pays qui participent à cette mission de maintien de la paix, dont beaucoup sont représentés autour de cette table et dans cette salle. La FINUL a perdu 312 soldats depuis 1978, et le Liban se sentira à jamais humble et redevable envers les familles et les pays de ces soldats pour le sacrifice qu'ils ont consenti.

Le partenariat entre l'Armée libanaise et la FINUL a été renforcé et définitivement consolidé en 2006, lorsque la cinquième brigade de l'Armée libanaise s'est déployée dans le sud afin d'étendre l'autorité du Gouvernement et d'assurer la sécurité et la stabilité dans la région. Les soldats de l'Armée libanaise et de la FINUL effectuent ensemble des patrouilles de routine et travaillent en étroite coordination sur toutes les questions relatives à la sécurité et à la stabilité dans la zone d'opérations. Bien que la situation à la frontière soit précaire, ce partenariat a contribué à créer un nouvel environnement stratégique dans le sud et, même si les choses ne sont pas parfaites, le calme règne le long de la Ligne bleue. La FINUL mène également des exercices terrestres et maritimes conjoints avec l'Armée libanaise et contribue au déminage et à la sensibilisation et à l'éducation des populations locales aux mines.

Il existe plusieurs exigences fondamentales qu'un pays hôte doit remplir pour appuyer et renforcer l'action des forces de maintien de la paix. Je voudrais ici m'arrêter plus en détail sur cinq d'entre elles, auxquelles le Gouvernement libanais s'est conformé.

Premièrement, le Gouvernement libanais travaille, depuis l'adoption de la résolution 2373 (2017), à créer un régiment modèle devant être déployé dans le sud en vue de renforcer encore davantage la présence sécuritaire du Gouvernement dans la zone. La conférence de Rome a été un exemple concret de la détermination du Gouvernement libanais de renforcer son armée nationale et ses forces de sécurité, ce qui lui permet d'étendre son contrôle sur le pays, d'assumer sa responsabilité en matière de sécurité, et d'alléger le fardeau des soldats de la paix.

Deuxièmement, le Gouvernement libanais s'est montré attaché et résolument déterminé à garantir que la mission de la FINUL soit couronnée de succès.

Troisièmement, les représentants du Gouvernement libanais ont exprimé leur appui à la FINUL par le biais de maintes déclarations publiques du Gouvernement appuyant la résolution 1701 (2006) et sa pleine mise en œuvre, ainsi que de visites de responsables de haut niveau au quartier général de la FINUL et sur le théâtre d'opérations.

Quatrièmement, la communication et les bonnes relations avec la population locale sont également importantes pour le succès d'une opération de maintien de la paix, et le Liban encourage l'établissement de telles relations. La FINUL aide la population civile locale par le biais de nombreux projets, comme les projets à effet rapide, qui répondent aux besoins les plus pressants de la population.

Cinquièmement, l'un des rôles stratégiques les plus essentiels d'une force de maintien de la paix est la prévention. À cet égard, le Liban et les Nations Unies, via le Comité tripartite, ont pu apaiser les tensions, régler des problèmes, désamorcer et éviter les conflits au sud-Liban, et ce presque chaque jour.

Douze années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006) et nous n'avons vu aucun signe de progrès s'agissant d'établir un cessez-le-feu permanent, de régler les problèmes politiques sous-jacents dans la région, comme le retrait d'Israël du territoire libanais occupé, ou de mettre fin à ses violations quotidiennes de la souveraineté du Liban, sur terre, sur mer et dans l'air. Nous, au Liban, sommes encouragés par la réforme du Pilier paix et sécurité menée par le Secrétaire général et nous appuyons cette entreprise, mais ce dont nous avons besoin, c'est d'une action du Conseil de sécurité qui s'attaque aux problèmes politiques et remédie à leurs causes profondes. Ce ne sont pas les opérations de maintien de la paix permanentes qui mettront fin au conflit, mais la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité doit assumer la responsabilité qui est la sienne de mettre fin au blocage qui a caractérisé son action ces dernières années. La consolidation de la paix, la prévention et le ralliement derrière un Conseil de sécurité déterminé à œuvrer en faveur de solutions permanentes et non de solutions sécuritaires de fortune, voilà ce qui fera de la paix durable une réalité dans le monde, en particulier au Moyen-Orient.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. Vieira** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le rôle des opérations de maintien de la paix a sensiblement évolué au fil des ans. De grandes attentes, conjuguées à des contraintes budgétaires accrues, ont accentué les difficultés rencontrées par les missions et ont parfois créé des frustrations s'agissant de la capacité des opérations de maintien de la paix d'atteindre leurs objectifs. Le Brésil continue de croire que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont la capacité de contribuer de façon significative au règlement des conflits. Mais les choses doivent changer. C'est pourquoi nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat et nous remercions le Secrétaire général de l'effort qu'il déploie en vue de redynamiser le dialogue sur les opérations de maintien de la paix.

Le maintien de la paix est un instrument unique de règlement des conflits. Nous espérons que les réformes proposées par le Secrétaire général seront mises en œuvre de façon à renforcer de façon cohérente l'intégration du maintien de la paix avec d'autres instruments, tout en reconnaissant et préservant la spécificité.

Les changements que nous appelons de nos vœux nécessitent une action non seulement de la part du Conseil de sécurité, mais aussi d'autres organes chargés du maintien de la paix. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, en particulier, offre la possibilité aux États Membres d'entamer la réflexion, dans un cadre démocratique, et de renforcer le consensus politique fondamental qui sous-tend les partenariats en faveur du maintien de la paix. Le Comité doit assumer la responsabilité qui est la sienne de formuler des directives et non seulement de réagir à des décisions prédéterminées. Durant la session de cette année, le Comité spécial a demandé au Secrétariat de mettre en place un cadre intégré de vérification de la préparation opérationnelle de l'ensemble du personnel civil et en uniforme concerné, qui soit fondé sur des normes claires en vue de la mise en œuvre des mandats. Le Comité spécial a aussi encouragé le Secrétariat à établir une procédure claire, cohérente et transparente concernant les restrictions, en consultation avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police.

Le Brésil salue les efforts faits par le Secrétaire général pour réduire le nombre croissant de pertes dans les opérations de maintien de la paix, et nous reconnaissons l'importante contribution du rapport Santos Cruz. Nous nous félicitons de l'accent placé sur la nécessité de

fournir les ressources, le matériel et la formation dont ont besoin les soldats de la paix, en particulier une formation spécialisée pour faire face à des menaces spécifiques. Nous convenons aussi qu'un sentiment de responsabilité partagé est nécessaire sur le terrain. Comme il est souligné dans le rapport Santos Cruz, certaines unités déployées ont tendance à opérer indépendamment des autres unités déployées dans la même mission. En œuvrant de concert, les contingents aideront à mettre plus efficacement en œuvre les mandats et à réduire les pertes subies par les soldats de la paix.

Les dirigeants et le personnel civils doivent aussi jouer un rôle plus actif en prenant les mesures préventives nécessaires pour éviter les pertes, notamment en promouvant une meilleure perception de la situation, en parvenant à une empreinte idoine de la mission, et en veillant à ce que les décisions logistiques soient axées sur les besoins.

L'accent mis dans le rapport sur la réduction des pertes ne doit toutefois pas amener à comprendre qu'une militarisation accrue des opérations serait le seul moyen de rendre les missions plus efficaces. Le Brésil réaffirme que le succès des opérations de maintien de la paix ne sera pas déterminé uniquement par les actions menées par les composantes militaires, mais aussi par leur capacité de protéger, de pérenniser la paix et de créer un climat propice à des solutions politiques à long terme. Le succès des missions de maintien de la paix dépend aussi de l'existence de mandats réalisables et, plus important encore, de la volonté politique des acteurs régionaux et de la communauté internationale.

Tandis que nous nous efforçons d'améliorer le maintien de la paix, nous ne devons pas manquer de reconnaître les contributions enregistrées grâce à cet instrument. Les récentes réductions des effectifs et la clôture de missions, comme c'est le cas en Haïti, en Côte d'Ivoire et au Libéria, où les missions ont créé des conditions favorables à la paix et à la sécurité, montrent l'effet positif que les opérations des Nations Unies continuent d'avoir, apportant l'espoir d'un avenir meilleur à des millions de personnes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Thaïlande.

**M. Plasai** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation s'associe à la déclaration faite par S. E. la Ministre indonésienne, M<sup>me</sup> Marsudi, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La séance et les exposés d'aujourd'hui soulignent deux points importants. Premièrement, l'effort de maintien de la paix est un engagement collectif et, deuxièmement, les opérations de maintien de la paix sont déployées à présent dans des environnements opérationnels de plus en plus complexes.

Nous félicitons le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de sa session de fond de 2018, qui a produit un projet de rapport intéressant (A/AC.121/2018/L.3) touchant pour la première fois à la question de la performance des contingents et de l'établissement des responsabilités. Nous voudrions souligner les éléments clefs suivants.

Premièrement, la planification est le premier pas important. Les mandats de maintien de la paix doivent être planifiés de façon approfondie et doivent être réalisables, réalistes, adaptés aux situations et souples. La planification minutieuse de la transition d'une mission et de l'appui des Nations Unies au départ d'une mission doit être aussi en place dès le tout début. Il est nécessaire aussi que toutes les parties prenantes échangent les informations sur la base d'une évaluation franche et claire de la situation. Les mandats doivent être en rapport avec un niveau adéquat de financement et de ressources humaines, notamment de matériels et d'autres actifs, afin que les missions puissent s'acquitter efficacement des tâches qui leur sont confiées au titre du mandat.

Deuxièmement, l'exécution efficace et effective d'un mandat dépend des qualités et des capacités des soldats de la paix. Il importe de veiller à ce que les soldats de la paix répondent aux normes nationales, internationales et à celles des Nations Unies. Le Royaume de Thaïlande travaille à atteindre cet objectif, avant et pendant le déploiement. Ce doit être la priorité de chacun. La formation préalable au déploiement et celle dispensée sur le terrain requièrent une méthode de gestion qui soit systématique, en tant que partie intégrante de la planification opérationnelle. À cette fin, la Thaïlande s'engage à garantir que tous ses soldats de la paix, y compris la nouvelle compagnie de génie militaire qui rejoindra bientôt la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, soient correctement préparés, formés et équipés pour relever les divers défis auxquels ils pourraient être confrontés sur le terrain.

Troisièmement, il est essentiel que les parties prenantes développent une vision commune pour garantir que les objectifs du mandat soient effectivement remplis et honorés. À cet égard, nous devons souligner l'importance de consultations étroites et d'une communication

entre le Conseil de sécurité, les pays hôtes, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et d'autres organismes pertinents, d'une manière rapide, appropriée et flexible. Il importe également que les mandats des missions soient alignés sur les priorités nationales et les appuient. L'accent doit être mis sur l'utilisation des mécanismes existants dans la société pour renforcer une résilience positive et les facteurs de paix à long terme.

Quatrièmement, nous avons besoin de partenariats plus solides. Il est essentiel de renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales. Nous devons également garantir un dialogue accru entre les organisations régionales et sous-régionales et le Conseil de sécurité, ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, afin de parvenir à une synergie et de garantir une complémentarité.

Dernier point, mais non le moindre, lorsque l'on recherche de nouvelles idées et que l'on tente d'être créatif, il est crucial d'écouter activement et de faire preuve d'ouverture d'esprit pour garantir que les opérations de maintien de la paix soient adaptées à l'objectif visé. Pour donner un exemple concret d'action concertée sur de nouvelles idées utiles, le Royaume de Thaïlande s'est associé à d'autres pays pour former un Groupe d'amis visant à appuyer la gestion de l'empreinte environnementale des missions tout au long de leur cycle de vie. Nous sommes convaincus qu'une empreinte écologique plus légère permettra une meilleure rentabilité des dépenses, une sûreté et une sécurité accrues des contingents de maintien de la paix et une meilleure exécution générale des mandats.

Pour terminer, une bonne planification, des ressources adéquates et du personnel compétent sont indispensables au succès de toute opération de maintien de la paix. Nous espérons vivement que nous poursuivrons nos efforts en ce sens et que nous continuerons de partager nos idées et nos expériences pour améliorer encore davantage notre action collective en matière de maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Noke** (Japon) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier la présidence néerlandaise d'avoir pris l'initiative d'organiser opportunément ce débat public à la suite du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), des diverses réunions de haut niveau des États Membres

et des discussions au Conseil de sécurité, y compris sa résolution 2378 (2017).

Mon gouvernement soutient les actions du Secrétaire général visant à garantir que les missions de maintien de la paix puissent accomplir leur mandat de façon plus efficace, et continue à soutenir les nombreux efforts des Nations Unies, tels que l'amélioration de la sécurité des personnels, de la protection des civils et du rôle des femmes.

À cet égard, le Japon s'associe aux activités et déclarations du Groupe des amis auquel il appartient.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Le Japon souligne également que les efforts politiques sont d'une importance capitale pour le règlement des conflits, comme l'a démontré la résolution 2406 (2018), qui a renouvelé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, soulignant clairement l'importance d'appuyer le processus de paix comme le mandat de la Mission.

Pour que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies exécutent leurs mandats tout en garantissant la sûreté et la sécurité de leur personnel dans les environnements opérationnels complexes d'aujourd'hui, les soldats de la paix doivent être suffisamment équipés et formés. Depuis 2008, le Japon appuie des centres pour le maintien de la paix dans 13 pays africains. En outre, avec la participation du Brésil et de la Suisse, le Japon appuie le renforcement des capacités des soldats de la paix de l'ONU dans le cadre du projet de partenariat triangulaire de l'ONU, des pays fournisseurs de contingents et des États Membres qui prêtent leur appui.

Dans le cadre de ce projet, depuis 2015, au Kenya, le Japon a fourni une formation sur le fonctionnement et l'entretien d'un équipement de génie pour matériel lourd à 130 futurs ingénieurs du maintien de la paix provenant de cinq pays africains. Le génie est un moyen extrêmement important pour la sécurité du personnel, car il permet d'améliorer la sécurité physique et la mobilité des missions de maintien de la paix. Le projet de partenariat triangulaire sera amélioré et étendu à d'autres régions et capacités. Comme le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Tarō Kōno, l'a dit en septembre dernier, cette formation sera offerte aux pays de la région indo-pacifique, étant donné que plus de 30 % des soldats de la paix proviennent de cette région (S/PV.8051).

De plus, les capacités médicales sont essentielles à la sûreté et à la sécurité. Je me fais l'écho du rapport

Cruz à cet égard. Le Japon a déjà appuyé l'ONU dans la standardisation de la formation aux gestes élémentaire de survie et il appuiera la formation de personnel médical en Afrique au titre du projet de partenariat triangulaire.

La résolution 2378 (2017) et la note de cadrage annexée à la lettre correspondante adressée au Secrétaire général (S/2017/766) soulignent l'importance d'une formation efficace et efficiente et d'un renforcement des capacités. Le partenariat triangulaire permet un partage des responsabilités entre les États Membres pour former des soldats de la paix compétents. Le Japon encourage vivement les États Membres à prendre part à ce partenariat. Avec leur participation, ces efforts de formation seront une façon durable de partager nos compétences et notre expérience.

En ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités, je tiens à souligner l'importance du lien entre constitution des forces, formation et renforcement des capacités. Le Secrétariat doit également évaluer les besoins spécifiques de chaque mission pour une formation et un renforcement des capacités qui soient efficaces.

*(l'orateur reprend en français)*

J'ai exprimé la nécessité d'action concrète et collective de la part de toutes les parties prenantes afin de faire face aux défis en matière de maintien de la paix. Le Japon, sous la bannière de contributions proactives en faveur de la paix, poursuivra ses contributions concrètes qui rendent le maintien de la paix plus efficace et plus efficient en réponse à ces défis d'aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

**M<sup>me</sup> Stener** (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon pays, la Norvège.

Nous saluons chaleureusement l'initiative des Pays-Bas d'organiser ce débat public sur la façon d'améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je voudrais également remercier le Secrétaire général d'avoir exposé sa vision et proposé un calendrier. Je remercie également le Président de la Commission de l'Union africaine ainsi que M<sup>me</sup> Fatimata Touré de leurs précieuses contributions aujourd'hui. Les pays nordiques souhaitent faire quatre observations.

Premièrement, la réussite ou l'échec d'une opération de paix se définit principalement par sa capacité de

contribuer à aboutir à un règlement durable et pacifique du conflit. Toutes les missions doivent donc être guidées par une stratégie politique claire. Elles doivent être pleinement appuyées par le Conseil, les pays fournisseurs de contingents, les acteurs régionaux et le pays hôte afin de mettre en œuvre cette stratégie. Les consultations sur le lieu où une opération doit être déployée et sur les modalités du déploiement doivent inclure toutes les parties prenantes, notamment les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Il importe également de se consulter avec les organisations régionales et sous-régionales, et surtout avec l'Union africaine. À cet égard, nous saluons le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui sert de base pour renforcer davantage ce partenariat.

Deuxièmement, les missions doivent être dotées d'un mandat, planifiées et conçues en fonction de chaque contexte spécifique. Une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et une démarche à l'échelle du système doivent guider ce processus. Notre objectif doit être de réduire l'écart entre les attentes et la capacité de s'acquitter de la mission. La nouvelle pratique consistant à mener des études indépendantes des missions est un pas majeur vers l'adoption d'une approche plus stratégique. Ces études peuvent être utilisées par le Conseil lorsqu'il élabore et révisé les mandats afin de garantir qu'ils soient mieux hiérarchisés et ordonnancés. Une coordination étroite entre ceux qui mandatent, planifient, gèrent et exécutent les opérations est nécessaire. Nous nous félicitons de l'accord conclu ce mois sur les lignes directrices visant à améliorer les mécanismes existants en matière de coopération triangulaire, et nous appelons toutes les parties à en tirer pleinement profit.

Troisièmement, les missions des Nations Unies doivent être mieux adaptées aux situations toujours plus complexes et à haut risque dans lesquelles elles opèrent. Les pays nordiques appuient pleinement le plan d'action du Secrétaire général faisant suite au rapport du général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz, ancien commandant des forces des Nations Unies, intitulé « *Improving Security of United Nations Peacekeepers* », afin de répondre aux préoccupations fondamentales en matière de sécurité. Les unités en uniforme doivent recevoir une formation adéquate et disposer des compétences et du matériel nécessaires pour être en mesure de se protéger et de s'acquitter de leur mandat. Nous devons tous nous employer à mesurer et à améliorer la performance à tous les niveaux et dans toutes les catégories de personnel. La politique de tolérance zéro à

l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles doit être pleinement respectée et appliquée. Nous ne pouvons réaliser ces objectifs qu'en œuvrant de concert.

Enfin, les pays nordiques appuient fermement l'ambition du Secrétaire général visant à doubler le nombre de femmes soldats de la paix. Nous soutenons l'objectif de parvenir à une proportion de 15 % de femmes parmi le personnel militaire et de 20 % de femmes parmi le personnel de police dans les opérations des Nations Unies d'ici à 2020. Nous sommes intimement convaincus que l'augmentation du nombre de femmes Casques bleus aura un effet positif sur la capacité des opérations des Nations Unies de s'acquitter de leurs mandats.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Cho Tae-yul** (République de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Éthiopie, de la Norvège et de mon propre pays, la République de Corée. Nos trois pays dirigent le groupe d'amis des opérations de paix des Nations Unies, un groupe interrégional informel qui cherche à rendre les opérations de paix plus adaptées à leur objectif. Nous remercions les Pays-Bas d'avoir organisé le présent débat public sur un thème d'une telle importance. Nous nous associons également aux autres orateurs pour remercier de leurs exposés riches en informations le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et la Directrice du Groupe de recherche, d'études et de formation Femme-Action.

Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), ainsi que d'autres rapports récents, présentent un ensemble cohérent de recommandations visant à accroître l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies. Il est grand temps que tous les acteurs concernés – le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents, les acteurs régionaux, le Secrétariat et les pays hôtes – s'attachent ensemble à leur mise en œuvre stratégique et intégrée. C'est pourquoi nous appuyons pleinement le plan d'action du Secrétaire général sur le maintien de la paix, qui associe tous les partenaires et parties prenantes afin de renforcer l'efficacité des opérations de paix. Nous aimerions aujourd'hui faire cinq observations.

Premièrement, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent mieux soutenir les processus politiques dirigés par les acteurs locaux.

Les mandats doivent être plus ciblés et plus réalistes, et reposer sur une analyse précise et approfondie du contexte spécifique réalisée par le Secrétariat. Les mandats doivent également être conçus dans le cadre d'une stratégie politique plus large qui tienne compte de l'ensemble du continuum de la paix, allant de la prévention et du maintien de la paix à la consolidation de la paix et au développement à long terme. La stratégie politique, en tandem avec le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, pourrait orienter les efforts afin de déterminer la répartition des tâches entre les missions, les équipes de pays des Nations Unies et les autres acteurs concernés. La Commission de consolidation de la paix est également bien placée pour fournir au Conseil de sécurité des recommandations sur le suivi des composantes de consolidation de la paix, en particulier durant les périodes de transition.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les missions de maintien de la paix opèrent plus efficacement dans les situations complexes et à haut risque que l'on connaît aujourd'hui. Alors que les pertes en vies humaines dans le cadre du maintien de la paix ont atteint un niveau record, le Secrétariat et les pays contributeurs doivent accorder la priorité à la sécurité des Casques bleus. À cet égard, nous nous félicitons du plan d'action du Secrétaire général qui vise à répondre à ces préoccupations, tout en respectant les principes fondamentaux du maintien de la paix. Les capacités des opérations de maintien de la paix doivent également être renforcées afin de mieux répondre aux besoins de leurs mandats. Il convient, à ce titre, de se pencher sur la question du renforcement, l'introduction de nouvelles technologies et une collaboration accrue avec les communautés locales afin d'assurer une prise en charge à l'échelon local.

Troisièmement, face à des défis multidimensionnels, un maintien de la paix qui se veut efficace exige un partage des responsabilités entre tous les acteurs, y compris les organisations régionales qui dirigent un grand nombre de processus politiques, à l'instar de l'Union africaine. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement pris par le Secrétaire général António Guterres de renforcer les partenariats stratégiques, notamment avec l'Union africaine, en organisant la première conférence annuelle au sommet ONU-Union africaine, entre autres.

Quatrièmement, l'initiative du Secrétaire général visant à réformer l'architecture de paix et de sécurité offre une excellente occasion de renforcer les opérations de maintien de la paix. Nous devons veiller à ce que les efforts de réforme en cours, ainsi que celles du système

de gestion et de développement, se traduisent par une approche globale cohérente des activités des Nations Unies sur le terrain.

Enfin, la culture du dialogue doit être encouragée afin de favoriser des discussions franches et constructives sur le maintien de la paix entre les acteurs concernés, y compris le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et les pays hôtes, car, lorsque les enjeux sont élevés, il est impératif de travailler main dans la main.

L'Éthiopie, la Norvège et la République de Corée, de concert avec d'autres amis des opérations de paix des Nations Unies, restent déterminées à collaborer étroitement avec le Secrétariat et l'ensemble des Membres afin de trouver des solutions et de faciliter le dialogue dans l'optique d'améliorer les opérations de maintien de la paix dans les mois à venir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

**M. Flynn** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre Mark Rutte et les Pays-Bas d'avoir organisé le présent débat qui tombe à point nommé. Je remercie également le Secrétaire général et les autres intervenants que nous avons entendus ce matin.

L'Irlande s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

Cette année, l'Irlande célèbre le sixantième anniversaire de sa contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Pas une année ni un mois ne se sont écoulés depuis cette date sans que des contingents irlandais ne portent le casque bleu à l'étranger. Cela fait partie de qui nous sommes à l'ONU. Ayant perdu 86 soldats irlandais au service de ces missions, l'Irlande n'a aucun doute quant à l'importance de ce débat. Ces pertes sont, hélas, en train de devenir par trop fréquentes. Il est de notre responsabilité de déterminer comment prévenir de tels sacrifices.

Ce n'est pas la première fois que nous nous penchons sur la question. Les discussions tenues précédemment ont montré que, même si nous parlons souvent franchement de nos lacunes, nous sommes moins aptes à y remédier. Nous avons à maintes reprises reconnu le décalage qui existe entre les mandats et les orientations stratégiques et entre les mandats et les ressources adéquates. Si nous voulons garantir le succès des missions de maintien de la paix et assurer la sécurité des soldats de la paix, les missions doivent être davantage qu'un

moyen de démontrer notre détermination politique. Elles doivent être un outil utile pour la réalisation de la paix.

Les mandats doivent être à la hauteur des besoins créés par le conflit, les ressources doivent correspondre au mandat et tout cela doit être renforcé par un appui politique. Les examens stratégiques des opérations de maintien de la paix constituent un bon outil de plus pour veiller à ce que les opérations restent adaptées à leur objectif. Nous devons, toutefois, mener les bonnes analyses dès le début. De la conception à la mise en œuvre, nous devons, en effet, nous assurer que les mandats sont à même de répondre aux véritables défis sécuritaires que les missions rencontreront sur le terrain, et qu'elles disposent des ressources nécessaires pour le faire. De même, nous devons être transparents et ouverts lorsque nous recensons les défaillances. Ce n'est qu'en tirant les enseignements de nos erreurs et en assumant nos responsabilités que nous pourrions être sûrs que les paroles de soutien que nous exprimons dans cette salle ne sont pas vides de sens et que les erreurs ne seront pas répétées. Il en va de la crédibilité même du Conseil de sécurité.

Le rapport rédigé par l'ancien commandant des forces des Nations Unies, le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz, intitulé « *Improving Security of United Nations Peacekeepers* », souligne l'incohérence qui existe souvent entre les mandats et les capacités. Il ne s'agit pas d'une préoccupation bureaucratique ni théorique. Si nous persistons à ne pas répondre à cet appel, nous serons, comme l'indique le rapport Cruz, responsables d'avoir consciemment mis notre personnel en danger. Des opérations bien conçues, ciblées et dotées des ressources adéquates sont la clef d'opérations efficaces. Nous devons veiller à ce que les efforts que nous menons pour réaliser des gains d'efficacité n'ocultent ce fait. Les principales organisations régionales partenaires, comme l'Union européenne, mettent en place des plateformes de capacités qui pourraient aider à résoudre certains problèmes de ressources auxquels font face les missions de maintien de la paix des Nations Unies. L'Irlande est prête à collaborer avec l'ONU dans le cadre d'une coopération structurée permanente afin de développer et d'utiliser ces outils dans l'intérêt de tous.

L'efficacité est également renforcée par la participation accrue des femmes en tant que soldats de la paix – un objectif auquel l'Irlande est attachée – ainsi que par le doublement de la présence des femmes dans nos forces de défense. L'Irlande a récemment co-organisé avec le Ministère néerlandais des affaires étrangères

une manifestation aux Pays-Bas, consacrée aux défis qui restent à relever pour surmonter les obstacles structurels et sociaux à cette participation. Nous devons écouter davantage les femmes soldats de la paix sur le terrain afin de pouvoir opérer stratégiquement ce changement. De même, nous devons être plus stratégiques s'agissant de la question des capacités. Nous savons tous que la formation est une question fondamentale, et de nombreux Membres ont offert une aide dans ce domaine. Nous devons maintenant recenser les lacunes qui restent et étudier les meilleurs moyens d'y remédier. Aujourd'hui plus que jamais, l'ONU doit démontrer qu'elle est capable de s'acquitter de ses obligations. Pour cela, il faut renforcer les capacités de ceux à qui nous demandons de remplir ce rôle.

Si nous voulons répondre et faire face aux conflits, nous devons utiliser l'éventail d'outils et d'instruments le plus large possible. La sécurité n'est qu'une étape sur le chemin de la paix. À cette fin, l'Irlande appuie pleinement les efforts de réforme du Secrétaire général, en particulier en vue de mettre davantage l'accent sur la prévention et les stratégies politiques. Le meilleur moyen dont nous disposons pour protéger nos citoyens et nos soldats de la paix est de prendre des mesures pour qu'il ne soit jamais nécessaire de les déployer.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

**M. Sandoval Mendiola** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les Pays-Bas d'avoir convoqué cet important dialogue politique de haut niveau, qui nous permet de souligner l'importance d'une action collective pour l'exécution et l'amélioration des mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En 2016, on a enregistré le nombre record de conflits violents dans le monde des 30 dernières années. Le pourcentage de conflits à l'intérieur des pays reste élevé, et ces conflits causent des pertes humaines considérables, font reculer le développement et produisent des tensions relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement, entre autres. En outre, le rapport portant sur les morts et les blessés enregistrés dans les opérations de maintien de la paix du fait d'actes de violence, qui a été présenté par le général de corps d'armée Santos Cruz au Secrétaire général en décembre, certifie également qu'en 2016, le nombre d'incidents de cette nature avait été le plus élevé depuis 1994.

Cet environnement marqué par des obstacles importants à l'action des opérations de maintien de la

paix sur le terrain et les attentes que suscite la mise en œuvre des propositions de réforme du Secrétaire général montre que le moment est venu de réfléchir et de faire l'inventaire des recommandations formulées dans le rapport de 2015 du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) en vue d'améliorer les opérations de maintien de la paix, ce qui signifie qu'il importe de privilégier les options politiques; de doter les opérations de maintien de la paix des moyens nécessaires pour mener des activités de prévention et de consolidation de la paix multidimensionnelles; de mettre l'accent sur la sécurité, le développement et les droits de l'homme, ainsi que sur le rôle des femmes dans les domaines de la paix et de l'action humanitaire. Tous ces efforts doivent avoir pour point de mire les communautés et les populations, à toutes les étapes des processus de paix, et ils doivent être menés en collaboration avec les acteurs compétents et en étroite coopération avec les pays hôtes.

Les résolutions parallèles 70/262 de l'Assemblée générale et 2282 (2016) du Conseil de sécurité, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, ont confirmé ces recommandations et constituent la base de la proposition du Secrétaire général, dont l'objectif est de réformer ce dispositif et d'améliorer ainsi l'efficacité et la cohérence du système des Nations Unies, notamment les opérations de maintien de la paix. Ces consensus sont essentiels dans le cadre de la stratégie d'élaboration et de supervision des mandats que le Conseil de sécurité doit mettre au point pour améliorer les opérations de maintien de la paix. Le Conseil de sécurité doit s'attacher à réviser constamment les mandats pour les adapter aux besoins contemporains et garantir la sécurité du personnel des opérations.

Nous faisons écho aux recommandations du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil de sécurité fasse en sorte que les mandats des opérations de maintien de la paix soient clairs, réalistes et actualisés, que leurs priorités soient clairement définies et que les échéances soient séquencées et souples, afin qu'il soit possible de les modifier et de les adapter à la réalité sur le terrain. Nous espérons que dans le contexte du processus d'examen des opérations de maintien de la paix lancé par le Secrétaire général, le Conseil de sécurité prendra en compte ces recommandations afin d'améliorer le processus politique qui sous-tend la création, l'actualisation, la transition et le retrait des opérations.

Les délibérations de cette année du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ont confirmé cette orientation, mais il a également été reconnu dans ce contexte que l'amélioration des opérations de maintien de la paix sera une tâche de longue haleine et que de nombreux objectifs doivent encore être atteints. Le Conseil doit améliorer et intensifier ses échanges avec les autres organes de l'ONU, les équipes de pays présentes sur le terrain, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les contributeurs financiers, les organisations régionales et les pays hôtes, entre autres, afin de maximiser l'efficacité et d'assurer la sécurité de ses effectifs, mais aussi de doter les opérations de ressources suffisantes, opportunes et prévisibles. Sans ces éléments, les opérations pourront difficilement s'acquitter pleinement et efficacement de leurs mandats et contribuer à l'efficacité et à l'image de l'ONU sur le terrain.

Le Comité a également montré que les désaccords entre les États Membres en ce qui concerne les questions financières continuent d'entraver gravement l'application des recommandations formulées au cours des deux dernières années, ce qui limite la capacité à mettre en œuvre les propositions et les dispositions du plan d'action des Nations Unies visant à diminuer le nombre de victimes d'actes de violence commis contre le personnel de maintien de la paix.

La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix sont deux alliés stratégiques du Conseil en vue de lancer l'action collective envisagée sur la base d'une vision stratégique et cohérente. Ils créent un lien entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et plus généralement entre les piliers paix et sécurité, développement et droits de l'homme de l'Organisation, afin que la prévention, les approches intégrées qui permettent de s'attaquer aux causes structurelles des conflits, la médiation et la consolidation de la paix constituent le moteur du processus qui mènera vers une paix durable.

Tel est le véritable changement de paradigme de l'ONU. Le Conseil de sécurité et tous les États doivent orienter leurs efforts vers cet objectif. Le Mexique a recommencé à participer aux opérations de maintien de la paix en 2015 par conviction et parce qu'il est conscient de la contribution que nous pouvons apporter à l'instauration d'une paix durable dans le monde, mais surtout parce qu'il est un acteur qui honore et assume ses responsabilités mondiales. Le Mexique continuera

d'appuyer ces opérations et de contribuer aux efforts collectifs visant à les renforcer.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

**M. Castañeda Solares** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, et à remercier la délégation néerlandaise d'avoir convoqué le présent débat public. Nous sommes également reconnaissants de la présentation de la note de cadrage (S/2018/184, annexe) qui constitue la base de nos délibérations.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle qui va l'être au nom du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger.

Nous sommes convaincus de la nécessité de créer des espaces de dialogue pour rechercher des moyens d'améliorer la participation de tous les acteurs à l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation, étant entendu qu'il s'agit d'une responsabilité partagée et d'un partenariat stratégique multilatéral, en particulier avec les pays hôtes, avec l'appui du Secrétariat, des organisations régionales, du Conseil de sécurité et des États Membres, dont font évidemment partie les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police.

D'autre part, ce débat public se tient au moment opportun, alors que les attaques contre le personnel du maintien de la paix des différentes missions sont en augmentation. En guise de suivi, ma délégation prend note du rapport du général de corps d'armée Santos Cruz pour réagir aux cinq années les plus meurtrières pour les soldats et les policiers des opérations de maintien de la paix de l'Organisation. Le rapport recommande notamment de créer des capacités militaires beaucoup plus robustes face aux menaces armées, et notamment d'envisager la possibilité d'attaquer en premier et de combattre les attaquants sur leur terrain de chasse au lieu d'attendre derrière les murs des bases des opérations de maintien de la paix.

En ce qui concerne l'action robuste, le Guatemala réaffirme qu'à son sens, il ne doit être fait usage de la force qu'en dernier recours, en particulier lorsque nous agissons au nom de l'ONU. Même si nous comprenons pleinement les raisons pour lesquelles ont été élaborés des mandats qui appellent à renforcer les opérations, surtout lorsque la protection des civils en dépend, nous estimons que les mesures prises sous l'égide de l'ONU doivent être examinées minutieusement par le Comité

spécial des opérations de maintien de la paix afin d'analyser leur portée.

Il est essentiel que le Conseil de sécurité ait conscience qu'une de ses responsabilités principales est de confier aux opérations de maintien de la paix des mandats réalistes. Compte tenu de la réalité sur le terrain, certains mandats ne pas toujours adaptés au contexte spécifique de la mission en question, et dans certains cas, ils ne sont pas accessibles. Pour avoir l'effet souhaité, le Conseil de sécurité doit améliorer l'analyse de la situation sur le terrain et fixer des objectifs susceptibles d'être atteints.

En ce qui concerne les pays hôtes, le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer. Malheureusement, la communauté internationale a été témoin de situations dans lesquelles les pays hôtes reviennent sur leurs engagements ou violent le droit international et le droit international humanitaire. C'est, cela va sans dire, inacceptable.

Pour terminer, il convient de rappeler que l'un des instruments les plus puissants de la prévention est une intervention prompte du Conseil de sécurité. À cet égard, les rapports de la Commission de consolidation de la paix pourraient être un instrument utile, en complément des informations fournies par le Secrétariat. Nous avons constaté que, lorsque le Conseil se montre uni et déterminé, non seulement il parvient à envoyer un message politique sans équivoque, mais il peut également utiliser les ressources à sa disposition pour éviter l'aggravation de situations spécifiques sur le terrain.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

**M. García Moritán** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je suis ravi de vous voir présider la séance, Madame la Présidente, et je tiens, au nom de l'Argentine, à remercier les Pays-Bas d'avoir organisé le présent débat public sur un thème qui revêt pour nous un intérêt particulier, puisque cela fait exactement 60 ans que nous participons régulièrement aux opérations de maintien de la paix, en tant que pays fournisseur de contingents et de personnel de police.

Nous remercions également le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et la Directrice du Groupe de recherche, d'études et de formation Femme-Action de leurs exposés édifiants devant le Conseil.

L'Argentine partage l'opinion exprimée dans la note de cadrage (S/2018/184, annexe) préparée pour ce

débat, selon laquelle il est nécessaire que tous les acteurs impliqués renouvellent leur engagement aux opérations de maintien de la paix, instrument politique indispensable de l'Organisation aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de disposer d'une stratégie commune et claire s'agissant de répondre aux défis et aux attentes et de garantir les ressources et conditions requises, dans le but de permettre aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat.

Nous estimons que la récente session de fond du Comité spécial des opérations de maintien de la paix a permis de faire un pas dans cette direction. Une des questions abordées lors de cette session a été la sécurité des missions, en particulier au regard du rapport sur le sujet présenté par le général de corps d'armée dos Santos Cruz. Au-delà d'appuyer le cadre général dudit rapport, nous considérons que le principal changement qui a contribué à l'augmentation du nombre de décès au sein du personnel de paix est que les missions plus récentes ont été mises en place dans des environnements instables, complexes et très risqués, dans lesquels il n'y a pas de paix à maintenir. Il s'ensuit que, ces dernières années, le défi principal qu'ont dû relever les opérations de maintien de la paix a été de s'adapter à ces contextes opérationnels, ainsi qu'aux mandats y relatifs.

L'intégration de mandats de protection des civils dans les opérations de maintien de la paix a été l'un des changements les plus marquants de ce siècle pour ces missions. À cet égard, nous réaffirmons que cette question ne doit pas être considérée d'un point de vue strictement militaire, mais plutôt sous l'angle d'une conception humanitaire et politique plus large, axée sur la mise en place d'un environnement de sécurité et de protection. Nous estimons qu'il est donc fondamental que tous les États Membres continuent de progresser vers une compréhension claire et commune des modalités et des implications de cette activité, en particulier dans les cas où il est nécessaire de recourir à la force pour assurer la sécurité de civils menacés de violences physiques, conformément au mandat et aux règles d'engagement des missions.

L'Argentine réaffirme son attachement à la politique de tolérance zéro de l'Organisation s'agissant des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que son appui aux mesures adoptées par le Secrétaire général sur cette question. Dans ce sens, aux côtés de plus de 80 pays, il a rejoint le pacte facultatif du Secrétaire général sur la prévention et la lutte contre l'exploitation

et les atteintes sexuelles. Nous souscrivons également à l'Initiative Elsie sur les femmes dans les opérations de paix, lancée par le Canada, car nous considérons qu'un plus grand nombre de femmes Casques bleus contribue à une plus grande efficacité des missions.

En droite ligne de la démarche globale adoptée par le Secrétaire général vis-à-vis des piliers paix et sécurité, développement et droits de l'homme – démarche qu'il a une nouvelle fois soulignée dans son rapport récent sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2018/43) –, nous estimons que les opérations de maintien de la paix, partie intégrante du système des Nations Unies, pourraient aider les pays hôtes à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en répondant aux besoins des populations et en contribuant à la réalisation d'objectifs à plus long terme pour régler les conflits. Nous soulignons également qu'il convient que les missions incluent des éléments habilitants qui servent d'appui aux infrastructures des pays hôtes, notamment dans les cas où ils contribuent à protéger les civils. À cet égard, l'expérience de l'hôpital argentin en Haïti a montré qu'il était possible d'élargir sa mission au grand public, ce qui a promu l'empathie sans nuire à son efficacité.

L'Argentine souligne qu'il est nécessaire de disposer de missions plus efficaces et plus souples, reposant sur des mandats et des paramètres clairs, aussi bien pour leur personnel que pour les pays hôtes, dont la planification a été suffisamment anticipée, axées sur des priorités fixées dès le départ en consultation avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et dotées de meilleures capacités spécifiques, de personnel entraîné spécialement, et, fondamentalement, des ressources financières nécessaires à la bonne réalisation des tâches prescrites. Néanmoins, nous constatons une tendance croissante, au sein de l'Organisation, à exiger que les opérations de maintien de la paix s'acquittent mieux de tâches plus nombreuses dans des environnements opérationnels toujours plus risqués et complexes, tout en s'efforçant de geler leur budget voire d'en réduire le niveau général. Si nous, États Membres, voulons vraiment améliorer l'efficacité et la performance du dispositif de maintien de la paix, nous devrions envisager comment générer de nouvelles idées et options pour ce faire. Il s'agit d'un système qui conserve tous ses atouts et qui bénéficie d'un appui écrasant de la part de la communauté internationale.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage aux personnels des Nations Unies qui ont perdu la vie dans

l'exercice de leurs fonctions au service du maintien de la paix. Méditer sur leur sacrifice doit nous inciter à réfléchir au meilleur moyen de renouveler notre engagement collectif aux opérations de maintien de la paix.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

**M. Moragas Sánchez** (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne souscrit à la déclaration qui sera prononcée par la délégation de l'Union européenne.

L'Espagne préconise un rôle actif et robuste de l'ONU dans la prévention des conflits, la médiation politique et le règlement des différends. L'Organisation recèle une valeur ajoutée incomparable, qui découle de sa considérable légitimité et de son extraordinaire capacité à ouvrir des voies de dialogue dans de multiples contextes. Elle parvient ainsi à insuffler une irrépressible dynamique de paix.

Nous pensons que les crises actuelles doivent être affrontées par une approche plus réaliste et plus efficace. Cela implique que tous les acteurs impliqués prennent des décisions courageuses. À cet égard, qu'il me soit permis de dire à quel point nous apprécions le ton franc et direct du rapport sur la sécurité dans les missions des Nations Unies qu'a rédigé le général de corps d'armée dos Santos Cruz. Ce document a le mérite d'abandonner la rhétorique bureaucratique et de se consacrer à une analyse transparente des problèmes. Le plan d'action qui en a résulté et l'examen des missions consolident une démarche qui ne cherche pas à pointer du doigt les coupables mais à trouver des solutions communes.

Cela étant, la réforme du pilier paix et sécurité mise en œuvre par le Secrétaire général suscite de notre part six réflexions brèves, dont je souhaite faire part aujourd'hui.

Premièrement, il faut renforcer les systèmes de planification et de conduite des missions. Nous devons nous assurer que le socle juridique des missions, à savoir leur mandat, est adapté aux réalités de la crise, qu'il est clair et que sa mise en œuvre est ordonnée. Les parties impliquées doivent avoir des objectifs mesurables au moyen d'indicateurs de résultats, et des objectifs qui correspondent à des conditions décisives, définies et réalistes.

Deuxièmement, nous devons renforcer les capacités. Les crises actuelles exigent de nouvelles capacités. Des concepts tels que la protection de la force, la formation appropriée préalable au déploiement, la lutte contre

les engins explosifs improvisés, le renseignement, les capacités offensives, un matériel adéquat et un système efficace d'enseignements tirés, entre autres, revêtent une importance particulière dans ce contexte.

Les contingents des missions ne sont pas des armées des Nations Unies, comme le Secrétaire général l'a noté à juste titre ce matin dans sa déclaration. Ils ne doivent pas non plus être un amalgame de capacités ou une accumulation de troupes disparates. Nous devons relever ensemble le défi consistant à avoir un niveau acceptable de cohésion et d'interopérabilité au sein de la force.

Troisièmement, nous devons optimiser les ressources. Les crises actuelles nous obligent à rechercher des synergies entre les organisations internationales, les organisations régionales et les autres entités opérant dans la zone, y compris les forces de défense et de sécurité des États hôtes. Dans la région du Sahel, les opérations bilatérales et les opérations de l'Union européenne – la mission de formation de l'Union européenne au Mali et la mission de formation de l'Union européenne en République centrafricaine – sont des exemples réussis qui illustrent la viabilité de cette approche. Les activités de toutes ces missions bénéficient aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. C'est pourquoi nous devons poursuivre et approfondir la recherche de ces complémentarités.

Quatrièmement, il faut renforcer la dimension politique des missions. L'instauration, le maintien et la consolidation de la paix doivent être l'aboutissement d'un processus structuré et continu qui remplit ses objectifs stratégiques réalistes jusqu'à l'instauration finale d'une situation politique stable et durable, où les institutions de l'État d'accueil peuvent décider de leur propre avenir et maintenir leur propre sécurité. Nous devons donc mettre en place des stratégies de sortie claires pour les missions. En fin de compte, la politique doit toujours être une dimension permanente et transversale dans les actions de l'ONU, car nous savons tous que l'ONU ne doit pas et ne peut pas tout faire à tout moment partout dans le monde.

Cinquièmement, si la force n'est pas protégée, elle ne pourra pas protéger les civils. La majorité des missions actuelles ont toutes une série de mécanismes visant à aider les États à s'acquitter de leur responsabilité de protéger les civils. Leurs mandats comprennent

le renforcement des capacités nationales pour assurer la responsabilisation voulue face à des crimes atroces. C'est pourquoi la formation avant le déploiement et l'identification des menaces au cours de la phase de planification sont essentielles.

L'Espagne appelle également à l'inclusion d'une perspective sexospécifique dans toutes les phases d'une mission, et nous saluons le travail accompli par les conseillers pour la protection de l'enfance et les conseillers pour la protection des femmes. Leur interaction avec les parties au conflit est essentielle pour réaliser des changements dans le comportement des acteurs étatiques et des groupes armés.

Nous pensons que plus de femmes doivent être déployées dans les missions de paix et à des postes de direction, comme il est indiqué dans la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité, non seulement pour leur valeur ajoutée à la protection des civils, mais aussi en raison de leur rôle indéniable dans l'alerte rapide, le renforcement des capacités et la contribution au développement de sociétés plus cohérentes et inclusives.

Sixièmement enfin, nous devons tous appuyer une politique de tolérance zéro en cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La légitimité de l'ONU et le but ultime de ces missions sont en jeu. C'est pourquoi l'Espagne a signé le pacte proposé par le Secrétaire général. De plus, le chef du Gouvernement espagnol, M. Mariano Rajoy Brey, est membre de son cercle de confiance pour la lutte contre ce phénomène.

Je ne saurais terminer ma déclaration sans exprimer l'appui clair et résolu de l'Espagne au travail accompli par les composantes droits de l'homme de ces missions.

Face au risque qu'un monde en pleine évolution devienne un monde en déclin, l'ONU est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. L'Organisation est confrontée à un défi majeur : elle doit s'engager dans une réforme en profondeur qui soit multidimensionnelle, cohérente, rapide, courageuse et équilibrée.

Notre Espagnol le plus universel, Miguel de Cervantes, disait : « Changer le monde, ce n'est ni utopie ni folie, c'est justice ». Je rappelle cela aujourd'hui, en particulier pour dire que cette réforme est indispensable.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

**M. Lal** (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidente des Pays-Bas d'avoir convoqué

ce débat public, le premier cette année sur le thème du maintien de la paix. Nous nous réunissons dans le contexte d'une année qui a vu le plus grand nombre de morts parmi les soldats de la paix des Nations Unies depuis 1994.

La question des limites des opérations de maintien de la paix des Nations Unies continuent de se poser, car plusieurs missions complexes ne semblent guère être sur le point de se régler. Cette question a été débattue ici suffisamment longtemps. Il existe plusieurs rapports d'expertise et les raisons de cette situation sont très claires. Outre la nature changeante des conflits armés eux-mêmes, ces raisons sont notamment les insuffisances chroniques graves dues au manque de clarté des mandats, un décalage concernant les ressources dont disposent les forces de maintien de la paix, des consultations insuffisantes avec les pays fournisseurs de contingents, et l'absence d'accent mis sur des solutions politiques en vue de consolider et de pérenniser la paix. Ces raisons sont toutes bien connues.

Toutefois, nous n'avons toujours pas adopté une approche cohérente pour traiter ensemble de ces raisons, alors même que nous cherchons des raccourcis et cherchons uniquement à renforcer l'efficacité, à faire des économies, à améliorer la logistique ou à accroître la disponibilité des contingents et leur déploiement rapide. Nous ne traitons toujours pas des questions de fond. Ce qui fait défaut, c'est la volonté politique de reconnaître et de mettre en oeuvre nombre des recommandations formulées.

S'agissant des mandats, sur les 15 missions de maintien de la paix en cours, six ont un mandat comportant plus de 15 composantes et cinq ont des mandats de sept à 10 composantes. Nous voudrions savoir s'il existe une évaluation pour déterminer si de telles missions peuvent s'acquitter de toutes les composantes prescrites dans la limite des ressources mises à leur disposition. Plusieurs prorogations récentes de mandats ont montré à nouveau les limites d'un processus qui continue d'être dirigé par un petit nombre et est mû principalement par les chiffres et des programmes nationaux, au lieu de chercher à fournir des ressources suffisantes pour des mandats réalistes.

Le Conseil pourrait recourir à son Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix pour débattre et convenir d'objectifs stratégiques, élaborer des mandats et veiller à assurer les capacités nécessaires. Le Groupe de travail pourrait soumettre des recommandations après avoir consulté un large éventail d'acteurs,

y compris le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Le Conseil pourrait examiner et modifier les mandats selon l'évolution des besoins sur le terrain, au lieu d'attendre la fin des cycles de mandat.

Je voudrais maintenant aborder la très vive préoccupation que cause la multiplication des pertes en vies humaines des Casques bleus des Nations Unies dues à des attaques contre les missions. Au cours des quatre dernières années, sur les 176 victimes mortelles dues à des actes de violence, 43 étaient le résultat d'attaques par des dispositifs explosifs improvisés. Nous estimons que les missions devraient disposer de ressources spécifiques pour contrer de telles menaces. Il faudrait faire des efforts concertés pour moderniser l'infrastructure de sécurité des camps. Des capacités d'évacuation des malades et des blessés rapide et fiable sont essentielles, y compris l'utilisation d'hélicoptères équipés pour les vols de nuit, et le recours à des opérations de nuit. En outre, les commandants des forces devraient avoir l'autorité directe sur de tels moyens aériens afin de répondre rapidement aux situations de crise ou d'accidents.

L'importance d'une participation accrue des femmes aux opérations de maintien de la paix est une question qui est souvent débattue. Toutefois, des progrès réels dans ce domaine laissent encore beaucoup à désirer. Selon les données les plus récentes du Département des opérations de maintien de la paix, le pourcentage général de femmes observateurs militaires et officiers d'état-major est actuellement d'environ 8%. L'Inde, premier pays à contribuer une unité féminine de police constituée aux opérations de maintien de la paix, figure parmi les 26 pays seulement à avoir atteint l'objectif de 15% de femmes parmi les observateurs militaires et les officiers d'état-major. Le fait est que la plupart des autres pays n'ont pas encore atteint cet objectif.

Forte de sa longue expérience dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Inde estime que le succès du maintien de la paix doit être jugé à l'aune de la capacité des missions d'asseoir durablement la paix en permettant des solutions politiques grâce à des réponses intégrées. Il s'agit là bien entendu d'une responsabilité partagée du Conseil de sécurité, du Secrétariat et des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Nous espérons que la volonté politique collective de relever efficacement les défis bien connus dans le domaine du maintien de la paix émergera le plus tôt possible.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Cardì** (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de féliciter les Pays-Bas pour le brio avec lequel ils président le Conseil de sécurité ce mois-ci.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des amis de la responsabilité de protéger, qui regroupe 50 États Membres ainsi que l'Union européenne et est coprésidé cette année par l'Italie, dans le cadre d'un mandat scindé avec les Pays-Bas et l'État du Qatar.

Le Groupe tient à remercier le Royaume des Pays-Bas d'avoir porté cette question très importante au centre des débats du Conseil. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Secrétaire général, au Président de la Commission de l'Union africaine et à la Directrice de l'organisation non gouvernementale, Groupe de recherche, d'étude et de formation femme-action, pour leurs exposés très utiles et importants.

C'est la première fois que le Groupe des amis de la responsabilité de protéger fait une déclaration dans le cadre d'un débat public du Conseil de sécurité. S'il est clair que protéger les civils est la responsabilité première des gouvernements, il n'en reste pas moins que la protection des civils est devenue un élément central du mandat de nombreuses missions de maintien de la paix, comme a déjà été dit. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies disposent souvent d'un large éventail de mécanismes pour aider les États à améliorer la protection des civils, à reconstruire les communautés et à créer les conditions d'une paix durable. Beaucoup de missions se sont aussi vu confier des mandats relatifs à l'état de droit afin de concourir, notamment grâce au renforcement des capacités nationales et à l'appui apporté aux tribunaux, nationaux, mixtes et internationaux et aux mécanismes de justice, à ce que les auteurs d'atrocités aient à répondre de leurs actes. Dans ce contexte, le Groupe des amis de la responsabilité de protéger voudrait mettre l'accent sur les trois éléments suivants.

Premièrement, la planification et la prise de décisions concernant les opérations de maintien de la paix devraient s'effectuer en fonction des menaces de violence qui pèsent contre les civils. Relier davantage les évaluations des menaces, la planification et la prise de décisions peut permettre de mieux s'acquitter du mandat et d'améliorer la protection des civils.

Deuxièmement, les États Membres de l'ONU et le Secrétariat devraient donner aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies les moyens d'améliorer leurs compétences analytiques en les dotant des outils adéquats qui peuvent aider à identifier les menaces à mesure qu'elles apparaissent. Une meilleure connaissance des menaces émergentes peut permettre d'être mieux à même d'intervenir efficacement avant que la situation ne dégénère. À cet égard, des outils tels que le Cadre d'analyse des atrocités criminelles peuvent aider à comprendre les facteurs susceptibles d'accroître le risque d'atrocités ou de les déclencher. Nous reconnaissons et encourageons le rôle important des femmes de manière générale, et des femmes soldats de la paix en particulier, dans la prévention des atrocités criminelles, car les femmes sont des éléments très actifs en ce qui concerne l'alerte rapide, la promotion de la coopération, le renforcement des capacités et la création de sociétés plus unies et inclusives.

Enfin, la bonne mise en œuvre des mandats de maintien de la paix requiert que toutes les parties prenantes assument leurs responsabilités et appuient les efforts pour rétablir la paix et la sécurité. Cela suppose notamment des partenariats avec les organisations et arrangements régionaux, le cas échéant, ainsi que des partenariats renforcés entre les entités des Nations Unies. Comme nous le voyons partout dans le monde, les arrangements régionaux et sous-régionaux peuvent jouer un rôle clef dans la conduite de l'action internationale pour lutter contre les atrocités massives. Nous espérons que le débat au Conseil nous permettra d'identifier des stratégies qui permettent de protéger plus efficacement les hommes, les femmes et les enfants et contribuent au respect de notre engagement commun de protéger et défendre les droits de l'homme, notamment tel qu'incarné dans la notion de responsabilité de protéger.

Je voudrais maintenant faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

L'Italie s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne et à celle qui a été prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Je voudrais souligner une fois encore que la protection des civils, la prévention des conflits, la consolidation et la pérennisation de la paix sont devenues des notions fondamentales du maintien de la paix de nos jours et sont la voie à suivre. Les Principes de Kigali et de Vancouver devraient être pleinement appliqués par les opérations de paix, en particulier en ce qui

concerne la protection de l'enfance. Nous encourageons également le Secrétaire général à promouvoir sa vision d'un continuum de la paix, dans lequel notre objectif premier doit être la recherche de solutions politiques. Nous sommes également favorables à ce que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix joue un rôle accru pour intégrer la paix et la sécurité au développement et aux droits de l'homme. À cet égard, nous pensons que la composante police peut jouer un rôle déterminant pour faciliter le passage du maintien de la paix à une aide plus robuste au développement et à la consolidation de la paix, comme le rappelle la résolution 2382 (2017), que nous avons contribué à adopter l'année dernière.

La Mission de l'Union africaine en Somalie et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel sont des exemples de coopération réussie avec les organisations régionales. Ils confirment également que nous avons besoin d'une coopération stratégique renforcée entre l'ONU et l'Union africaine afin de garantir des opérations de paix efficaces et rentables et de renforcer les capacités africaines dans ce domaine. Nous sommes favorables à ce qu'on utilise les contributions mises en recouvrement par l'ONU pour les opérations de paix dirigées par les pays africains, à condition que les normes voulues en termes de compétence des contingents, de transparence financière, de respect des droits de l'homme, de conduite et de discipline soient respectées.

L'Italie est un des plus généreux bailleurs de fonds du budget du maintien de la paix et le premier contributeur de Casques bleus du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. En tant que pays fournisseur de contingents, nous sommes très soucieux de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus. Nous considérons que le rapport du général Carlos Alberto dos Santos Cruz, et le plan d'action qu'il propose, ainsi que les examens indépendants des missions, sont des mesures opportunes et utiles.

La technologie est également déterminante pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. L'utilisation de drones au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a permis à la Mission de mieux être au fait de la situation et a joué un rôle clef pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, ainsi que pour protéger les civils et les acteurs humanitaires.

La formation est également primordiale pour la bonne exécution des mandats. Les soldats de la paix ont besoin d'une formation spécifique pour mieux

s'acquitter de leurs tâches. C'est pourquoi les engagements en faveur du maintien de la paix qu'a pris l'Italie cette année comprennent une série de cours de formation élaborés par le Centre d'assistance pour la sécurité des forces et le Centre d'excellence pour les unités de police de stabilisation de Vicenza. Qu'il me soit également permis de rappeler brièvement que l'Italie et le Bangladesh ont créé le Groupe des amis de la gestion de l'impact environnemental des missions sur le terrain tout au long de leur cycle de vie.

Il ne faut pas oublier non plus l'aspect logistique. La capacité des opérations de s'acquitter de leur mandat est étroitement liée à la rapidité de leur déploiement et à l'efficacité opérationnelle sur place. L'Italie appuie pleinement le Centre de services mondial de l'ONU, situé à Brindisi. C'est une plaque tournante essentielle qui fournit un appui logistique aux missions de maintien de la paix partout dans le monde.

Enfin, veiller à ce que les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police participent de manière plus ouverte à l'examen des mandats par le Conseil de sécurité est la clef pour raviver le sentiment de responsabilité partagée. Le Conseil de sécurité ne doit jamais oublier de tenir dûment compte des vues des pays dont les hommes et les femmes risquent leur vie sur le terrain et auxquels je rends le plus respectueusement hommage, en particulier tous ceux qui, au fil des ans, ont fait le sacrifice ultime.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Munir** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que les Pays-Bas, pour votre présidence très réussie du Conseil et pour avoir organisé le très important débat d'aujourd'hui.

Nous tenons également à commencer notre déclaration en nous félicitant de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », annoncée ce matin par le Secrétaire général. Nous sommes tout à fait en accord avec ses six domaines prioritaires.

Tandis que l'environnement opérationnel devient plus explosif que jamais, nous entendons de plus en plus d'appels demandant une mise à jour de nos outils afin de faire face à ces défis contemporains, de lutter contre les menaces actuelles et de nous acquitter plus efficacement de nos tâches. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui jettera des éclairages utiles sur toutes ces questions. Je voudrais mettre l'accent sur deux questions

spécifiques – le maintien de la paix en tant que responsabilité partagée et la cohérence stratégique à la recherche de solutions politiques.

Les négociations au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ont porté cette année, en particulier et à juste titre, sur la performance. Comment pourrions-nous mesurer le succès, autrement? Toutefois, la performance ne peut être évaluée uniquement à l'aune de ce qu'accomplissent ou n'accomplissent pas les contingents sur le terrain. Elle dépend aussi des ressources, des capacités, du renseignement et de nombre d'autres facteurs sur lesquels les pays fournisseurs de contingents n'ont aucun contrôle. Les pays fournisseurs de contingents n'ont jamais fui la discussion sur la performance, le personnel, la formation et le matériel. La politique relative à la vérification et à l'amélioration de la préparation opérationnelle doit, toutefois, être élaborée en consultation avec les pays qui fournissent des contingents. La seule conversation pouvant donner des résultats est celle qui aborde la performance d'une façon globale.

C'est au Secrétariat qu'il incombe de fournir une analyse pragmatique et réaliste de la situation sur le terrain en termes de climat politique, d'insuffisance de ressources et de stratégies de sortie possibles. Le Conseil devra ensuite refléter cette information dans ses mandats. Plutôt que de s'occuper uniquement de réduire les coûts et les effectifs, ce sont les opérations qui doivent dicter la logistique, et non le contraire. Je voudrais citer un exemple particulier lié à la tâche essentielle de protection des civils, qui requiert des éléments habilitants et des capacités spécifiques. Le récent projet-pilote « protection par projection », lancé dans la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, a montré qu'il est extrêmement difficile de s'acquitter des tâches de protection des civils uniquement sur la base d'une démonstration de force. C'est au Secrétariat et au Conseil qu'il incombe d'articuler clairement les tâches spécifiques, comme la protection des civils, en termes d'attentes, de ressources et de capacités requises. Quand les ressources fondent, les attentes doivent être ajustées en conséquence.

S'agissant de la cohérence stratégique à la recherche de solutions politiques, je voudrais souligner trois points. Premièrement, nous avons tous parlé de la primauté de la politique et de la nécessité de porter un plus grand intérêt aux solutions politiques. Les missions de maintien de la paix, surtout celles ayant des mandats

multidimensionnels, sont déployées sur le terrain pour faciliter la consolidation de la paix après un conflit et aider à progresser vers une paix durable. Les soldats de la paix ne sont pas déployés pour négocier des solutions politiques ou pour imposer la paix. Ils sont déployés plutôt en tant qu'instruments destinés à appuyer les processus politiques. Deuxièmement, l'inclusion de partenaires régionaux dans les processus politiques pourrait être un multiplicateur de force et ils doivent être utilisés comme tels. Troisièmement, l'investissement dans la médiation est, bien entendu, un investissement sûr. Sans un tel investissement, nous risquons de voir toute l'activité se condamner d'elle-même à l'échec.

Par ses initiatives de réforme, le Secrétaire général envisage d'apporter des changements dans la filière suivie par le Secrétariat pour rendre compte. Nous espérons que ces réformes accéléreront et amélioreront l'appui logistique fourni aux missions. La réforme ne doit pas concerner uniquement la performance et la façon dont les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police voient les choses; elle doit aussi consister à repenser la capacité du Secrétariat à donner une idée juste de la situation sur le terrain et, comme le Secrétaire général l'a dit, de la disposition du Conseil à concevoir des mandats réalisables et réalistes.

Le Pakistan a fourni, dès les années 60, plus de 200 000 hommes à 43 missions et a perdu 156 de ses meilleurs fils au service de la paix. Nous sommes pleinement attachés au maintien de la paix et nous sommes disposés à participer à tout processus ou discussion – depuis la stratégie politique aux questions opérationnelles – afin de permettre que le maintien de la paix s'adapte à l'évolution des conflits et des menaces.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Chargée d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**Mme Adamson** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration, dont je vais lire une version abrégée. Le texte intégral est en cours de distribution.

Je remercie le Secrétaire général de son exposé détaillé et je voudrais lui dire que l'UE appuie pleinement les efforts qu'il déploie pour faire en sorte que les Nations Unies opèrent de façon plus efficace et plus efficiente sur le terrain.

Je voudrais rendre hommage aux milliers de soldats de la paix qui mettent leurs vies en danger depuis plus de 70 ans. Nous leur devons un débat franc et une action résolue pour veiller à ce que les opérations de maintien de la paix puissent effectivement s'acquitter de leurs mandats et que les Casques bleus soient dotés des moyens dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. Les récents rapports - celui de 2015 du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), celui de Santos Cruz, et les recommandations de Cammaert - soulignent la nécessité d'un changement pour permettre aux opérations de maintien de la paix d'opérer plus efficacement dans des environnements très complexes et très difficiles. Nous sommes en accord avec l'appel du Secrétaire général demandant que les Nations Unies soient davantage prêtes à courir des risques face au changement et à l'innovation, et à constamment tester des idées nouvelles, en faisant fond sur les enseignements tirés.

L'expérience faite avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5) représente une conjugaison d'efforts jamais vue auparavant. L'UE et les Nations Unies se sont alliées pour appuyer une initiative africaine mandatée par l'Union africaine via un mécanisme de canalisation des contributions financières, qui permet aussi à des parties tierces d'y participer. En appuyant la Force conjointe du G5 Sahel dans ses efforts visant à lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée, la contrebande et la traite de personnes dans la région - et, ce faisant, à améliorer la situation générale en matière de sécurité au Mali et au-delà, nous agissons aussi en appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Dans le même temps, l'UE est en train de rembourser la MINUSMA pour son appui au G5 Sahel et aide ce dernier à établir un dispositif de contrôle du respect, dans ses opérations, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il est important aussi de noter que la résolution 2391 (2017) appelle à des contributions internationales. L'UE l'a déjà fait et nous demandons aux autres Membres des Nations Unies de faire de même.

Nombreux sont, en effet, les orateurs qui ont souligné aujourd'hui l'importance de nouer des partenariats

régionaux et internationaux dans le domaine du maintien de la paix. Nous continuons de demander que les organisations régionales jouent un rôle accru dans le cadre des interventions autorisées par les Nations Unies afin de faciliter un déploiement rapide, si besoin est, en complément des opérations des Nations Unies ou pour combler des déficits de capacités, l'objectif étant de créer les conditions propices au déploiement ultérieur d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, comme ce fut le cas en République centrafricaine avec l'opération militaire de l'UE. Nous restons disposés aussi à appuyer pleinement les efforts que déploie l'Afrique pour gérer sa propre sécurité. L'appui de l'UE continuera de couvrir toutes les phases du cycle d'un conflit, y compris les initiatives dirigées par l'Afrique en matière de diplomatie préventive et de médiation, l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et le déploiement d'opérations d'appui à la paix sous conduite africaine.

Nous sommes en train de resserrer notre coopération avec les Nations Unies sur les questions d'intérêt mutuel, dans le cadre de notre partenariat stratégique de longue date concernant le maintien de la paix et la gestion des crises. Le processus en cours visant à définir le suivi de nos priorités pour la période 2015-2018 en vue de renforcer ce partenariat stratégique dans ces domaines est donc extrêmement opportun. L'autre domaine où la coopération entre les Nations Unies et l'UE s'est intensifiée et dans lequel la valeur ajoutée et le rôle complémentaire de l'UE sont indiscutables est la réforme du secteur de la sécurité. Ces dernières années, l'UE a joué un rôle plus important et assumé une responsabilité plus grande dans la coordination de la réforme du secteur de la sécurité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que des missions politiques spéciales.

À l'avenir, nous devons être encore plus habiles à tirer parti de notre expertise respective et de nos avantages comparatifs afin de nous entraider sur le terrain et de réaliser des progrès, notamment dans la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans le maintien de la paix, et œuvrer de concert avec nos partenaires pour générer des engagements avisés. Nous devons axer nos efforts dans les domaines où notre coopération peut vraisemblablement faire une différence sur le terrain. Il est important aussi de nous montrer réalistes s'agissant de ce que nous pouvons réaliser et de savoir gérer les attentes.

Les initiatives de réforme de la gestion, du pilier Paix et sécurité et du système de développement lancées

par le Secrétaire général Guterres seront des facteurs habilitants nécessaires au succès des efforts qu'il déploie pour veiller à ce que les opérations de maintien de la paix aient un impact plus grand. Mais même les opérations de paix les plus efficaces ne peuvent être un substitut aux processus politiques. Nous continuons de souligner qu'il importe au plus haut point de trouver des solutions politiques aux conflits et de s'attaquer à leurs causes profondes et aux moteurs du conflit, notamment aux violations des droits de l'homme, ainsi que d'accorder la priorité à la prévention. La prévention et la pérennisation de la paix doivent être perçues comme un processus continu dont les missions de maintien de la paix ne sont qu'une partie essentielle. Le Conseil, de concert avec les autres parties prenantes, doit reconsidérer la façon d'édifier le consensus autour des objectifs stratégiques des missions de maintien de la paix, de la conception des mandats et de l'ordre de priorité des tâches, et la façon de mieux suivre les progrès accomplis. Une boucle de rétroaction efficace est aussi essentielle que l'analyse sous-jacente et approfondie des conflits. Les études stratégiques doivent favoriser un ajustement des opérations clés par le biais d'une évaluation des capacités et des conditions nécessaires à la bonne exécution du mandat. Une politique globale de performance des missions de maintien de la paix doit également garantir que les mesures correctives nécessaires pourront être prises rapidement.

Nous tenons également à souligner qu'il importe de réduire l'impact environnemental global des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Une empreinte plus légère permettrait de réaliser des économies, d'améliorer la sûreté et la sécurité - tant pour les troupes que pour les civils des pays hôtes - et, à terme, une meilleure exécution des mandats.

Nous continuons de souligner que la protection des civils doit être au cœur des mandats de maintien de la paix. Nous voulons également souligner le rôle déterminant joué par les soldats de la paix des Nations Unies en ce qui concerne la protection des enfants dans les conflits armés. La mise en œuvre efficace de la protection des civils, qui participe d'un effort à l'échelle de l'ensemble de la mission, exige un meilleur soutien à la planification des missions, en tirant efficacement parti des enseignements et en améliorant l'analyse, ainsi qu'une responsabilisation accrue dans la mise en œuvre des tâches prescrites. Sur la base de mandats précis, les soldats de la paix doivent protéger les civils et être en mesure d'utiliser la force lorsque ceux-ci sont menacés

de violence physique, tandis que les opérations doivent disposer des moyens nécessaires à cet égard.

Enfin, la communauté internationale continuera, tout au long de cette année, de se pencher sur les nombreuses questions complexes liées au maintien de la paix. L'Union européenne se tient prête à continuer de contribuer activement à cette entreprise.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Danon** (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Royaume des Pays-Bas d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité confie aux missions de maintien de la paix la charge d'aider les pays à emprunter la difficile voie de la paix. Pourtant, les soldats de la paix sont aujourd'hui confrontés à des défis sans précédent, en particulier en Afrique. Œuvrant dans des environnements dangereux, ils sont souvent la cible de groupes armés, et les menaces auxquelles ils font face sont de plus en plus complexes. Par conséquent, nos réponses doivent évoluer afin de s'adapter aux réalités sur le terrain. Nous devons veiller à ce que les soldats de la paix soient correctement protégés et dotés des connaissances et de la formation nécessaires, ainsi que d'un équipement technologique, afin qu'ils puissent s'acquitter pleinement de leur mandat. Israël salue l'initiative du Secrétaire général de demander au général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz de rédiger un rapport sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies et de le publier. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétariat pour prendre en compte les recommandations figurant dans ce rapport. Il est maintenant de la responsabilité du Conseil de sécurité et des États Membres de l'ONU d'appuyer l'adoption de mesures immédiates afin de donner suite aux graves conclusions de ce rapport.

Israël participe de manière active à la fourniture de connaissances, de conseils d'experts et de formation médicale, ainsi qu'à l'octroi d'un appui technologique aux opérations de maintien de la paix. Nous avons récemment travaillé avec la division médicale en vue de dispenser une formation au premier secours à l'intention de tous les soldats de la paix et d'appuyer ses efforts pour mettre en place un plan d'action pour une stratégie en matière de santé mentale. Nous étendons également notre partenariat avec le Département de l'appui aux missions afin d'améliorer la sécurité des camps dans les missions sur le terrain. Nous entendons poursuivre

notre collaboration avec les départements des Nations Unies sur ces questions importantes.

Nous sommes d'avis également que l'ONU doit continuer à appliquer une politique de tolérance zéro et intensifier ses efforts pour lutter contre l'exploitation sexuelle, les abus et le harcèlement à la fois dans les communautés locales et au sein des opérations de maintien de la paix, ce qu'on a parfois appelé « blue on blue ». Trop souvent, les soldats de la paix sont confrontés à des menaces de violence et des actes d'agression venant aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur, qui portent atteinte à leurs droits de l'homme les plus fondamentaux, créent plus de victimes encore, sapent la capacité des missions à remplir leur mandat et nuisent à la légitimité des Nations Unies. Israël est déterminé à assurer la protection intégrale des soldats de la paix. Nous soutenons entièrement les efforts de maintien de la paix et continuerons de doter les opérations de maintien de la paix des moyens nécessaires à leur succès.

Si nous voulons que les opérations de maintien de la paix atteignent les objectifs que leur a assignés le Conseil de sécurité, nous devons leur confier des mandats appropriés et veiller à ce que ces mandats soient pleinement mis en œuvre. Israël a une expérience directe en la matière s'agissant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), une force de maintien de la paix stationnée à la frontière nord d'Israël. Dans la résolution 1701 (2006), le Conseil de sécurité a autorisé la FINUL à « prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que son théâtre d'opération ne soit pas utilisé pour des activités hostiles », l'objectif étant l'établissement d'« une zone d'exclusion de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux déployés dans la zone par le Gouvernement libanais et les forces de la FINUL ». Dans la résolution 2373 (2017), adoptée l'été dernier, le Conseil a prié le Secrétaire général de réfléchir aux possibilités d'améliorer la visibilité de la FINUL, notamment en procédant à des patrouilles et à des inspections. Il a également demandé de fournir des rapports rapides et détaillés sur les entraves à la liberté de mouvement de la FINUL et sur les secteurs auxquels la FINUL n'a pas accès et les raisons de ces restrictions.

Mais la réalité sur le terrain révèle que le mandat de la FINUL n'a pas été totalement rempli. Nous continuons d'assister à une situation alarmante sur le terrain, qui montre que la FINUL pourrait ne pas être en mesure de s'acquitter de toutes les dispositions de son mandat. Le Hezbollah, force supplétive de l'Iran et organisation terroriste internationalement désignée, a pris le contrôle

de plus des deux tiers des villes et villages chiïtes dans la zone d'opération de la FINUL au Sud-Liban, utilisant des civils libanais comme boucliers humains pour protéger son arsenal de plus de 100 000 missiles et roquettes. Comme nous en avons informé le Conseil de sécurité, des combattants armés du Hezbollah se rendent sur la Ligne bleue avec des dirigeants d'autres groupes de milices soutenus par l'Iran, en violation flagrante de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Ils profitent de ces incursions pour appeler publiquement à la violence et à la destruction d'Israël. Conformément à son mandat, la FINUL devrait être en mesure de surveiller et d'explorer pleinement ces activités illégales et de faire rapport sur la gravité réelle de la situation dans sa zone d'opération, y compris dans les zones auxquelles elle n'a pas accès.

Le terrorisme soutenu par l'Iran et le renforcement du Hezbollah au Liban ne sont qu'un exemple de l'agression dangereuse de l'Iran contre notre région. Cette situation est déplorable, mais nous devons tous admettre que l'attitude destructrice de l'Iran n'a fait qu'empirer depuis la signature du Plan d'action global commun. L'Iran est renforcé par cet accord. Des milliards de dollars ont été injectés dans l'économie iranienne, à seule fin de financer un dangereux programme de missiles et les activités d'extrémistes violents au Liban, au Yémen, en Syrie et à Gaza. À l'heure où nous parlons, les États-Unis déploient un effort important pour remédier aux terribles lacunes de ce que nous avons toujours qualifié de mauvais accord. Nous nous trouvons aujourd'hui à moment charnière. C'est notre dernière chance de corriger les erreurs du passé et de prendre conscience que nous devons tous emprunter une nouvelle voie afin de mettre un terme à l'attitude irresponsable de l'Iran. Le message que j'adresse aujourd'hui aux membres permanents du Conseil de sécurité est simple : ne laissez pas passer cette occasion. Dans 45 jours, le temps sera écoulé et les règles du jeu vont changer. Vous avez le choix entre travailler avec les Américains et appuyer les efforts authentiques visant à faire du Moyen-Orient un lieu sûr, ou aller du côté de l'Iran et appuyer un régime dangereux. J'exhorte les membres permanents à faire le bon choix avant qu'il ne soit trop tard.

L'engagement d'Israël dans les opérations de maintien de la paix est inébranlable. Nous réaffirmons notre soutien à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), alors que ses forces continuent de reprendre leurs positions dans la zone de séparation. Nous saluons les contributions importantes de la FNUOD à la stabilité régionale et nous entendons

continuer d'apporter notre appui à sa mission, ainsi qu'à tous les protecteurs importants de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège aux Nations Unies.

**Mgr Auza** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie la présidence du Royaume des Pays-Bas d'avoir convoqué le présent débat consacré aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Saint-Siège est convaincu du rôle central des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et se félicite de la précieuse contribution des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la prévention et au règlement de nombreux conflits armés au sein des États et interétatiques.

En cette période où les menaces à la paix et la sécurité internationales ne cessent d'évoluer, le moment est venu d'étudier les moyens d'améliorer encore les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En effet, les exposés d'aujourd'hui ont mis en évidence les différents défis qui se posent dans le domaine du maintien de la paix - terrorisme international, extrémisme violent, criminalité transnationale organisée et urgences climatiques. Ils ont souligné la nécessité d'une action collective plus solide, cohérente et globale dans le contexte de l'évolution des menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales.

Alors que les défis et les menaces continuent d'évoluer, le Saint-Siège estime que la protection des civils et des infrastructures civiles essentielles - écoles, hôpitaux, sites religieux et culturels et ceux dévolus à l'approvisionnement en eau - doit rester un élément constant et essentiel du maintien de la paix. Dans certaines situations de conflit armé, notamment lorsque le conflit s'est caractérisé par un nettoyage ethnique et d'autres formes de déplacements massifs, il importe que les soldats de la paix créent les conditions nécessaires au retour sûr et digne des réfugiés, des autres migrants forcés et des personnes déplacées internes, contraintes de quitter leurs foyers et d'abandonner leurs biens.

Cela nécessite une démarche globale associant d'autres organismes des Nations Unies et différentes institutions et parties prenantes. Dès le début d'une mission, les instruments de paix et de sécurité des Nations Unies doivent donc travailler en coordination avec les acteurs du développement, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire. Les violations des droits de l'homme peuvent être des facteurs de conflit. Le rétablissement

du respect des droits de l'homme peut permettre ainsi de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de maintenir la paix.

Un autre aspect important de notre recherche commune de moyens d'améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies consiste à trouver le moment le plus adéquat pour déployer et terminer une mission de maintien de la paix. Prendre la bonne décision dans ces moments critiques est devenu encore plus difficile ces derniers temps, alors que les appels à un engagement continu des opérations de maintien de la paix des premiers signes d'un conflit jusqu'à la phase de redressement vont croissants. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont désormais si étroitement imbriqués que beaucoup s'attendent maintenant à ce qu'ils soient menés de front dans le cadre des opérations des Nations Unies. Ma délégation est convaincue que les Nations Unies veilleront toujours à entendre et consulter les gouvernements et les populations directement touchés sur le terrain.

La difficulté consistant à prendre la meilleure décision dans ces deux moments critiques d'une opération de maintien de la paix est d'autant plus grande qu'il n'existe pas deux conflits identiques. Il convient par conséquent de s'abstenir d'adopter une approche universelle et d'adapter une opération de maintien de la paix à son objectif et à son contexte spécifique, y compris aux sensibilités culturelles et religieuses des peuples directement touchés par le conflit. À cet égard, ma délégation estime que la participation active des pays hôtes à l'orientation et à la formation des soldats de la paix avant qu'ils ne soient envoyés sur le terrain est un élément important pour assurer le succès de la mission.

Ma délégation a pris note des efforts sérieux déployés pour établir de nouvelles politiques visant à renforcer les règles régissant la conduite et la discipline du personnel. Ainsi, le renforcement des normes de prévention des atteintes sexuelles contre les femmes et les enfants par le personnel de maintien de la paix constitue une action collective nécessaire pour améliorer la crédibilité et l'acceptation des missions de maintien de la paix dans leurs zones respectives d'opération. À cet égard, les rôles et responsabilités des pays fournisseurs de contingents et des bureaux des Nations Unies directement responsables de la supervision des opérations de maintien de la paix méritent d'être soulignés.

Dans le même ordre d'idée, compte tenu de l'aggravation de la situation sur le plan de la sécurité dans de nombreuses missions sur le terrain, la sûreté et la

sécurité du personnel des Nations Unies demeurent la priorité absolue. Les Nations Unies doivent veiller à ce que les soldats de la paix bénéficient d'une formation spécifique pour leur mission et soient correctement équipés pour se protéger des agresseurs. Les auteurs d'attaques contre les forces de maintien de la paix des Nations Unies doivent être traduits en justice, conformément aux dispositions du droit international.

Enfin, le Saint-Siège rend un hommage appuyé aux soldats de la paix qui ont consenti au sacrifice ultime au nom de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lituanie.

**M<sup>me</sup> Plepytė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier les Pays-Bas, qui président le Conseil de sécurité pour le mois de mars, d'avoir convoqué ce débat public qui vient à point nommé.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. J'aimerais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

En tant que pays contributeur de troupes, la Lituanie souhaite tout particulièrement que le maintien de la paix des Nations Unies soit plus efficace et en mesure de répondre aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle. Depuis octobre dernier, la Lituanie a considérablement augmenté son contingent dans le maintien de la paix des Nations Unies. Actuellement, 39 Litvaniens, hommes et femmes, en uniforme, déployés dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Mali, opèrent dans des environnements de sécurité à haut risque. La sûreté et la sécurité du personnel déployé dans les missions à l'étranger revêtent pour nous la plus haute priorité. À cet égard, nous appuyons pleinement tous les efforts déployés pour mettre en œuvre le Plan d'action et prendre des mesures concrètes pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et d'autres missions, comme le suggère dans son récent rapport le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz.

Dans les situations où les soldats de la paix sont directement pris pour cible, où la violence est généralisée, où des milliers de civils ont besoin d'être protégés contre des actes de violence indicibles, les opérations de maintien de la paix doivent être à la hauteur de leurs objectifs. Pour faire face aux défis particuliers de ce siècle, les soldats de la paix ont besoin des outils et des capacités du XXI<sup>e</sup> siècle. En outre, les missions exigent des troupes bien entraînées et compétentes. Du

fait de l'importance croissante accordée à la protection des civils, il est indispensable que les soldats de la paix reçoivent une formation dans le domaine des questions humanitaires, des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes afin qu'ils puissent s'acquitter correctement de leurs tâches.

L'évaluation préalable au déploiement est essentielle pour s'assurer que les contingents de maintien de la paix répondent aux normes des Nations Unies et, plus important encore, respectent les valeurs et les principes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Toutes les allégations de faute doivent être examinées avec soin et les responsables doivent être traduits en justice. Le rapatriement en cas de manquement ou de faute doit être considéré comme l'unique solution. Une politique de tolérance zéro à l'égard de l'inconduite sexuelle, où quelle se produise et chaque fois qu'elle se produit, doit être strictement mise en œuvre.

Mais rendre les missions de maintien de la paix de l'ONU plus efficaces et plus adaptées ne se limite pas à une meilleure formation des troupes, à une meilleure chaîne de commandement ou à un soutien logistique adéquat. La participation des femmes à tous les niveaux augmente considérablement l'efficacité opérationnelle des missions de maintien de la paix et doit donc être renforcée. Nous sommes également d'accord avec ceux qui demandent un mandat clair et une stratégie de sortie dès le début de l'engagement. Il incombe au Conseil de sécurité d'établir des mandats précis, réalistes et réalisables pour les missions de maintien de la paix. Cela ne saurait cependant justifier l'inaction. Des examens réguliers, approfondis et indépendants sont nécessaires pour évaluer les progrès et adapter les objectifs.

De plus, un tour d'horizon constant et les mécanismes d'alerte rapide nous offrent la possibilité d'utiliser d'autres outils à la disposition des Nations Unies. Il est vital d'accorder davantage d'importance à la diplomatie préventive, à l'action rapide et à la médiation, à travers le plein usage de la capacité permanente de médiation des Nations Unies. L'appui aux processus politiques et à la préservation de la paix doit bénéficier d'un engagement accru.

J'aimerais, pour terminer, souligner à nouveau la nécessité d'une réponse plus globale des Nations Unies aux opérations de paix. Nous avons besoin d'une meilleure complémentarité entre les opérations de maintien de la paix, la prévention des conflits et la consolidation de la paix en étroite coopération et coordination avec tous les acteurs concernés. Mais, plus important encore,

il est temps de concentrer tous nos efforts sur la mise en œuvre des recommandations relatives au maintien de la paix. Nous ne pouvons plus nous permettre de passer d'un rapport à un autre sans mettre pleinement en œuvre les recommandations et les idées avancées. Les efforts continus du Secrétariat, y compris de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens, ainsi que l'engagement à long terme des États Membres de mettre en œuvre les recommandations, sont d'une importance fondamentale pour améliorer les opérations de maintien de la paix. La Lituanie reste déterminée à apporter sa contribution en la matière.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

**M. Mlynár** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter les Pays-Bas d'avoir pris cette importante initiative, et je remercie la présidence d'avoir convoqué ce débat public très pertinent au moment opportun. Je remercie en particulier Son Excellence le Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas d'avoir assuré la présidence ce matin.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observatrice de l'Union européenne, ainsi qu'à celle faite par le représentant de l'Italie au nom du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger.

L'année dernière, le nombre de soldats de la paix tués a atteint un niveau sans précédent. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à chacun de ces hommes et femmes pour le sacrifice qu'ils ont fait au service de la paix. Il est impératif de réduire au minimum le risque d'attaques délibérées contre des missions et du personnel des Nations Unies, notamment en renforçant les capacités en matière d'alerte rapide, de renseignement et de détection, et en améliorant notre connaissance des situations ainsi que l'efficacité des mécanismes d'atténuation des risques. Conformément aux conclusions du rapport publié récemment par le général de corps d'armée Santos Cruz, ainsi qu'aux délibérations qui se sont déroulées cette année au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, nous devons réexaminer les moyens de garantir la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix, veiller à ce que les missions soient dotées de ressources suffisantes et à ce que le personnel reçoive la formation et le matériel nécessaires pour s'acquitter de son mandat. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le rapport sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies publié en décembre 2017 sous le titre *Improving Security of United Nations Peacekeepers*, et nous exhortons le Secrétariat à

mettre en œuvre les recommandations qu'il contient, en étroite coopération avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Conseil de sécurité.

La Slovaquie fournit des contingents et du personnel de police depuis son admission à l'ONU il y a 25 ans; elle a déjà déployé au total plus de 7 300 hommes et femmes au sein de 19 missions des Nations Unies. La Slovaquie participe également aux missions militaires et civiles de l'Union européenne, qui opèrent également sous mandat du Conseil de sécurité et, en collaboration avec l'ONU dans le contexte de nombreuses situations de conflit, contribuent à maintenir la paix et la sécurité. Je saisis cette occasion pour réaffirmer que nous sommes fermement attachés aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et que nous continuerons d'y participer activement.

Actuellement, le plus grand contingent de notre personnel militaire et policier est déployé au sein de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Je réitère le plein appui de notre gouvernement au processus politique en cours en vue de la réunification de Chypre. En outre, nous sommes fiers de servir également sur les hauteurs du Golan et en Haïti.

En tant que pays fournisseur de contingents et de personnel de police, la Slovaquie adhère à de nombreuses initiatives d'un point de vue pratique, mais surtout par principe, notamment les Principes de Kigali, les Principes de Vancouver et, plus récemment, le pacte volontaire en vue de l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Je tiens à souligner quelques aspects que nous considérons comme particulièrement pertinents dans le contexte du présent débat public.

Premièrement, les questions liées à l'approvisionnement des opérations de maintien de la paix restent au centre de nos préoccupations. Nous devons, à titre prioritaire, continuer à s'attaquer aux difficultés que nous éprouvons à mobiliser des effectifs suffisants, le matériel adapté et l'appui logistique nécessaire.

Deuxièmement, les efforts pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix doivent être menés conjointement avec d'autres réformes, ainsi qu'avec le programme de consolidation et de pérennisation de la paix. La réforme du pilier paix et sécurité doit aboutir à une action plus organique, et la réforme de la gestion doit permettre d'améliorer la fourniture de services en limitant la fragmentation. Un des objectifs généraux de la réforme et de la restructuration du pilier

paix et sécurité de l'ONU doit être de privilégier la prévention et la pérennisation de la paix.

Troisièmement, un certain nombre de missions ont du mal à fonctionner dans le contexte de processus de paix difficiles ou en déliquescence et lorsqu'elles sont confrontées à des menaces asymétriques. À cet égard, nous saluons la volonté du Secrétaire général d'évaluer les limites des opérations de maintien de la paix traditionnelles, notamment sur la base de l'initiative Action for Peacekeeping (Action pour le maintien de la paix), qu'il a présentée ce matin.

Quatrièmement, comme cela a déjà été souligné à maintes reprises, le maintien de la paix est un outil unique en son genre, mais la recherche de solutions politiques est essentielle et rien ne peut s'y substituer, pas même le maintien de la paix. Les mandats des opérations de maintien de la paix doivent évoluer constamment en fonction du contexte et des besoins sur le terrain. L'examen des mandats de maintien de la paix doit prendre en compte l'existence de stratégies de sortie qui visent à jeter les fondements d'une paix durable à long terme.

Les États Membres portent une attention de plus en plus étroite à la réforme du secteur de la sécurité, qui est décrite dans la résolution 2151 (2014), en tant que priorité importante en matière de maintien de la paix, notamment pour achever les activités des missions de maintien de la paix dans les délais prévus. La mise en place d'institutions judiciaires et de sécurité plus ouvertes est également au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 16 de développement durable. Je saisis cette occasion pour souligner que l'Afrique du Sud et la Slovaquie, qui coprésident le Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, convoqueront une table ronde de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité et la pérennisation de la paix le 23 avril, en marge de la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la consolidation et la pérennisation de la paix, prévue les 24 et 25 avril.

Pour conclure, le maintien de la paix reste un des domaines d'action essentiels de l'ONU et un de ceux dans lesquels l'Organisation est le plus visible. La déception face à son action ou son inaction est donc perceptible dans les deux sens. Ma délégation se réjouit à la perspective de continuer à collaborer étroitement avec les autres États Membres pour déterminer le meilleur moyen de renforcer cet instrument essentiel à la paix et à la stabilité mondiales. À la lumière de la portée de plus

en plus vaste et de la nature toujours plus sophistiquée des conflits, il est plus urgent que jamais d'agir.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

**M. Vaultier Mathias** (Portugal) : Le Portugal souscrit pleinement à l'intervention de l'Union européenne et souhaite faire quelques remarques complémentaires. Pour des raisons d'économie de temps, je me limiterai à une version abrégée de mon intervention, dont le texte intégral sera distribué en salle.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter la présidence néerlandaise pour avoir convoqué ce débat public.

Les opérations de maintien de la paix sont l'exemple concret de cet effort collectif et constituent un des instruments les plus importants dans la mise en œuvre des mandats du Conseil de sécurité. Les défis d'aujourd'hui réclament une réponse rapide de la part de l'ONU. Il devient donc impératif de renforcer et de moderniser les opérations de paix, en les adaptant aux enjeux actuels. Le Portugal soutient ainsi le processus de réforme du système des Nations Unies initié par le Secrétaire général, et en particulier l'importance accordée à la prévention des conflits, à la primauté de la politique et au recours à la diplomatie en tant que moyens privilégiés pour parvenir à une paix durable.

Dans ce contexte, les opérations de maintien de la paix doivent aller au-delà du binôme maintien de la paix/imposition de la paix, et inclure les actions d'alerte rapide afin de prévenir l'éclosion et l'aggravation des conflits. Par conséquent, nous préconisons une approche globale, et, simultanément, une étroite coopération avec les partenaires locaux, régionaux et internationaux, comme celle développée avec l'Union africaine et l'Union européenne. De même, l'équilibre entre les genres est essentiel dans les composantes militaire, policière et civile des opérations de maintien de la paix, non seulement en vue d'une expression plus juste, mais également dans le but d'améliorer la capacité des missions auprès de tous les segments de la population.

Conscient de la responsabilité qui est la sienne envers la sécurité internationale, mon pays a toujours maintenu un niveau élevé de participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes actuellement engagés sur sept théâtres d'opérations. Je me permets de souligner notre participation dans deux d'entre eux : la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, une des opérations de paix les plus risquées en Afrique;

et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, où se trouve notre plus grand contingent de 160 militaires et un élément de police, qui constitue une force de réaction rapide essentielle, opérant sans restrictions ni réserves dans des cas qui exigent un niveau élevé de mobilité et de rapidité de réponse, notamment pour faire face à la situation des civils non protégés ou dissuader d'éventuelles attaques.

Cet engagement très significatif de mon pays constitue aussi une réponse à l'appel d'un allié européen très cher, la France, suite aux terribles attentats de Paris.

Finalement, et pour conclure, il s'avère nécessaire d'assurer de plus grandes opérationnalité et efficacité des contingents. En effet, nous attachons une importance particulière à la formation de nos casques bleus dans le strict respect des codes de conduite des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous sommes d'ailleurs prêts à assurer la formation des contingents militaires d'autres pays contributeurs de troupes, avec lesquels nous disposons de programmes et d'accords de coopération en matière d'assistance militaire, comme c'est le cas au sein de la Communauté des pays de langue portugaise.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

**M. Locsin** (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et remercient les Pays-Bas d'avoir convoqué ce débat public de haut niveau. Nous sommes réunis pour manifester notre attachement collectif à la pérennisation de la paix, aussi bien en tant qu'objectif qu'en tant que processus visant à redynamiser la mission de paix de l'Organisation, principe fondateur de tout le système des Nations Unies, afin de rendre à l'ONU tout le prestige qui était le sien à sa création, lorsqu'elle était responsable au premier chef dans le monde du maintien et du rétablissement de la paix.

En 50 années d'opérations de maintien de la paix, jamais les Philippines n'ont failli à leur détermination de répondre à l'appel des Nations Unies à instaurer la paix et à investir dans la paix, alors même qu'elles se transformaient, parallèlement à l'évolution du monde. Nous avons donc signé le Pacte facultatif du Secrétaire général sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, lequel porte sur des questions qui

ont jeté l'opprobre sur le rôle de maintien de la paix des Nations Unies, alors qu'il doit être respecté et honoré. Lors de la deuxième Conférence des chefs d'état-major, nous avons renouvelé notre engagement à fournir davantage d'officiers pour servir d'observateurs et d'agents, ainsi qu'à déployer plus de femmes soldats de la paix car nous sommes convaincus, du fait de notre expérience, que les femmes, qui pansent les blessures de la guerre, réconfortent les veuves de guerre et accueillent les enfants victimes du conflit, sont les plus motivées et s'entendent le mieux à prévenir l'éclatement d'un conflit et restaurer la paix qui a été rompue.

Aux côtés de l'ASEAN, nous réaffirmons que le maintien de la paix est un élément clef de la coopération des membres de l'ASEAN sur les plans de la politique et de la sécurité, comme le souligne le Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020). Actuellement, 4 500 policiers, conseillers militaires et soldats originaires des pays de l'ASEAN participent à 12 missions de maintien de la paix des Nations Unies. Les Philippines ont réduit leurs contributions en raison d'impératifs locaux mais, à la suite des victoires obtenues au niveau national, nous sommes résolus à recommencer à augmenter notre participation aux missions de maintien de la paix à l'étranger, et ce de façon durable. Je voudrais maintenant présenter les recommandations des Philippines s'agissant de notre action collective pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous réaffirmons notre appui aux appels à investir davantage dans des solutions politiques locales aux conflits, que le maintien de la paix des Nations Unies doit renforcer et non remplacer. Les populations en situation de conflit doivent être convaincues que la paix que nous aidons simplement à instaurer et à maintenir est la leur. Ce sont elles qui doivent donner forme à la paix et aux démarches qui y conduisent, et personne d'autre.

Dans les environnements complexes et à haut risque, la réussite des opérations de maintien de la paix doit être mesurée en fonction du mandat de protection des civils, principal critère de succès, dont la protection de l'enfance et la lutte contre les atteintes sexuelles sont des éléments clefs. Les activités de formation préalable au déploiement doivent être adaptées de manière à répondre aux défis spécifiques à chaque pays en matière de protection des civils, en définissant clairement les

responsabilités, les possibilités et les contraintes que les soldats de la paix rencontreront sur le terrain.

Avec l'Indonésie, nous accordons une priorité tout aussi élevée à la sécurité des soldats de la paix, en premier lieu en renforçant les capacités des pays qui fournissent des contingents et en empruntant aux pays en développement autant de matériel que d'enseignements tirés de leur expérience généralement satisfaisante sur le terrain. Nous ne nous souvenons pas avoir jamais abandonné ou maltraité ceux qui ont recherché notre protection. Assurément, nous avons notre mot à dire à ce sujet.

S'agissant de la responsabilité d'améliorer les opérations de maintien de la paix, nous appuyons l'appel à des consultations triangulaires et à une coopération suivies entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents. À défaut, il est impossible de forger une unité de vues sur les politiques appropriées et les mesures opérationnelles à prendre, ainsi que sur leurs implications pour le mandat et la conduite d'une opération.

Quant au renforcement de l'approche au niveau de la mission, nous réaffirmons notre appui aux résolutions pertinentes des Nations Unies sur le dispositif de consolidation de la paix, qui soulignent l'importance d'établir les priorités d'une intervention, de remédier aux causes profondes d'un conflit et d'élaborer des stratégies de consolidation de la paix à long terme, assorties de ressources financières suffisantes et durables qui se traduisent en mesures concrètes au niveau national - mais sans aucune coloration politique d'aucune sorte. Si la politique du maintien de la paix n'émane pas du pays concerné, il s'agit alors d'ingérence étrangère. Cela s'appelait autrefois la paix des janissaires.

Pour restaurer le sentiment d'une responsabilité partagée dans la réussite du maintien de la paix, nous sommes favorables aux rencontres intergouvernementales qui permettent d'apprendre auprès de ses pairs à renforcer la résilience et qui encouragent un dialogue constructif sur les défis liés à la pérennisation de la paix.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'El Salvador.

**Mme Rivera Sánchez** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence néerlandaise d'avoir convoqué le présent débat public, et nous usons de cette occasion pour remercier S. E. le Premier Ministre Mark Rutte de sa participation. De même, nous jugeons à sa valeur la note de cadrage (S/2018/184, annexe) préparée pour le présent débat. Nous savons gré au

Secrétaire général et à M<sup>me</sup> Fatimata Touré des précieux exposés qu'ils ont présentés ce matin.

Selon ma délégation, les opérations de maintien de la paix restent l'un des mécanismes les plus efficaces créés par la communauté internationale pour apporter collectivement une assistance aux pays en train de passer d'une situation de conflit à la paix. Par conséquent, tout ce qui a trait à l'amélioration de leur efficacité et de leur efficience représente une occasion de contribuer à l'obtention de meilleurs résultats pour ces processus.

El Salvador est traditionnellement attaché aux opérations de maintien de la paix et considère qu'elles jouent un rôle fondamental dans l'instauration de la paix dans le monde. Nous appuyons donc tous les processus politiques visant à mettre en place des gouvernements légitimes et sans exclusive, en assurant la sécurité et en catalysant les processus de consolidation et de pérennisation de la paix. À cet égard, mon pays contribue actuellement à huit missions différentes auxquelles il fournit des contingents et du personnel de police, pour un total de 204 hommes et femmes, dont une unité pour terrains d'aviation de 60 personnes, qui attend d'être déployée au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Ma délégation prend note du rapport du Général de corps d'armée Cruz, qui est devenu un instrument important pour aborder conjointement les questions d'intérêt commun, ainsi que les défis auxquels nous sommes collectivement confrontés, et qui est susceptible de contribuer à définir une stratégie de long terme pour parvenir à un meilleur résultat des opérations de maintien de la paix. El Salvador estime qu'il importe de souligner certains aspects d'importance capitale pour garantir le succès des opérations de maintien de la paix.

Parmi eux figure la nécessité de mener des consultations triangulaires, dans le cadre desquelles le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat peuvent effectuer des évaluations objectives propres à améliorer les opérations et leurs activités, ainsi qu'à renouveler et revitaliser leur fonctionnement. Les perspectives des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police doivent être prises en considération, en particulier pendant l'élaboration de politiques et la prise de décisions, notamment concernant le déploiement, les phases de la transition et le renouvellement des mandats, ainsi que pour tout autre changement de grande importance. Des mandats clairs et réalistes qui permettent de relever les défis sur le terrain sont

indispensables. Les résultats souhaités ne peuvent être atteints qu'au prix d'une coopération constante.

Pour être véritablement efficaces, les opérations de maintien de la paix doivent pouvoir compter, dès le départ, sur un appui politique, sur des ressources humaines, financières et logistiques suffisantes, et sur des mandats clairement définis et viables, ainsi que sur un personnel très bien formé dans le but de s'acquitter de sa mission sur le terrain.

Ma délégation tient à reconnaître le rôle indispensable que jouent les femmes et les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits, et nous insistons sur la nécessité d'encourager leur pleine participation au maintien et à la promotion de la paix, tout en soulignant l'importance de mettre en œuvre le programme sur les femmes et la paix et la sécurité et la résolution 1325 (2000).

El Salvador tient à faire part de sa profonde préoccupation quant à la fragilité des contextes politique et sécuritaire dans les zones d'opération des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Les zones de conflit dans lesquelles sont déployées les opérations de maintien de la paix connaissent actuellement le pire niveau de violence depuis 1994. À cet égard, ma délégation estime que, pour atteindre l'objectif d'une paix durable, les opérations doivent toujours s'accompagner d'un processus parallèle et inclusif qui soit bien planifié, conçu avec soin et soutenu par le consentement et l'adhésion des parties concernées.

Nous devons garantir le strict respect des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des États, et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures sont des éléments fondamentaux des efforts conjoints visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Le respect de ces principes fondamentaux du maintien de la paix est essentiel pour le succès des opérations sur le terrain.

Ma délégation estime qu'il est essentiel d'assurer, au plus haut niveau, un comportement éthique de la part du personnel participant aux opérations de maintien de la paix, et réitère son plein attachement à la politique de tolérance zéro des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles. À cet égard, nous réaffirmons notre attachement à l'enquête immédiate et, à terme, la détermination de la responsabilité de tous les actes d'inconduite, dans le respect de la légalité et des mémorandums d'accord respectifs adoptés par l'ONU.

Pour terminer, ma délégation exprime sa condamnation des attaques et actes de violence contre le personnel des Nations Unies en activité et réitère ses préoccupations quant à la sûreté et la sécurité du personnel des missions sur le terrain. À cette fin, nous demandons que des mesures soient prises pour traduire les responsables en justice et saisissons cette occasion pour rendre hommage au personnel des Nations Unies qui ont donné leur vie en s'acquittant de ces tâches louables et aux membres de leur famille.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Népal.

**M. Bhattarai** (Népal) (*parle en anglais*) : Le Népal félicite et remercie la présidence néerlandaise du Conseil d'avoir convoqué cet important débat public qui donne au maintien de la paix la priorité et l'élan qu'il mérite. Je remercie le Secrétaire général de ses remarques et les autres intervenants pour leurs perspectives. Je m'associe à la déclaration du Mouvement des pays non alignés. Je vais lire une version abrégée de ma déclaration pour gagner du temps.

Avec son attachement indéfectible à la paix mondiale, le Népal est un partenaire fiable et persistant des opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis les 60 dernières années, au cours desquelles plus de 130 000 de ses soldats de la paix ont servi avec distinction et 73 ont sacrifié leur précieuse vie dans l'exercice de leurs fonctions. Souvent, ils étaient déployés dans les plus brefs délais dans des théâtres très difficiles, en faisant montre de la plus grande souplesse et toujours sans réserve. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à tous les Casques bleus népalais, d'hier et d'aujourd'hui, et aux autres soldats de la paix des services suprêmes qu'ils ont rendus pour faire de notre monde un monde plus sûr.

Le Népal est le sixième pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police, servant actuellement dans 14 des 15 missions en cours. Le Népal a une expérience du maintien de la paix des Nations Unies à travers le monde et mène avec succès dans tout le pays un processus de paix post-conflit. Dans cette perspective, ma délégation souhaite souligner quelques points qui devraient être intégrés dans le cadre de notre action collective pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les opérations de maintien de la paix devraient être conçues et déployées pour compléter et appuyer un processus politique inclusif interne, en veillant à

être impartiales et crédibles et en appuyant le renforcement des capacités nationales des pays touchés par un conflit. La conception des mandats doit être fondée sur des analyses approfondies et vastes des conflits et de leurs causes profondes. Tous les partenaires doivent être engagés de manière constructive dans la formulation des mandats. Les rédacteurs doivent obligatoirement consulter les éventuels pays fournisseurs de contingents et de forces de police avant de finaliser les mandats. Ceux-ci doivent être clairs, crédibles, réalistes et dotés de ressources suffisantes. Chaque mandat doit définir le rôle et la responsabilité de tous les acteurs et parties prenantes clés : le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le Secrétariat et d'autres entités.

Les mandats doivent être clairement communiqués aux soldats de la paix sur le terrain et les tâches attendues d'eux doivent être clairement liées aux mandats. Les chefs des missions doivent définir clairement ce qu'ils attendent du personnel de maintien de la paix, et seront davantage responsables de la performance de l'ensemble de la mission. À aucun moment, l'absence de réserves nationales ne devrait contraindre un contingent à mener des tâches ou à effectuer des déploiements ou des rotations déraisonnables, ou à être victime de stigmatisation. Les résultats devraient être le fondement de la rotation des contingents de différents pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, en particulier dans les pays en période de transition. Les mandats et les capacités des forces de maintien de la paix doivent être continuellement adaptés en fonction de l'évolution des réalités sur le terrain, avec l'aide d'équipes mobiles d'appui à la formation si nécessaire.

L'ONU devrait collaborer étroitement avec les organisations régionales pertinentes, sans porter atteinte à la souveraineté du pays hôte et à la prérogative d'engager un processus de paix sous direction nationale. Les soldats de la paix doivent gagner la confiance des civils qu'ils protègent, notamment en aidant les collectivités locales à améliorer leurs conditions de vie et en assurant des relations harmonieuses entre eux.

Dernier point mais non des moindres, les soldats de la paix devraient toujours être en mesure de fonctionner au plus haut niveau moral, et bénéficier des mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et leur dignité car ils risquent leur vie pour défendre les principes des Nations Unies. Ils doivent avoir l'assurance qu'ils ne sont jamais seuls. Traduire en justice les auteurs de

crimes contre les soldats de la paix des Nations Unies est crucial à cet égard.

La paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme – les trois piliers de l'ONU – sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Avec l'ONU, le monde a fait beaucoup de progrès sur ces fronts, mais avec un paradoxe. La pauvreté, la faim et l'exclusion – le terreau de la plupart des conflits – n'apparaissent plus invincibles, mais ont un besoin pressant de davantage de ressources. Et les conflits – qui accaparent la plupart des ressources – semblent perpétuer ou créer les facteurs de conflits, détruisant des gains de développement dans la plupart des cas. Pourquoi cela? C'est en grande partie parce que les efforts n'ont pas été impartiaux.

Pour terminer, seule notre volonté politique collective et une action pour aborder des questions philosophiques, politiques et stratégiques sur la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix assureront le succès sur le front de la paix et de la sécurité. Cela continuera de nous échapper jusqu'à ce qu'un développement sans exclusive se mette pleinement en place, ultime instrument de prévention, jusqu'à ce que des solutions pacifiques politiquement négociées soient trouvées pour régler chaque conflit et jusqu'à ce que tous les conflits soient pris au sérieux avant de poser des menaces partout dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

**M. Doualeh** (Djibouti) (*parle en anglais*) : D'emblée, Djibouti tient à remercier le Royaume des Pays-Bas d'avoir organisé cet important débat public du Conseil de sécurité sur le thème de l'action collective visant à améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous tenons à remercier votre prédécesseur, la délégation de l'État du Koweït, pour les nombreuses initiatives concluantes prises durant son mandat. Nous tenons également à vous remercier, Monsieur le Président, pour la note de cadrage (S/2018/184, annexe) rédigée en prévision de cette séance dans la mesure où elle contribue à définir les questions et à concentrer nos efforts sur les principales réalisations, ainsi que sur les graves lacunes qui doivent être comblées. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général, M. António Guterres, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et M<sup>me</sup> Fatimata Touré, Directrice du Groupe de recherche, d'étude et de formation femme-action, pour leurs précieux exposés et contributions.

*(l'orateur poursuit en français)*

Si les opérations de maintien de la paix sont nées dans l'improvisation, elles n'ont cessé de se développer, apprenant et parfois désapprenant, au fil des multiples défis posés par la réalité du terrain. Et si l'évaluation de leur performance fait parfois l'objet de critiques vives engendrant un sentiment de lassitude, ces opérations n'ont jamais fait l'objet d'une remise en cause radicale de leur utilité comme mécanisme incontournable de gestion et de résolution des conflits, bien au contraire.

C'est ainsi que nous comprenons le sens de la réforme proposée par le Secrétaire général, M. António Guterres, et c'est aussi dans ce sens que s'inscrit ce débat public. Nous accueillons favorablement les nombreuses mesures proposées ce matin par le Secrétaire général pour galvaniser l'action collective des États Membres. Nous devons continuellement réexaminer notre approche, nos méthodes et les fondements des opérations de maintien de la paix à l'aune de certains critères clefs. Parmi ceux-ci, nous ne saurions suffisamment souligner l'importance de mandats clairs, réalistes, applicables qui soient élaborés en tenant compte de la spécificité du contexte et de la réalité du terrain, du consensus politique qui doit prévaloir au sein de tous les acteurs impliqués, nationaux, régionaux et internationaux, en particulier les membres du Conseil de sécurité, les ressources suffisantes adaptées aux mandats, y compris les moyens mobiles et aériens tels que des hélicoptères, et bien sûr le personnel militaire suffisant et bien entraîné. Le déficit de ces prérequis ont souvent conduit à l'origine des échecs des opérations de maintien de la paix.

En matière d'opérations de maintien de la paix, l'Afrique a malheureusement été ces dernières années un laboratoire géant, faisant ainsi du continent un contributeur précieux dans la réflexion collective actuellement en cours pour une action décisive. Cette implication plus active, dans le respect des prérogatives du Conseil de sécurité, sera d'autant plus opportune, comme l'a rappelé M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, dans son allocution à l'occasion de la session d'initiation des nouveaux membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à Djibouti, les 27 et 28 mars de cette année, que nous sommes dans un contexte où les dirigeants africains ont démontré une volonté renouvelée de prendre en charge les coûts liés à la mise en œuvre de l'agenda pour la paix et la sécurité en Afrique.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Le Conseil de sécurité a un rôle déterminant à jouer pour nous aider à identifier et combler les déficits de capacités, présents et futurs, de nos missions, notamment grâce à la formation et à l'aide au renforcement des capacités. Les concepts d'opérations des missions doivent être réévalués en permanence et la composition de leurs forces et les plans opérationnels sans cesse adaptés. Les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent être souples et conserver une capacité d'adaptation en ce qui concerne les moyens qu'ils fournissent et les durées pendant lesquelles ils les mettent à disposition. Un autre aspect déterminant pour combler les déficits de capacités consiste aussi de déployer des soldats qui répondent aux exigences en matière de performance opérationnelle et aux normes de conduite.

*(l'orateur poursuit en français)*

Ensemble, nous devons partager les risques et les responsabilités. Ensemble, nous devons porter le fardeau. Ensemble, investissons dans la paix; ensemble, mobilisons-nous en faveur d'une plus grande efficacité des opérations de maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

**M<sup>me</sup> Sukkar** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Mark Rutte, Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas, et les membres de la délégation néerlandaise d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie également le Secrétaire général, António Guterres, et tous ceux qui ont présenté un exposé au Conseil des informations précieuses qu'ils ont fournies.

Nous nous associons à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Royaume hachémite de Jordanie est un des fers de lance de la promotion de la paix et de la sécurité dans la région du Moyen-Orient et dans le monde. Nous fournissons des contingents aux opérations de maintien de la paix et nous partageons notre expérience en matière de paix et de sécurité internationales. La Jordanie joue aussi un rôle important dans le dialogue et la médiation pour la paix. Notre engagement résolu dans le maintien de la paix se fonde sur les positions de principe qui sous-tendent notre politique étrangère et sur les principes de modération et de respect des conventions et traités internationaux qui nous sont chers.

Depuis des décennies, le Royaume participe aux opérations de maintien de la paix déployées sous l'égide

de l'Organisation des Nations Unies à travers le monde entier. Nous avons fourni plus de 100 000 soldats aux opérations en Croatie, au Darfour, au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo, au Mali, en Haïti, en République centrafricaine et ailleurs encore. À cet égard, nous tenons à souligner que les opérations de maintien de la paix ne doivent jamais remplacer la mise en place de processus politiques permettant de garantir la consolidation et la pérennisation de la paix ainsi que la recherche de solutions aux causes profondes des conflits et des guerres. Nous insistons sur la nécessité d'œuvrer à la prévention des conflits et de mettre en place les moyens et les conditions propices à la pérennisation de la paix.

Le Royaume hachémite de Jordanie attache beaucoup d'importance aux efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer et restructurer le secteur de la consolidation de la paix afin de rendre les missions plus efficaces. Améliorer l'efficacité des missions est une responsabilité qui n'incombe pas uniquement aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, mais aussi à tous les acteurs concernés, depuis la conception d'un mandat réaliste et réalisable jusqu'à la fourniture des ressources humaines, financières et matérielles suffisantes, en passant par la volonté politique requise. Les pays hôtes, les organisations régionales et locales, les commandants de mission ont également une responsabilité à cet égard. Nous tenons aussi à souligner l'importance de la consultation triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents, ainsi que celle de l'action et des partenariats multilatéraux pour relever les défis et instaurer la paix mondiale.

Les résolutions identiques sur la consolidation de la paix adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale (résolution 2282 (2016) du Conseil et résolution 70/262 de l'Assemblée générale), en plus du plan d'action fondé sur le rapport Cruz, constituent un bon point de départ pour recenser les défis auxquels se heurtent les opérations de maintien de la paix et définir une stratégie réaliste à long terme pour les relever.

Une des clefs pour garantir le succès des soldats de la paix et l'amélioration de leur performance réside dans une formation d'excellence. À cet égard, le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie, par l'entremise des forces armées jordaniennes et de la Direction générale de la sécurité, accorde une attention particulière à la formation. Nous croyons qu'une formation de qualité est une exigence nécessaire et

fondamentale. C'est pourquoi, en 1996, nous avons créé un institut de formation aux opérations de maintien de la paix où nous formons les membres des forces armées jordaniennes qui seront déployés dans les missions. Depuis 2003, nous proposons des cours de formation à des participants étrangers. Notre institut de formation est accrédité par l'OTAN et membre de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix. À ce jour, nous avons formé plus de 66 000 soldats jordaniens et d'autres pays. Nous avons ouvert un second centre de formation au maintien de la paix en 2013, qui est supervisé par la Direction générale de la sécurité. Par ailleurs, nous continuons d'appuyer les efforts du Secrétaire général en faveur de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie appuie également les efforts du Secrétariat visant à accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. À l'heure actuelle, 30 Jordaniennes sont déployées au sein de la composante police des missions de maintien de la paix au Darfour, au Soudan du Sud et à Abyei. Sur les 12 femmes officiers des forces armées jordaniennes qui ont été formées au sein de notre institut, trois sont actuellement déployées sur le terrain. Des femmes officiers d'état-major sont également déployées en République démocratique du Congo. Notre objectif est de porter le pourcentage de femmes à 15 % d'ici la fin de 2018. Cet objectif confirme l'importance que la Jordanie attache à la participation des femmes et au renforcement de leur rôle dans les opérations de maintien de la paix. Les femmes sont des acteurs importants du maintien de la paix.

En conclusion, le rôle de l'ONU doit évoluer de la phase de maintien de la paix à celle de l'après-conflit. Nous appelons à la poursuite des efforts collectifs de la communauté internationale à l'heure où le monde qui nous entoure est en train de changer, afin que nous puissions mettre en place des partenariats actifs à tous les niveaux et nous attaquer aux causes profondes des conflits et des différends en vue de les prévenir. La Jordanie appuie tous les efforts visant à améliorer le maintien de la paix et à renforcer les liens entre paix, sécurité, développement et droits de l'homme. Ce sont en effet les grands piliers sur lesquels s'appuie l'ONU pour maintenir la paix et à la sécurité internationales et garantir une vie meilleure à tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

**M. Sinirlioğlu** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur une question d'une importance vitale pour l'ONU. Nous remercions également le Secrétaire général pour sa présentation d'ensemble de la situation actuelle, de même que le Président de la Commission de l'Union africaine et la Directrice de l'organisation non gouvernementale Groupe de recherche, d'étude et de formation femme-action pour leurs exposés riches en informations.

Le premier point que je voudrais aborder aujourd'hui est celui de l'environnement de plus en plus dangereux dans lequel certaines de nos missions de maintien de la paix sont actuellement déployées. L'intensification et la sophistication des menaces asymétriques posées par les groupes terroristes et extrémistes constituent un défi de taille pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tant en termes de protection des forces que de mise en œuvre de leurs mandats. Nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les attaques contre les soldats de la paix, qui ont malheureusement essuyé au cours de l'année écoulée les pertes les plus importantes enregistrées depuis plus de deux décennies. La Turquie appuie les efforts déployés par le Département des opérations de maintien de la paix pour garantir la sûreté et la sécurité des missions de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en améliorant la formation des soldats de la paix.

Les opérations de maintien de la paix, qui sont l'activité phare de l'ONU, demeurent un des outils les plus efficaces mis en place par la communauté internationale pour faire face aux situations de conflit et d'après-conflit. Nous pensons qu'un cadre politique et stratégique intégré, cohérent et bien coordonné est nécessaire à leur efficacité. Grâce à un tel cadre, le système des Nations Unies pourra définir des mandats clairs, réalistes, crédibles et réalisables, assortis des ressources appropriées, et donner des directives politiques judicieuses aux contingents et aux effectifs de police sur le terrain.

Nous sommes convaincus que la réforme en cours du dispositif de paix et de sécurité de l'ONU aura des répercussions positives sur la manière dont l'ONU s'attaque aux problèmes auxquels elle est confrontée à cet égard. Dans le même temps, les mandats confiés aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être en rapport avec les ressources qui leur sont allouées. Il nous faut aussi avoir en place des systèmes

d'appui logistique prévisibles, professionnels et souples, ainsi que des outils et des moyens pour accroître la performance de nos contingents et de nos effectifs de police.

Il n'y a aucun doute que des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles requièrent une expertise variée, qui ne peut pas être apportée uniquement par le personnel militaire. C'est pourquoi il est vital de renforcer le volet policier de nos missions pour permettre aux officiers de police de s'acquitter plus efficacement des tâches qui leur sont confiés au titre du mandat. En outre, nous devons tous adopter une politique de tolérance zéro à l'égard des incidents de violence sexuelle et veiller à ce que leurs auteurs soient traduits en justice.

En tant que fidèle pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police aux opérations des Nations Unies, mais aussi à d'autres missions menées par des organisations régionales comme l'OTAN, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Turquie est pleinement engagée dans les efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Nous continuerons aussi de participer aux discussions à l'ONU sur ces questions en vue d'élaborer une feuille de route viable vers la paix dans les situations de conflit, en privilégiant la prévention, notamment une médiation effective, ainsi qu'en s'attaquant aux causes profondes du conflit sur la base d'une compréhension appropriée des circonstances locales.

Étant donné l'ampleur et la complexité des défis mondiaux actuels, les Nations Unies doivent, à notre sens, resserrer encore davantage leur coopération avec les organisations régionales et établir des arrangements efficaces à l'appui de leurs opérations de paix. Nous nous félicitons des mesures prises jusqu'ici, comme le montrent les échanges d'aujourd'hui, en vue de promouvoir la coopération avec l'Union africaine. Une régionalisation encore plus poussée du maintien de la paix accroîtrait non seulement l'efficacité en adaptant nos efforts aux besoins locaux, mais aussi garantirait leur durabilité lorsque l'attention de la communauté internationale se sera relâchée.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage aux hommes et aux femmes servant dans les missions de maintien de la paix qui risquent leurs vies tous les jours pour apporter paix, sécurité et stabilité dans différentes parties de la planète. Ils remplissent un devoir sacré au nom de la communauté internationale tout entière. Nous rendons hommage en particulier à ceux qui ont fait le sacrifice suprême aux fins d'un monde plus pacifique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovénie.

**Mme Bavdaž Kuret** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Royaume des Pays-Bas d'avoir porté cette question au premier plan des débats au Conseil de sécurité.

La Slovénie s'associe à la déclaration faite plus tôt par l'observatrice de l'Union européenne ainsi qu'à celle faite au nom du Groupe d'amis de la responsabilité de protéger.

Je voudrais, à titre national, porter à l'attention du Conseil les points de vue suivants.

Les opérations de maintien de la paix sont devenues au cours des dernières décennies l'activité la plus visible des Nations Unies. L'environnement sécuritaire mondial change constamment et les défis auxquels il fait face se font jour et évoluent. Ces défis exigent l'adoption d'approches nouvelles et innovantes, et cela doit être illustré par des ajustements appropriés dans les opérations et les missions internationales. Ces dernières deviennent de plus en plus dynamiques, leurs mandats sont de plus en plus diversifiés et leurs diverses tâches sont imbriquées.

Les valeurs et les principes suivants sont à la base de la participation de la Slovénie aux opérations et aux missions internationales : sécurité internationale renforcée, démocratie, état de droit, respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et protection des groupes particulièrement vulnérables.

En 2017, la Slovénie a marqué le vingtième anniversaire du déploiement de son premier contingent d'officiers militaires et de police dans des opérations et des missions internationales, et le dixième anniversaire du déploiement d'experts civils spécialisés. Au cours de toutes ces années, plus de 13 500 agents en uniforme et civils ont servi dans des opérations d'appui à la paix des Nations Unies et d'autres organisations et, tout au long de cette période, la Slovénie a continué d'étendre et de renforcer sa participation de différentes façons, par exemple en se spécialisant dans certaines tâches et en agissant de façon qui tienne davantage compte de la parité des sexes. Une action collective visant à améliorer les opérations de maintien de la paix doit, de notre point de vue, porter en particulier sur les questions suivantes.

Premièrement, c'est à nous tous qu'il incombe d'agir collectivement pour améliorer la sécurité des soldats de la paix et des civils. Nous sommes tout à fait

en accord avec les recommandations contenues dans le rapport du général de corps d'armée Santos Cruz et nous appuyons l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une action immédiate visant à combler les faiblesses et les lacunes systémiques. Une coopération étroite entre l'ensemble des parties prenantes - pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, Conseil de sécurité, Comité spécial des opérations de maintien de la paix, principaux bailleurs de fonds, fournisseurs de formation et de matériel, partenaires régionaux et pays hôtes - est essentielle à cet égard.

Deuxièmement, nous croyons fermement qu'il faut que chaque mission de maintien de la paix soit appuyée par des contingents bien formés, bien équipés et motivés. Les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police eux-mêmes doivent investir encore davantage dans la formation et le matériel. Il faut aussi que soient améliorées les compétences analytiques et en matière de renseignement nécessaires pour identifier les menaces lorsqu'elles se font jour.

Troisièmement, il importe d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans toutes les phases du maintien de la paix. Il importe d'augmenter le nombre de femmes dans les opérations et les missions internationales, et le personnel déployé doit recevoir la meilleure formation possible sur les questions liées aux femmes et à la paix et la sécurité.

Quatrièmement, le code de conduite est un autre aspect important auquel il convient d'accorder l'attention voulue. Les opérations et les missions internationales ont essentiellement pour rôle de contribuer à la paix et à la sécurité et d'aider les plus vulnérables sur le terrain. C'est pourquoi nous voudrions réaffirmer notre appui à deux initiatives importantes : premièrement, la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix, notamment le Cercle des dirigeants, et deuxièmement, les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

Enfin, la Slovénie continuera de participer aux activités menées par les Nations Unies et d'autres organisations internationales pertinentes, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En s'engageant en faveur de la solidarité et de la paix, la Slovénie voudrait continuer de s'efforcer d'être un membre fiable de la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

**M. Rosselli Frieri** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi que de prendre de nouveau la parole au Conseil et encore davantage sous votre présidence, Ambassadeur Van Oosterom. Je remercie le Royaume des Pays-Bas d'avoir organisé le présent débat, et je remercie aussi le Secrétaire général António Guterres, M. Moussa Faki Mahamat et M<sup>me</sup> Fatimata Touré des exposés qu'ils nous ont présentés aujourd'hui.

Ce n'est pas parce que cela a été dit auparavant qu'il ne vaut pas la peine de le redire, bien au contraire. L'Uruguay voudrait rendre hommage aux hommes et aux femmes de tous les pays qui ont servi dans des opérations de maintien de la paix. Grâce à leur engagement et à leur dévouement, ils ont sauvé et ils continuent de sauver d'innombrables vies. Malheureusement, plusieurs Casques bleus ont perdu la vie au service des Nations Unies, et pour cela nous leur devons toute notre gratitude.

L'Uruguay compte parmi les 20 principaux fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et souscrit pleinement au concept d'action collective pour améliorer les opérations de maintien de la paix. Le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat jouent un rôle central dans l'amélioration de l'efficacité de ces opérations. Il faut que le Conseil de sécurité comprenne clairement que ce sont les solutions politiques qui doivent toujours guider la conception et le déploiement des opérations, et il faut qu'il maintienne la dynamique politique tout au long des différentes phases du conflit. Par conséquent, les stratégies politiques qui sont à la base des opérations de paix doivent bénéficier de l'appui d'un Conseil de sécurité uni, sans lequel le succès d'une opération pourrait être sérieusement compromis.

D'autre part, le Conseil de sécurité a également la responsabilité de veiller à la pleine fonctionnalité d'une opération de maintien de la paix une fois qu'elle est déployée, ce qui inclut, entre autres, d'exiger et d'obtenir des États hôtes le plein respect des dispositions convenues dans les accords sur le statut des forces, qui constituent les garanties protégeant le personnel avec lequel un pays contribue volontairement aux opérations. Le Conseil ne s'est pas toujours montré capable d'exiger et d'obtenir de tous les États hôtes le respect des dispositions de ces accords.

En ce qui concerne les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, ils ont la responsabilité directe de fournir un personnel de paix correctement formé, équipé et prêt à exécuter la totalité des tâches spécifiées dans les mandats, tout cela dans le plein respect des normes de conduite de l'ONU, en particulier en ce qui concerne la politique de tolérance zéro à l'encontre de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Sur cette question, ma délégation insiste sur le fait qu'on ne saurait tolérer les restrictions nationales (ce que l'on appelle les caveats), qu'elles soient déjà déclarées, ou, pire encore, non déclarées; l'absence de direction et de commandement efficaces, le refus d'obéir aux ordres, l'inaction face aux attaques perpétrées contre des civils, et l'insuffisance des équipements, étant donné que tout cela compromet l'exécution efficace des mandats dont chacun partage la responsabilité. De même, face à une fréquence accrue des attaques délibérées contre le personnel des missions des Nations Unies, il est manifestement nécessaire que le personnel de paix dispose de règles claires pour pouvoir se défendre de façon efficace, solidement et en proportion des attaques subies.

Cette question a été abordée en détail dans le rapport Santos Cruz, qui se conclut par une série de recommandations pratiques. Nous soulignons l'importance de mettre en œuvre ces recommandations, tout comme nous rappelons également les recommandations antérieures de rapports semblables, tels que le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) ou le rapport Cammaert, qui n'ont pas nécessairement reçu l'attention ni suscité l'action voulues.

En ce qui concerne le Secrétariat, son rôle est déterminant s'agissant de donner des conseils et de fournir des recommandations sur les cas où il est nécessaire de reconfigurer les opérations. Nous reconnaissons les efforts importants que le Secrétariat déploie au moyen d'examen stratégiques des principales opérations de maintien de la paix, étant donné qu'il s'agit d'un exercice que nous considérons fondamental dans le cadre des efforts visant à les adapter aux exigences actuelles.

Ma délégation note également avec satisfaction les efforts que l'on observe depuis un certain temps dans les différentes instances au sein desquelles est abordé le thème du maintien de la paix, telles que, entre autres, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix; celui-ci a récemment achevé sa session qui a abouti à divers points d'accord sur des aspects sensibles et actuels, comme la sécurité et les bons résultats du personnel de

paix, le concept de protection des civils et la « coopération triangulaire ». La Cinquième Commission s'occupera prochainement du budget des opérations de maintien de la paix, et il sera essentiel que les États Membres réaffirment leur attachement au processus de réforme des opérations, en les dotant des ressources suffisantes pour exécuter leurs mandats.

De même, l'Uruguay souligne l'utilité des réunions des ministres de la défense sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, réunions qui se sont avérées une plateforme propice à obtenir des résultats concrets comme la constitution des forces à travers de nouvelles offres.

Pour terminer, ma délégation considère qu'il est fondamental d'inscrire ces efforts dans les processus de réforme de l'ONU que le Secrétaire général est en train d'encourager, à savoir la réforme de la gestion et de la reconstruction du pilier « paix et sécurité ». Les deux réformes proposées par le Secrétaire général pourront avoir, en fonction de ce que les États Membres décident, des conséquences très importantes sur l'avenir des opérations de maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Belgique.

**Mme Van Vlierberge** (Belgique) : La Belgique s'associe à l'intervention de l'Union européenne, ainsi qu'à celles des Groupes des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et de la Responsabilité de protéger, Groupes dont elle est membre.

Les chiffres sont inquiétants : de plus en plus de Casques bleus sont tués en opération. Je voudrais commencer par rendre hommage à ceux qui ont contribué à la paix au sacrifice de leur vie, souvent loin de chez eux. Nous leur devons, tous, beaucoup. Le constat est connu : processus politiques en panne, divergences entre les parties, tendance à s'appuyer sur la mission en substitution aux tâches de l'État, messages politiques contradictoires adressés par les autorités à la population. Les Casques bleus deviennent des cibles pour ce qu'ils sont et pour ce qu'ils représentent, et ceci est inadmissible.

Mais le maintien de la paix, ce sont aussi des expériences positives : en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone sont autant d'exemples de missions réussies. La Mission des Nations Unies au Libéria fermera ses portes dans deux jours. Ces situations illustrent l'importance de disposer, dès le début d'une mission, d'une perspective claire sur les

éléments qui permettront à l'opération de maintien de la paix de se retirer du pays une fois son mandat accompli.

Le maintien de la paix est en constante évolution, et nous remercions les Pays-Bas de donner un coup d'accélérateur à ce débat, en vue d'un événement de haut niveau en septembre, puis d'une possible résolution du Conseil.

Le rapport du général Cruz a formulé des recommandations de nature non seulement à améliorer la sécurité des hommes et des femmes qui composent les contingents, mais aussi, ce faisant, à rendre les opérations plus efficaces. Le Secrétaire général n'a pas tardé à présenter un plan d'action pour mettre en œuvre ces recommandations. Nous accueillons favorablement ces mesures et souhaitons les accompagner. Le rapport Cruz le dit sans ambiguïté : pour atténuer les risques, il faut améliorer la performance des troupes déployées et faire un usage plus systématique et efficace du renseignement.

Protéger les civils est devenu une des tâches prioritaires des opérations de maintien de la paix. Mais cette tâche restera une chimère si les troupes engagées ne possèdent pas les compétences requises pour la mission, si elles ne sont pas correctement formées et entraînées, et si elles ne sont pas dotées de l'équipement nécessaire. Tous les pays fournisseurs de contingents n'ont évidemment pas une même expérience opérationnelle. Et pour mettre en adéquation niveau de performance et besoins de la mission, l'entraînement et la formation des contingents sont devenus indispensables. De petites lacunes peuvent être corrigées au sein-même de la mission, mais les lacunes plus importantes doivent être identifiées et résolues avant le déploiement de tout contingent.

La Belgique se félicite de la création d'un mécanisme de coordination léger visant à connecter les pays fournisseurs de contingents qui expriment des besoins avec ceux qui ont l'expérience nécessaire. La cartographie et le suivi du personnel formé devraient également être améliorés. Et, dès le moment où les contingents sont déployés dans les missions, le respect de la chaîne de commandement est une condition *sine qua non* si l'on veut que la mission soit efficace, crédible et respectée sur le terrain.

La Belgique a décidé de contribuer au renforcement des capacités des contingents des pays francophones : nous appuyons la formation des officiers d'état-major à Entebbe, et nous finançons également la traduction des manuels en français. En outre, c'est grâce à un

appui belge que la première formation ONU en français sur la protection des civils se tiendra en juin.

Nous voulons aussi répondre aux besoins spécifiques identifiés dans le rapport Cruz, et nous considérons, en étroite collaboration avec les services de formation, un appui supplémentaire à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, tant dans le domaine médical de combat que par la mise à disposition d'une équipe de formation mobile. Dans un environnement asymétrique tel que le Mali, un recours plus efficace au renseignement est une exigence essentielle pour garantir la sécurité, la performance de la mission et, au final, pour protéger les civils. La Belgique, comme fournisseur de contingents, fournit une part substantielle du personnel déployé dans les structures de renseignement de la Mission et prépare un effort supplémentaire dans ce domaine en 2018.

Améliorer les opérations, c'est aussi utiliser plus efficacement l'instrument des examens stratégiques. Celles-ci sont l'occasion de remettre le processus politique et la protection des civils au cœur des mandats. Les examens stratégiques sont là pour nous donner les clefs pour réorienter les missions d'une manière plus conforme aux mandats ou, au contraire, pour adapter les mandats devenus irréalistes ou irréalisables sur le terrain.

Les examens stratégiques doivent être l'occasion de conversations franches sur ce qui est réaliste et atteignable et sur l'horizon de la mission sans, bien sûr, que l'ambition profonde de la mission s'en trouve diminuée. Dans certains cas, il serait adéquat de séquencer davantage les objectifs. Dans tous les cas, y compris dans les difficiles négociations budgétaires que nous aurons dans les années à venir, la Belgique est favorable au maintien de capacités substantielles en matière de protection des enfants et de politique du genre. La lutte contre l'impunité doit aussi faire partie intégrante de la stratégie des missions à plus long terme. En matière de bonnes pratiques, l'expérience de patrouilles mixtes associant experts en médiation ou droits de l'homme, policiers et militaires devrait se voir appliquée dans davantage de missions.

Les différents moments d'échange qui ponctueront cette année viseront à clarifier les rôles et les responsabilités dans l'agenda de réforme qui est sur la table. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, de la disponibilité de la Belgique à contribuer activement et concrètement à cette discussion tout au long de cette année, mais aussi de manière encore plus étroite avec

nos partenaires du Conseil de sécurité lors du mandat 2019-2020 pour lequel nous sommes candidats.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Bin Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence néerlandaise d'avoir organisé le présent débat public sur une question aussi importante pour bon nombre de nos délégations. Nous remercions le Secrétaire général et les autres intervenants de nous avoir fait part de leurs réflexions.

Le Bangladesh s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et des différents groupes d'amis dont nous sommes membres.

Le maintien de la paix est la contribution phare de l'Organisation au maintien de la paix et la sécurité internationales. Le Bangladesh est fier d'y avoir été associé au cours des trois dernières décennies. Le maintien de la paix n'est plus une entreprise uniforme, monolithique. Les mandats de maintien de la paix, les théâtres et les modalités opérationnelles ont connu d'importants changements au fil des ans. Toutes les parties prenantes concernées, y compris le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et le Secrétariat, se sont adaptées, à divers degrés, à ces changements. Des partenariats accrus avec les organisations régionales et sous-régionales et la participation croissante des femmes au maintien de la paix sont devenus monnaie courante.

Les notions d'examen et de réforme sont désormais intégrées dans le maintien de la paix. Toutefois, il n'existe pas de mécanisme institutionnel spécifique au sein du Secrétariat pour orienter les initiatives de réforme de manière cohérente et durable. Dans le contexte de la vision formulée par le Secrétaire général pour les réformes, il s'agit là d'une question qui mérite d'être examinée tout particulièrement.

L'accent mis sur l'action collective lors du débat public d'aujourd'hui est, de fait, pertinent. Nous convenons de la nécessité d'une réforme, mais nous divergeons sur les moyens d'y parvenir. Dans l'environnement complexe et précaire qui caractérise le maintien de la paix aujourd'hui, il y a certaines questions cruciales à propos desquelles nous devons œuvrer à une compréhension commune. Les décès parmi les soldats de la paix ont atteint un niveau record l'année dernière. Nous devons agir afin d'inverser cette tendance. Nous pouvons commencer par renouveler notre attachement à un ensemble de questions qui seraient mutuellement renforcées grâce

aux responsabilités différenciées des parties prenantes concernées. Notre délégation appuiera toute proposition constructive à cet effet, y compris la possibilité d'une résolution de l'Assemblée générale sur la sécurité des Casques bleus.

La primauté politique des opérations de maintien de la paix est une condition *sine qua non*. Lorsque le processus politique stagne ou vacille, les civils deviennent plus vulnérables à des attaques aveugles et les soldats de la paix sont davantage exposés à des menaces asymétriques. Il est essentiel qu'une évaluation objective du processus politique oriente la conception et l'examen des mandats de maintien de la paix. Un pronostic à long terme de la pérennisation de la paix sur le terrain doit déterminer le séquençage et la hiérarchisation des mandats adaptés au contexte spécifique.

Les questions d'état d'esprit et de performance des Casques bleus ont suscité beaucoup d'intérêt récemment. À notre avis, les composantes militaires et politiques des missions de maintien de la paix se montrent généralement prêtes à adapter leur état d'esprit pour faciliter la bonne exécution des mandats. Il est attendu du Conseil de sécurité et des autres parties prenantes qu'ils fassent preuve eux aussi d'une réactivité suffisante aux messages venant du terrain et ajustent leur propre état d'esprit et leurs cadres de référence habituels.

Nos soldats de la paix demeurent ouverts à recevoir une évaluation objective de leur performance. Nous saluons l'initiative plutôt tardive mais néanmoins positive visant à élaborer un cadre directeur pour une évaluation coordonnée des résultats, dont nous soulignons qu'il doit être étayé par des consultations triangulaires régulières. Toutefois, les résultats ne peuvent pas être considérés indépendamment des questions fondamentales de la prévisibilité des ressources fondées sur les besoins et des éléments habilitants essentiels propres à chaque mission de maintien de la paix.

Les États Membres qui sont en mesure de fournir des ressources et des équipements et formations spécialisés doivent s'engager sans équivoque à aider à améliorer l'appréciation de la situation, l'accès, la souplesse et les résultats des soldats de la paix. On ne saurait trop insister sur le facteur décisif que constitue la direction de la mission ni sur le rôle de facilitation que jouent les États hôtes. Des améliorations sont nécessaires sur toute une série de questions, allant du déploiement rapide à l'accès sans entrave en passant par la sécurité physique, le renseignement humain, la gestion des attentes et la réduction de l'empreinte écologique.

Les tendances actuelles ne sont pas de bon augure. Nous pouvons certainement faire mieux en mobilisant nos engagements communs et nos actions collectives. Faisons en sorte que le débat public d'aujourd'hui contribue à tracer la voie dans ce sens.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

**M. Yelchenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais ajouter les remarques suivantes à titre national.

Tout d'abord, je tiens à remercier les Pays-Bas d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. La séance d'aujourd'hui est une occasion opportune d'évaluer les perspectives de réforme des opérations de maintien de la paix.

Il est tout à fait symbolique que cette importante session ait lieu deux jours seulement avant la clôture de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), qui constitue un exemple de réussite qui fera date dans l'histoire des opérations de paix des Nations Unies. Ayant contribué à la MINUL dès le jour de son déploiement, l'Ukraine est fière du rôle qu'elle a joué pour rendre cette réussite possible. Nos Casques bleus au Libéria ont fait œuvre de pionnier en adoptant des formes innovantes du maintien de la paix, telles que la coopération entre missions et le maintien de la paix robuste, qui sont tous deux d'une grande pertinence pour le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Il ressort très clairement de ce débat que les opérations de maintien de la paix sont l'un des outils les plus fiables et les plus couramment utilisés. Pourtant, il reste beaucoup à faire dans les domaines politiques et techniques afin d'adapter le maintien de la paix des Nations Unies à la complexité des défis qui se posent aujourd'hui - des défis certes contemporains, mais pas nouveaux, du moins, pas tous. Les guerres, les conflits armés et l'agression continuent de proliférer et échappent souvent à tout contrôle. C'est pourquoi l'Organisation doit jouer un rôle plus actif et plus préventif que jamais dans le cadre de ses actions. Dans ce contexte, je voudrais exprimer notre plein appui à l'effort de réforme du Secrétaire général, qui devrait aboutir au renforcement des conseils stratégiques prodigués au Conseil de sécurité, notamment par le biais d'un recours accru à l'Article 99 de la Charte des Nations Unies.

La réforme globale du maintien de la paix des Nations Unies est importante si nous voulons assurer

le succès et la pertinence continus de l'Organisation. Des progrès ont été réalisés ces dernières années pour mieux préparer les opérations de maintien de la paix à l'exécution des tâches qui leur sont confiées, mais nous avons encore du pain sur la planche. Je considère que les questions suivantes doivent encore être dûment traitées.

Premièrement, nous devons veiller à l'utilisation de technologies modernes adaptées aux opérations de maintien de la paix et renforcer les capacités des opérations en matière de renseignement. Deuxièmement, nous devons renforcer les capacités de police de l'Organisation. Troisièmement, les efforts visant à éliminer la violence sexuelle dans le maintien de la paix des Nations Unies doivent également rester l'une des priorités de la réforme du maintien de la paix. Quatrièmement, nous considérons qu'il reste beaucoup à faire pour accroître la participation des femmes aux activités de maintien de la paix et pour améliorer les composantes droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix. Cinquièmement, il est essentiel de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix n'aient pas d'impact environnemental nuisible à l'heure d'exécuter leurs mandats.

Afin de renforcer les opérations de maintien de la paix et de les rendre plus efficaces, il est essentiel de leur doter des moyens et des effectifs dont elles ont besoin pour être prêtes et disposées à exécuter les mandats, y compris en ce qui concerne la protection des civils. Une attention particulière doit également être accordée à l'obtention d'un financement adéquat et de ressources suffisantes, tels que des hélicoptères, selon que de besoin. C'est impératif pour garantir la sécurité et la mobilité du personnel de maintien de la paix.

Les missions doivent être dotées de mandats clairs, conformément aux préceptes fondamentaux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'accent étant mis sur l'appui au règlement politique des conflits. À cet égard, l'impartialité d'une mission et de son personnel doit être un des principes directeurs. Les tâches des opérations de maintien de la paix ne doivent pas se limiter à la sécurité; celles-ci doivent également pouvoir créer un environnement favorable et appuyer les processus électoraux, conformément aux normes démocratiques, car ces processus marquent souvent un tournant dans les processus de réconciliation et de consolidation de la paix après les conflits. En cas d'agression, le rétablissement de l'autorité légitime du Gouvernement sur les territoires occupés, le contrôle des frontières nationales et le retrait des forces d'occupation sont des

conditions essentielles à la réussite des opérations de maintien de la paix.

Depuis plus de quatre ans, la situation dans mon pays et dans son voisinage reste un exemple du potentiel non sollicité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Notre demande de déploiement d'une opération de maintien de la paix dans la région ukrainienne du Donbass n'a toujours pas été prise en compte et rien n'a été fait. Nous avons été encouragés par le fait que dès les premiers jours de son mandat, le Secrétaire général, M. Guterres, s'est déclaré en faveur de la prévention des conflits, de la médiation et d'autres moyens diplomatiques de consolidation de la paix. À cet égard, la visite qu'il a effectuée en Ukraine en juillet dernier a clairement montré sa volonté de réaliser la paix en Europe.

La menace bien réelle d'une nouvelle guerre ouverte plane sur le continent du fait de l'agression que mène un membre permanent du Conseil de sécurité contre mon pays, mais aussi de son comportement agressif dans d'autres régions du monde, notamment sur le territoire d'autres membres permanents du Conseil. C'est pourquoi il est urgent que des mesures concrètes soient prises, par le Conseil de sécurité ou Secrétaire général. Nous sommes prêts à collaborer de manière constructive à tous les niveaux.

L'Ukraine est un partenaire solide et fiable de l'Organisation dans le cadre des activités de maintien de la paix, et elle restera un partenaire et un pourvoyeur fidèle. Comme l'a annoncé récemment le Président de l'Ukraine, nous sommes disposés à étendre géographiquement de notre engagement au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Par exemple, nous sommes prêts à participer à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Pour conclure, je tiens à rendre hommage à tous les soldats de la paix qui ont perdu la vie au cours des 70 dernières années en préservant la paix internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Hilale** (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour une présidence du Conseil de sécurité réussie, qui se termine en apothéose par l'organisation de ce débat qui vient à un moment marqué par d'importants processus ayant trait au maintien de la paix, notamment l'examen du pilier paix et sécurité. Je voudrais également féliciter

chaleureusement le Secrétaire général pour sa déclaration, qui confirme son engagement résolu en faveur du maintien de la paix. Le Maroc remercie également le Président de la Commission de l'Union africaine pour sa déclaration, qui marque le caractère stratégique du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Enfin, nous tenons à féliciter M<sup>me</sup> Touré pour son intervention émouvante et passionnée, qui nous permet de mieux évaluer l'ampleur des défis qu'il reste à relever au Mali.

Le Maroc, pays qui fournit des contingents de manière continue depuis 60 ans, est bien placé pour le savoir; le maintien de la paix évolue et les risques pour le personnel onusien deviennent de plus en plus importants. Il est grand temps que l'Organisation prenne les mesures nécessaires afin de s'y adapter.

En effet, le besoin de réadaptation du maintien de la paix ne date pas d'hier. Le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/809) – également connu sous le nom de rapport Brahimi – avait déjà à l'époque formulé des recommandations qui demeurent d'actualité. Il en est de même pour les principes et orientations des opérations de maintien de la paix des Nations Unies – également connus sous le nom de doctrine Capstone – le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) et le processus actuel marqué par le rapport Cruz, ainsi que la nouvelle vision du Secrétaire général, qu'il a présentée ce matin au Conseil, d'où l'importance de la mémoire institutionnelle.

Il faut également garder à l'esprit que le but des opérations de maintien de la paix est la sortie de crise. La primauté de l'aspect politique ne doit nullement être sacrifiée au profit d'autres éléments du mandat. Nous espérons que les examens stratégiques en cours permettront de renforcer cet aspect critique.

Sur la question des partenariats, nous avons eu l'occasion d'écouter M. Faki Mahamat, qui a présenté de manière exhaustive les défis et opportunités de ce partenariat. Le Maroc, qui a repris en janvier 2017 sa place dans l'organisation continentale africaine, dont il a récemment été élu membre du Conseil de paix et de sécurité, s'engage à partager son expérience au profit des deux organisations.

Cela fait plus de 10 ans que l'on débat du financement des opérations de l'Union africaine mandatées par le Conseil de sécurité, sans avancées notables. En effet, nous sommes tous unanimes lorsqu'il s'agit d'affirmer

l'importance des partenariats. Il est temps à présent que l'ONU apporte le soutien nécessaire à l'Union africaine afin de donner à ce partenariat les moyens d'atteindre l'ampleur et l'efficacité escomptées.

Nous aimerions également souligner la conviction du Maroc qu'une meilleure représentation des femmes au sein des missions de maintien de la paix est nécessaire, sinon impérative. D'ailleurs, le Maroc continuera à prendre les mesures nécessaires pour augmenter la proportion de femmes dans ses déploiements au sein des opérations de maintien de la paix.

Le débat d'aujourd'hui soulève de nombreuses questions pertinentes. Nous saisissons cette opportunité pour réitérer notre plein soutien à la politique de tolérance zéro visant à mettre un terme à l'exploitation et aux abus sexuels, ainsi qu'aux récentes initiatives du Secrétaire général à cet égard, auxquelles nous adhérons totalement.

Je limiterai toutefois mes propos aux notions de responsabilité collective et de performance. Pour reprendre une expression chère au Secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Lacroix, « le maintien de la paix est une question de famille au sein de l'ONU ». Nous devons soutenir cette approche et éviter autant que possible de nous rejeter mutuellement la responsabilité. Cette notion de responsabilité collective peut être explicitée sur la base des éléments suivants.

Premièrement, les mandats doivent être réalistes et adaptés à la situation sur le terrain. C'est dans cet esprit que nous insistons sur l'importance de la coopération triangulaire, car les pays fournisseurs de contingents ont acquis une expérience et une expertise qui ne demandent qu'à être partagées. Nous espérons que le groupe que nous avons lancé avec le Pakistan l'année dernière, qui rassemble les principaux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, contribuera de manière positive au renforcement de la coopération triangulaire, en offrant une plateforme d'échange tant avec le Secrétariat qu'avec le Conseil de sécurité.

Deuxièmement, les documents qui définissent les besoins des missions en matériel ont une importance vitale en ce qui concerne l'exécution du mandat. Ils doivent pouvoir être mis à jour à chaque changement du concept d'opérations ou du mandat. Ce matériel doit pouvoir être pris en charge, et les pays fournisseurs de contingents ont l'obligation de fournir du matériel conforme aux normes de l'ONU.

Troisièmement, la formation est la responsabilité des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, qui s'engagent à ne fournir que des militaires et policiers de carrière. Nous sommes également responsables de la formation préalable au déploiement, que nous dispensons sur la base des documents du Secrétariat, d'où l'importance d'actualiser les documents mis à notre disposition, en fonction des réalités sur les théâtres de déploiement. Fort de son expérience, le Maroc est engagé depuis plusieurs décennies dans le renforcement des capacités militaires de nombreux partenaires africains. Il est prêt à offrir ses installations de premier plan et son expertise dans le cadre d'un partenariat triangulaire afin d'en élargir le nombre de bénéficiaires.

Quatrièmement, la gestion des attentes, que ce soit de la population civile, des autorités ou du Conseil de sécurité, est primordiale. Prenons l'exemple de la protection des civils, qui est une des tâches les plus importantes confiées aux missions, mais qui est également la plus difficile à remplir. Il est difficile de s'attendre à ce qu'un contingent de 750 soldats puisse assurer la protection de la population civile sur une superficie égale à celle d'un pays. Il est fondamental que nos soldats puissent se baser sur des règles d'engagement claires, soutenus par du matériel adapté.

Enfin, j'aimerais aborder le deuxième point brièvement. Nous entendons souvent le terme « performance des contingents », alors que nous devrions nous concentrer sur la performance des missions de manière holistique. Or, les éléments que je viens d'indiquer ont tous une incidence sur la performance, aussi bien au niveau du Siège, de la direction de la mission que des contingents déployés. Cela a d'ailleurs été relevé à juste titre dans le dernier rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Pour conclure, je voudrais rendre un vibrant hommage aux hommes et aux femmes déployés dans des conditions extrêmement difficiles, et plus particulièrement aux Casques bleus qui ont sacrifié leur vie au service de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

**M. Mero** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance sur un sujet d'une grande importance pour la paix et la sécurité mondiales, en particulier en ce qui concerne

le continent africain. Je tiens également à féliciter le Secrétaire général, M. Guterres, de la fermeté de sa déclaration, dans laquelle il décrit sa vision de l'avenir des opérations de maintien de la paix. J'aimerais également féliciter M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, pour son exposé.

La République-Unie de Tanzanie est déterminée à continuer d'appuyer les mesures collectives visant à instaurer la paix et la stabilité à l'échelle mondiale. Dans le cadre de cet engagement, nous sommes fiers que, parmi les troupes de maintien de la paix en uniforme déployées dans 16 missions, la Tanzanie soit l'un des plus gros fournisseurs parmi les 123 pays contributeurs, avec un personnel militaire, de police et pénitentiaire affecté à six missions de maintien de la paix des Nations Unies : la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

La recherche d'une paix, d'une sécurité et d'une prospérité communes est au cœur de la Charte des Nations Unies. Elle représente l'aspiration noble et légitime de tous les peuples et de toutes les nations. Il est de notre devoir solennel de concevoir des mécanismes appropriés pour réaliser ces ambitions, que partage l'humanité tout entière. Dans ces circonstances, le maintien de la paix est, et doit continuer d'être, une entreprise mondiale collective. Nous devons être une communauté de nations vouées au maintien de la paix, plutôt qu'un ensemble disparate de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, de fournisseurs de personnel, de contributeurs financiers ou de pays contributeurs de ressources.

Les opérations de maintien de la paix contemporaines ont connu des changements tactiques, passant du rôle traditionnel de maintien de la paix aux opérations multidimensionnelles, exigeant ainsi que les missions de maintien de la paix soient conçues de manière robuste pour mettre en œuvre et défendre leur mandat. Face à cette nouvelle dynamique, il est urgent que le Conseil de sécurité, les États Membres contributeurs et les organismes régionaux travaillent en étroite concertation, sous les auspices de mécanismes de coopération triangulaires, afin d'atteindre l'objectif politique envisagé et

de renforcer la cohérence stratégique. À cet égard, sur la base des consultations triangulaires entre les principales parties prenantes, le Conseil de sécurité devrait, avant la délivrance ou le renouvellement de mandats exécutoires, s'appuyer sur un dialogue constructif établissant avec précision les priorités opérationnelles, les implications et les capacités requises.

Le Conseil de sécurité et le Secrétariat, en collaboration avec les pays fournisseurs de contingents militaires ou de police et d'autres acteurs, sont en effet solennellement tenus de s'acquitter plus efficacement des responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne l'amélioration des opérations de maintien de la paix. À cet égard, le Conseil de sécurité doit veiller à ce qu'un mandat clair soit délivré et mis en œuvre par tous les acteurs. Le Secrétariat doit veiller à ce que le mandat soit clairement interprété et, par conséquent, fournir des indications sur la manière de le mettre en œuvre. En consultation avec tous les acteurs, le Secrétariat doit examiner l'état de la mise en œuvre et conseiller le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents militaires et de police sur la marche à suivre, avant tout renouvellement de mandat. À cet égard, les pays fournisseurs de contingents militaires et de police doivent être informés de l'évaluation de la performance opérationnelle de leurs contingents respectifs afin de pouvoir réagir rapidement aux lacunes identifiées.

Tout en saluant les initiatives du Secrétaire général visant à améliorer la sécurité des forces de maintien de la paix des Nations Unies afin de mettre en œuvre le rapport Cruz, en tant qu'État Membre, nous émettons quelques craintes et réserves, notamment en ce qui concerne ce qui suit. La responsabilité de veiller à ce que les troupes soient correctement équipées et entraînées, selon les exigences liées à une mission spécifique, n'incombe qu'aux pays fournisseurs de contingents militaires et de police. Les pays fournisseurs de contingents militaires et de police participant à des missions à haut risque n'ont pas été consultés au cours du processus et n'ont donc pu rendre compte de leurs vues au Général de corps d'armée Cruz. Nous pensons que la plupart des questions traitées dans le rapport se résument pour l'essentiel à la formation et aux tactiques militaires de base, lesquelles font déjà partie intégrante des normes de formation nationales de la plupart des troupes de combat.

À cet égard, nous souhaitons insister sur la nécessité de respecter les doctrines et les normes de formation des pays fournisseurs de contingents militaires. La formation tactique spécifique à une mission ne

faisant pas partie des modules de formation des Nations Unies – alors qu'elle le devrait – nous invitons les missions à mettre en place un mécanisme approprié visant à réglementer et évaluer la préparation des contingents à leurs missions, lequel comprendrait une initiation ou une formation interne au sein de la mission pour tous les contingents.

Comme chacun sait, dès la publication de tout mandat, le Secrétariat doit interpréter clairement le mandat et décrire les mesures spécifiques et les règles d'engagement des missions respectives. À cet égard, il est nécessaire de s'assurer que le Représentant spécial du Secrétaire général, les commandants et les officiers d'état-major civils et militaires de toutes les composantes de la mission aient la mentalité adéquate pour défendre et mettre en œuvre leur mandat.

Du fait de contraintes budgétaires, l'ONU procède actuellement à une réduction des effectifs des missions de maintien de la paix. Il est très regrettable de constater que le processus de réduction des forces en cours ne tienne pas compte de la situation sur le terrain. En conséquence, la vie des Casques bleus est menacée par le fait qu'en raison d'une réduction des niveaux de forces, ils se retrouvent en sous-capacité par rapport aux forces agissant par procuration et finissent par être débordés et vulnérables à ces forces.

À cet égard, nous tenons à appeler l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, à consulter régulièrement les pays fournisseurs de contingents militaires et de personnel de police afin de s'assurer que les mandats soient élaborés et réalignés afin de répondre clairement à la situation réelle sur le terrain avec des niveaux de forces adéquats et des capacités à la hauteur des forces agissant par procuration.

Les missions doivent disposer de ressources adéquates et s'appuyer sur tous les facilitateurs essentiels. En ce qui concerne les attaques récentes, nous insistons avec force sur la nécessité pour toutes les missions d'être dotées de contingents crédibles en tout temps pour soutenir et renforcer les troupes dans les opérations de jour et de nuit.

Enfin, avec encore plus de force que lors de débats précédents, nous rendons un hommage appuyé aux hommes et aux femmes qui ont vu leur vie modifiée en raison de leur participation et de leur engagement à la cause de la paix. Nous honorons la mémoire de ceux qui ont payé le prix ultime dans l'espoir de jours meilleurs pour ceux qu'ils ont mis tant d'énergie à protéger. Ils ne

sont pas morts pour rien. Nous leur devons de travailler dur et de façon plus unie pour atteindre l'objectif pour lequel ils ont sacrifié leur vie.

Je vous félicite, Monsieur le Président, pour la présidence néerlandaise du Conseil pour ce mois.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

**M. Imnadze** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur les opérations de maintien de la paix. Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée plus tôt aujourd'hui par l'observateur de l'Union européenne. J'aimerais faire les observations suivantes à titre national.

Le maintien de la paix est au cœur des efforts de l'ONU pour accroître la sécurité et maintenir la paix dans de nombreuses parties du monde et joue un rôle crucial face à la multiplication des menaces et des conflits, à la fois traditionnels et asymétriques. Pourtant, l'augmentation du nombre de blessés parmi les soldats de la paix, avec 56 morts en 2017, le chiffre le plus élevé depuis 1994, rappelle que les Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents et personnel de police doivent transformer le système pour faire face aux réalités actuelles.

Comme le souligne le rapport Cruz, le changement doit se faire à l'échelle du système, en englobant des domaines aussi variés que le leadership, le principe de responsabilité, le comportement opérationnel, l'usage de la force, la formation, le renseignement et plus encore. La sécurité du personnel des Nations Unies et de la mission est un préalable nécessaire au succès politique de toute mission de maintien de la paix, en particulier dans les situations à haut risque, et la mobilisation de nos efforts à cette fin doit être notre priorité absolue.

Tout en accordant une attention renforcée à la composante militaire des missions, il est essentiel de se concentrer sur les contextes politiques et les mandats des opérations de maintien de la paix. Il est clair que les missions de maintien de la paix ne peuvent à elles seules déboucher sur une paix durable en l'absence de solutions politiques et d'un appui sur le terrain. Les missions de maintien de la paix doivent avoir pour principal objectif de contribuer à réunir les conditions propices à un processus politique inclusif, axé sur le dialogue national et la réconciliation.

Les mandats et les capacités de mise en œuvre de ces mandats doivent être clairement définis. Les mandats doivent être réalistes, adaptés à la situation et souples et, dans le cadre de ces mandats, les tâches doivent être hiérarchisées, séquencées et ajustées dans le temps.

Dans ce contexte, j'aimerais rappeler l'expérience de la Géorgie en matière d'opérations de paix. Si la Géorgie n'a jamais bénéficié d'une opération de maintien de la paix dotée d'un mandat à part entière, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a joué un rôle essentiel dans l'instauration de la sécurité. Toutefois, en 2009, la MONUG a été démantelée à la suite du veto d'un membre permanent du Conseil, créant ainsi un précédent très dangereux dans l'histoire de l'ONU.

La fin brutale du mandat de la MONUG, précédée par la cessation de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a créé un vide total d'une présence internationale dans les régions occupées de Géorgie et les a transformées en trous noirs pour les droits humains et « l'un des endroits les plus inaccessibles de la Terre », comme l'a observé le Haut-r Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

L'occupation russe a transformé les régions de l'Abkhazie et de Tskhinvali en Géorgie en territoires dans lesquels le meurtre et la torture sont impunis, comme en témoigne la mort brutale, le 22 février, d'un civil géorgien, déplacé interne, Archil Tatumashvili. Son corps, toutefois, a été restitué par les forces d'occupation il y a quelques jours seulement afin qu'il puisse être enterré dignement. Une enquête menée par des médecins légistes a révélé des signes évidents de torture. Cette situation montre qu'il est urgent de mettre en place des dispositifs internationaux de sécurité sur le terrain, comme le prévoit l'accord de cessez-le-feu conclu le 12 août 2008 entre la Fédération de Russie et la Géorgie sous la médiation de l'Union européenne. Des progrès à cet égard, voire une discussion approfondie de cette question, restent pour le moment des objectifs nébuleux, alors que le Conseil se trouve face à une réalité, à savoir que la primauté de la politique ne permet pas la création de mandats pourtant nécessaires de maintien de la paix dans les territoires touchés par un conflit dans lesquels le pays hôte est privé de sa capacité d'exercer sa compétence.

Les deux résolutions phares de 2016 sur la pérennité de la paix – la résolution 2282 (2016) et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale – nous fournissent

une base pour notre travail, et le programme de réforme du Secrétaire général nous offre l'occasion d'opérer des changements aux Nations Unies. Nous félicitons le Secrétaire général pour les efforts déjà entrepris et les recommandations présentées dans son rapport sur la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix. La rationalisation du système, par le biais de réformes structurelles et une délégation de pouvoirs grâce à une démarche globale et transversale, est l'occasion pour l'Organisation d'améliorer ses résultats dans le domaine du maintien et de la consolidation de la paix.

Enfin, nous appelons au renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales afin de garantir une paix durable, la justice, le respect des droits de l'homme et le développement. Nous pensons que des consultations et une coordination régulières entre l'ONU et les organisations régionales, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, sont indispensables pour faire converger les stratégies en vue d'instaurer une paix durable sur le terrain.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

**M. González Parra** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Royaume des Pays-Bas d'avoir convoqué ce débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Agir collectivement pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Comme l'a déclaré la Ministre des affaires étrangères de la Colombie, M<sup>me</sup> María Ángela Holguín Cuéllar, en septembre dernier, au cours d'un débat portant sur la réforme des opérations de maintien de la paix, en Colombie le moment nous paraît venu de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies répondent efficacement aux défis pressants auxquels elles sont confrontées dans un monde où les menaces sont en constante évolution. J'aimerais, à ce propos, saisir l'occasion qui m'est offerte pour réitérer notre soutien au concept de paix durable promu par le Secrétaire Général. Nous comprenons la référence à « l'action collective », figurant dans la note de cadrage (S/2018/184, annexe) en vue de ce débat, comme un appel lancé pour dégager des synergies aux fins de l'application de ce concept important. Nous considérons

que la restructuration du pilier paix et sécurité constitue une étape essentielle pour passer des paroles aux actes. Cette tâche, comme le souligne à juste titre la note de cadrage, est une responsabilité partagée par tous les acteurs : les pays hôtes, les organisations régionales, les États Membres, notamment les pays fournissant des contingents ou du personnel de police et, bien entendu, le Secrétariat et le Conseil de sécurité.

Ma délégation souscrit aux vues exprimées dans la note de cadrage concernant la nécessité pour ces acteurs de concevoir leurs contributions en fonction d'objectifs stratégiques précis et d'une perception concrète des résultats obtenus dans chaque cas. Ce travail conjoint ne saurait se limiter à des défis conjoncturels, mais doit tendre constamment à la plus haute aspiration à la paix, avec des critères de renforcement des capacités nationales, la promotion de conditions pour que les pays puissent relever leurs défis de manière indépendante, ainsi que l'amélioration du développement et du bien-être de leurs peuples. Comme l'a souligné très clairement le Secrétaire général un peu plus tôt aujourd'hui,

« En clair, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent pas réussir si elles sont déployées en lieu et place d'une solution politique, plutôt que pour appuyer une telle solution ».

Le terrain a déjà été préparé grâce à d'importantes contributions, parmi lesquelles figure le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490), qui appelle à juste titre à surmonter la fragmentation dans l'exécution des mandats. De son côté, le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) nous rappelle que ces opérations doivent rester centrées sur les personnes. Ces diagnostics ainsi que les idées avancées sur la façon de procéder, sont dûment reflétés dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/43) sur la consolidation et la pérennisation de la paix, qui nous a fait part de propositions pour que l'ONU soit efficace dans l'un de ses principaux mandats émanant de la Charte. Nous saluons également le projet de rapport de cette année du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/AC.121/2018/L.3), qui appelle à éviter la fragmentation et souligne un aspect que nous jugeons essentiel tant pour le déploiement effectif que pour l'achèvement réussi d'une mission. En premier lieu, il appelle notre attention sur l'absence de longue date des femmes dans les opérations de maintien de la paix. Les femmes ne

représentent que 4,7% des experts militaires sur le terrain et 3,2% des effectifs militaires. Le niveau de représentation des femmes dans les forces de police est également faible – seulement 16,9% de leurs membres sont des femmes. Deuxièmement, il est essentiel de valoriser les expériences individuelles sur le terrain pour déterminer les mesures efficaces et celles qui ne le sont pas et la façon d'obtenir de meilleurs résultats lorsque nous examinons les conditions spécifiques à toute situation particulière. Il n'existe pas de formule magique qui puisse s'appliquer à toute situation.

La Colombie participe non seulement depuis 2006 en tant que pays fournisseur d'effectifs de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à laquelle elle fournit un appui dans des domaines tels que les conseils techniques pour le renseignement, la police judiciaire, la lutte contre les stupéfiants, la police de proximité, ainsi que la formation de ses propres forces - une tâche à laquelle nous continuerons de participer avec la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti au cours de cette nouvelle phase – mais elle a aussi entamé, grâce à l'engagement du Président Juan Manuel Santos Calderón, le lancement d'un processus de contribution de son personnel à d'autres missions dans le monde. Il est notamment présent à l'heure actuelle en République centrafricaine, au Liban et en Guinée-Bissau. Notre objectif est de renforcer la formation et d'augmenter le nombre de policiers et de militaires colombiens dans les opérations de maintien de la paix. Mon pays est convaincu que la participation à ce processus est une responsabilité inéluctable en tant que membre de l'ONU et en tant que nation éprise de paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Zaayman** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation des Pays-Bas d'avoir organisé ce débat public opportun sur l'action collective visant à améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Au cours des 70 années qui se sont écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, la nécessité pour l'Organisation de préserver les générations futures du fléau de la guerre n'a jamais été aussi grande. À ce propos, l'Afrique du Sud réaffirme que

le maintien de la paix de l'ONU demeure une activité phare à la disposition de l'ONU pour contribuer à l'idéal de paix, de sécurité et de stabilité. Depuis la création de l'Organisation, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont apporté à de nombreuses personnes dans le monde entier la sécurité essentielle et l'espoir dont elles avaient tant besoin, ainsi que le soutien nécessaire aux pays sortant d'un conflit.

Le maintien de la paix doit être utilisé pour soutenir les processus politiques et les solutions à toute situation de conflit. L'Afrique du Sud est d'avis que nous devons sans aucun doute viser à renforcer les outils dont nous disposons pour traiter les conflits au fur et à mesure qu'ils se présentent. Nous devons mettre l'accent sur l'approche préventive, y compris la médiation, pour traiter les conflits et leurs causes profondes afin de prévenir les conflits. Nos efforts doivent également viser à empêcher les pays sortant d'un conflit de retomber dans un conflit. La prévention des conflits doit donc commencer par des mesures visant à prévenir les conflits plutôt que par des mesures pour y répondre une fois que des violences ont déjà eu lieu.

Par conséquent, l'Afrique du Sud estime que la paix et la stabilité mondiales continueront de nous échapper tant que nous ne nous concentrerons pas sur le lien qui existe entre sécurité et développement; l'un ne va pas sans l'autre. La paix durable n'est possible qu'en édifiant un monde juste dans un ordre international fondé sur des règles, qui soit inclusif et qui s'attaque aux causes profondes des conflits, telles que la pauvreté, l'injustice et la discrimination.

En tant qu'organe chargé du déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et compte tenu des nouvelles menaces qui visent les contingents et le personnel des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les opérations disposent de toutes les ressources nécessaires, soient dotées du mandat approprié pour faire face à l'environnement spécifique dans lequel elles sont déployées et aient le matériel adapté pour que les soldats de la paix puissent se protéger et défendre le mandat.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies souligne le rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation appuie la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé entre le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, qui met l'accent sur la prévention et la médiation

des conflits et sur la pérennisation de la paix, la réponse aux conflits, le traitement de leurs causes profondes et l'examen et le renforcement continu du partenariat.

Bien que la responsabilité première de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, ce sont souvent les organisations régionales, comme l'Union africaine, qui déploient rapidement du personnel pour stabiliser les situations de crise. L'Afrique du Sud tient à réaffirmer qu'utiliser les contributions mises en recouvrement par l'ONU sera le moyen le plus fiable, le plus durable et le plus prévisible de financer les opérations de paix de l'Union africaine mandatées par le Conseil de sécurité.

L'Afrique du Sud appuie les recommandations en faveur de mandats plus réalistes, mieux adaptés et plus souples, qui contribueront à rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces et, en fin de compte, à obtenir de meilleurs résultats dans le règlement des conflits. Les mandats devraient être rédigés en consultation avec ceux qui sont responsables de leur exécution - par exemple, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. L'opinion de ces pays doit être entendue, car ils ont une perception sans égale de la situation du fait de leur présence sur le terrain et comprennent les défis spécifiques auxquels leurs soldats de la paix sont confrontés dans un environnement donné.

À mesure que le maintien de la paix continue d'évoluer, l'ONU doit évoluer avec lui. C'est important étant donné l'augmentation des menaces asymétriques et des actes de terrorisme dirigés contre les missions de maintien de la paix et de la violence à l'égard de civils innocents. Ma délégation prend note des recommandations du rapport sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, connu sous le nom de « rapport Cruz », et invite une nouvelle fois le Secrétaire général à consulter les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police avant et pendant la mise en œuvre de ces recommandations. Comme le rapport l'indique, les soldats de la paix ont besoin d'un matériel adapté, et notamment de technologies modernes. Nous croyons que la technologie moderne peut aider à réduire au minimum les dommages et les pertes de vie parmi nos soldats qui sont déployés dans des environnements instables et dangereux. L'utilisation des technologies de l'information et des communications, y compris les capacités de combat de nuit, devrait être la norme afin de garantir que les soldats de la paix sont prêts à parer à toute attaque par des groupes armés et capables de combattre dans toutes les conditions.

La protection des civils doit être au cœur des missions de maintien de la paix. Dans certains cas, cela peut nécessiter le recours à la force, conformément au mandat de la mission et dans le respect du cadre juridique applicable. À cet égard, le déploiement de la Brigade d'intervention au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo est un exemple crédible de ce qui peut être fait face aux menaces potentielles qui pèsent sur une mission de paix.

L'Afrique du Sud condamne fermement l'exploitation et les atteintes sexuelles de la part des soldats de la paix des Nations Unies. Lorsque ceux qui sont chargés de protéger les civils deviennent les assaillants, la confiance établie entre ces communautés et les missions des Nations Unies est trahie et la crédibilité de l'ONU compromise. Je tiens à réaffirmer que l'Afrique du Sud est pleinement attachée à une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation sexuelle dans les opérations de maintien de la paix. Nous continuerons de prendre des mesures énergiques, immédiates et fermes contre les personnes reconnues coupables de telles atteintes.

Pour terminer, l'Afrique du Sud tient à rendre hommage aux hommes et aux femmes qui continuent de servir dans les missions de paix des Nations Unies, y compris ceux qui ont payé le prix ultime au service du maintien de la paix, dans des environnements difficiles et souvent dangereux. Le nombre de soldats de la paix qui meurent de maladie pendant le déploiement demeure trop élevé et il nous appartient d'adopter et de mettre en œuvre des politiques pour empêcher qu'il en soit ainsi.

L'année 2018 a été déclarée année Nelson Mandela pour célébrer le centenaire de sa naissance. Le regretté Président Mandela a consacré sa vie au service de l'humanité et a contribué de manière immense à la promotion d'une culture de paix partout dans le monde. Mon gouvernement espère que dans le monde entier, on se souviendra de lui pour ses valeurs et son dévouement au service de l'humanité dans les domaines du règlement des conflits, de la réconciliation et de la promotion de la paix, qui est l'objectif fondamental de toutes les missions de maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

**M. Zehnder** (Suisse) : Je me joins aux autres intervenants pour vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat qui vient à point nommé. Nous exprimons notre reconnaissance envers le

général Cruz, auteur du rapport sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix. Nous saluons aussi tout particulièrement la présence à ce débat du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat.

S'appuyant sur l'évaluation des opérations de paix de 2015, le rapport Cruz formule des recommandations importantes destinées à améliorer tant l'efficacité que la sûreté et la sécurité des missions actuellement en cours et celles à venir. La Suisse est satisfaite que le Secrétariat a déjà commencé à mettre en œuvre un certain nombre de recommandations clefs du rapport. Nous saluons également l'élaboration annoncée d'un plan d'action unique destiné à améliorer les opérations de maintien de la paix. Mon intervention se concentrera sur les trois points suivants.

Premièrement, je souhaite souligner l'importance stratégique d'assurer un financement pérenne et prévisible des opérations de paix, y compris dans des contextes où les Nations Unies travaillent avec des partenaires. Renforcer davantage la coopération avec des organisations régionales et sous-régionales permettra de mieux définir des mandats sur mesure, propres à chaque contexte, ce qui est une des recommandations clefs du rapport sur l'évaluation des opérations de paix et du rapport Cruz.

Deuxièmement, la Suisse aimerait souligner le rôle de l'équipement dans l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix. Cet équipement doit être adapté aux dangers auxquels sont confrontés les Casques bleus et doit permettre aux contingents de prévenir les attaques, d'identifier les responsables et d'écarter les menaces en conséquence. L'accès à des soins médicaux modernes et de qualité est crucial afin de réduire le nombre de victimes d'attaques.

Le troisième point est le devoir de protection. Une partie de notre personnel sur le terrain travaille dans des zones extrêmement instables, dangereuses, voire particulièrement hostiles. Les États Membres de l'ONU, de même que l'Organisation elle-même, sont donc moralement et juridiquement tenus de s'assurer que les obligations découlant du devoir de protection sont respectées. Pour atténuer les risques encourus par l'ensemble des effectifs déployés, toutes les parties impliquées se doivent d'assumer ces obligations, y inclus par l'organisation de formations certifiées préalables au déploiement et d'autres travaux préparatoires.

J'aimerais conclure en rendant hommage aux nombreux Casques bleus qui ont été récemment tués ou blessés. Ils sont un tragique rappel que la question de la sûreté et de la sécurité reste vitale et requiert une action et une attention soutenues de notre part. Alors qu'il existe une pression croissante pour réduire les coûts des opérations de maintien de la paix, cette réduction ne doit pas se faire au détriment des femmes et des hommes courageux qui risquent leur vie pour exécuter les mandats du Conseil.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

**M<sup>me</sup> Rodríguez Camejo** (Cuba) (*parle en espagnol*) : C'est un réel plaisir de vous voir, Monsieur le Président, présider le présent débat public et le Conseil de sécurité ce mois-ci.

Cuba appuie pleinement la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous prenons note de la déclaration du Secrétaire général et des exposés présentés par les intervenants, ainsi que des propositions pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour renforcer la sécurité du personnel des opérations de maintien de la paix, le Secrétariat doit mettre en œuvre les mesures qui relèvent de son autorité, en consultation avec les États Membres et en tenant dûment compte des organes pertinents. Nous rappelons à cet égard le rôle de chef de file de l'Assemblée générale dans l'élaboration des notions, politiques et stratégies relatives aux opérations de maintien de la paix, ainsi que celui joué par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, seul organe de l'ONU chargé d'examiner cette question. Ces concepts et approches relatifs aux opérations de maintien de la paix ne doivent être mis en œuvre qu'une fois que les États Membres en auront convenu au sein de l'organe approprié.

Dans le contexte de risques accrus pour les opérations de maintien de la paix, du fait des environnements actuels dans lesquels elles sont déployées, Cuba réaffirme que les principes de base de ces opérations restent valables pour guider le déploiement des Casques bleus. La création et le déploiement d'opérations de maintien de la paix doivent se faire dans le strict respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Il est plus

important que jamais de respecter ces préceptes ainsi que les principes fondamentaux établis pour la conduite des opérations de maintien de la paix, tels que le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, excepté en cas de légitime défense.

Cuba déplore les pertes de Casques bleus et se déclare préoccupé par l'augmentation du nombre de victimes parmi le personnel des opérations de paix au cours de l'année dernière. Toutefois, nous ne sommes pas convaincus que l'autorisation par le Conseil de sécurité d'opérations qui envisagent l'emploi de la force au-delà des principes de base dont je viens de parler aiderait à améliorer l'efficacité de ces opérations et la sécurité de leur personnel militaire, de police et civil. L'emploi de la force par les opérations de maintien de la paix a des implications politiques et peut avoir des conséquences imprévues, notamment accroître le risque de menaces et d'attaques contre le personnel des Nations Unies. Nous soulignons que les opérations de maintien de la paix, de par leur composante et leur nature, ne sont pas prévues pour mener des opérations antiterroristes ni ne sont équipées pour cela.

Nous réaffirmons que les efforts visant à protéger les civils doivent être conçus pour appuyer, et non pour remplacer, ceux déployés par les autorités nationales. La protection des civils ne peut en aucune façon devenir un prétexte pour ignorer les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Cuba est d'avis que, pour qu'elles puissent éliminer l'impact des menaces à la sécurité de leur personnel et voir leur efficacité améliorée, ces opérations doivent avoir des mandats viables et réalistes, des objectifs concrets et clairement définis, ainsi que les ressources dont elles ont besoin pour s'en acquitter.

Nous demandons à toutes les parties concernées de donner plus d'élan aux consultations triangulaires entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, ainsi que d'augmenter le nombre de ces consultations et même d'améliorer leur efficacité. Il s'agit d'un outil important qui peut permettre de mieux comprendre la situation sur le terrain, d'aider à la conception, à l'élaboration et au renouvellement des mandats, et de renforcer la sécurité du personnel.

Certes, les nouvelles technologies peuvent aider à mieux comprendre l'environnement et à renforcer la sécurité du personnel, mais il n'en demeure pas moins que des préoccupations légitimes ont été exprimées

concernant le déploiement - et l'utilisation - de certaines ressources dans les opérations de maintien de la paix, en particulier concernant la gestion du renseignement collecté. L'utilisation de ce renseignement doit être faite au cas par cas et avec le consentement de l'État hôte.

Pour terminer, nous réaffirmons que les opérations de maintien de la paix ne sont pas un substitut à la lutte contre les causes profondes du conflit et à sa solution; elles sont là pour permettre la création d'un cadre sécuritaire qui rend possible la mise en œuvre, sur le long terme, d'une stratégie de développement économique et social durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

**M. Mohamed** (Maldives) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, du succès de votre présidence du Conseil de sécurité durant le mois de mars, et vous remercier d'avoir convoqué cet important débat intitulé « Agir collectivement pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

Les Nations Unies ont été créées avec l'objectif noble de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Les opérations de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix comptent désormais parmi les instruments les plus efficaces du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les opérations de maintien de la paix sont là pour créer un lendemain plus sûr pour ceux qui ont perdu espoir; pour aider les communautés à se reconstruire, et pour créer les conditions qui permettent aux générations futures de croître et de donner libre cours à leur créativité. Pour qu'elles puissent le faire, il est nécessaire de réévaluer le niveau de coordination qui existe entre les différentes institutions des Nations Unies, à New York comme sur le terrain, s'agissant de concevoir de telles opérations. Les Maldives proposent que nous ne devons pas perdre de vue le fait que si les opérations de maintien de la paix sont là pour séparer les parties belligérantes, elles doivent aussi avoir une priorité tout aussi importante, à savoir s'attaquer aux causes profondes du conflit et créer les conditions qui permettent aux communautés touchées de jouir des dividendes de la paix.

Pour que cela soit possible, il nous faut mettre en place un cadre analytique qui permette au Conseil d'envisager d'apporter les changements qui s'imposent aux mandats des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Pour commencer, il faut établir, dès le

début, une meilleure coordination et une cohérence opérationnelle entre les opérations de maintien de la paix et l'équipe de pays des Nations Unies sur le terrain. Il faut qu'il soit tenu compte, durant la phase de conception de toute opération de maintien de la paix, des conditions historiques, politiques et économiques uniques à toutes situations, en utilisant les outils analytiques les plus pertinents possibles. Ces outils doivent être utilisés pour identifier l'éventail de questions et causes sous-jacentes qui ont mené au conflit, en premier lieu.

Les situations qui ont donné lieu à un conflit sont souvent dues à des échecs systémiques, lesquels peuvent avoir résulté de la décomposition du tissu social qui tenait unies les communautés depuis des siècles ou de l'affaiblissement progressif de la capacité de l'État de gouverner et de maintenir l'ordre. Toute opération de maintien de la paix ou de consolidation de la paix, dans tout conflit intra étatique, doit viser à renforcer la capacité de l'État, d'abord de gouverner et ensuite de promouvoir un ordre qui soit ancré dans les principes de démocratie, de bonne gouvernance et de développement inclusif.

Les Maldives voudraient aussi réaffirmer la nécessité d'intégrer les aspects pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dès la conception des opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Le Programme 2030 est clair à ce sujet : il ne saurait y avoir de paix sans développement durable ni de développement durable sans paix. Il y a suffisamment de preuves empiriques indiquant que l'atténuation de la pauvreté et un développement socioéconomique inclusif promeuvent la cause de la paix. C'est pourquoi ces facteurs doivent figurer en plus grande place dans la conception et la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Les Maldives souhaitent voir un accent renouvelé placé sur ce point dans la mise en œuvre de l'ensemble des réformes envisagées par le Secrétaire général. Les Nations Unies doivent pouvoir agir d'une seule voix s'agissant d'aider un pays à imposer la paix et, en cas de besoin, à maintenir la paix.

Les efforts visant à améliorer les opérations de maintien de la paix doivent en urgence réévaluer la coordination des mécanismes entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui ont assumé des responsabilités accrues dans les opérations de maintien de la paix. Les organisations régionales ont besoin du soutien politique, des ressources financières et des actifs requis pour mettre en œuvre les décisions

du Conseil liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La collaboration entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales doit être renforcée et institutionnalisée via la fourniture d'un appui plus prévisible.

Les Maldives pensent que le Conseil de sécurité, en collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies, doit inspirer et diriger s'agissant d'apporter les réformes dont ont besoin les missions de maintien de la paix, de concevoir ces opérations et de mettre en œuvre un ensemble de stratégies qui pérenniseront la paix. En mettant en œuvre des réformes, il faut adopter une approche globale et tenir compte des souhaits de toutes les femmes, de tous les hommes et de tous les enfants se trouvant dans les régions en proie à un conflit et leur redonner espoir dans un avenir meilleur. Les Maldives sont convaincues que le Conseil de sécurité ne manquera pas à fournir le leadership nécessaire pour créer un monde plus sûr pour tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

**M. Konfourou** (Mali) : La journée a été longue, mais je puis assurer aux membres du Conseil de sécurité qu'elle a été productive.

Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de la délégation malienne, d'abord pour une présidence mensuelle réussie du Conseil de sécurité, mais aussi pour la façon remarquable avec laquelle vous conduisez les travaux du Conseil.

Je voudrais également saluer la contribution de votre beau pays, les Pays-Bas, un pays ami du Mali, au processus de stabilisation en cours dans mon pays, et saisir la même occasion pour saluer la décision récente du Gouvernement canadien de déployer une force opérationnelle aérienne au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Le thème de ce débat est d'une importance particulière pour mon pays, le Mali, qui, comme le Conseil le sait, est à la fois pays fournisseur de contingents, et, surtout, aujourd'hui, pays hôte d'une des missions les plus importantes des Nations Unies, la MINUSMA, tant pour ses effectifs et son budget que pour la complexité des défis que nous avons à relever en commun.

C'est dire comme le Gouvernement malien prend la pleine mesure de l'ampleur des missions confiées aux

Casques bleus, ces hommes et ces femmes déployés au service de la paix dans le monde, dans des conditions souvent extrêmes, et souvent au péril de leur vie. Je voudrais donc, avant d'aller plus loin, rendre un hommage particulièrement appuyé à toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur dans notre pays.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeurent un instrument indispensable pour garantir la paix et la sécurité internationales. Les membres ont entendu ce matin le cri du cœur, le plaidoyer et les attentes fortes de ma compatriote Fatimata Touré. Elle a relayé ici les attentes fortes de l'ensemble des populations du Mali vis-à-vis des Nations Unies. Il convient de se convaincre que la nature des conflits a changé et que les réalités complexes du terrain appellent une responsabilité collective de notre part, pour faire des réformes audacieuses et diligentes visant à améliorer les missions de paix des Nations Unies. Cette responsabilité collective incombe à la fois au Conseil de sécurité, aux États Membres, en particulier les pays fournisseurs de contingents, au Secrétariat des Nations Unies et aux organisations régionales.

Ainsi, dans le cas spécifique de la MINUSMA, nous sommes tous d'accord aujourd'hui que c'est une mission qui n'évolue pas dans un environnement de maintien de la paix classique. Il se trouve que la réalité du terrain est faite d'attaques asymétriques perpétrées par des groupes terroristes et des narcotrafiquants en tous genres, qui frappent indistinctement des populations civiles, les Forces de défense et de sécurité maliennes, les forces étrangères de la MINUSMA et de la France, et les forces de l'ensemble des partenaires sur le terrain, y compris celles de l'Union européenne. C'est tout le sens de la demande du Gouvernement malien d'offrir à la MINUSMA un mandat robuste, pas pour lutter contre le terrorisme, parce que l'on sait qu'elle n'a pas cette vocation, mais surtout pour qu'elle adopte une posture beaucoup plus offensive face aux menaces imminentes et réelles, d'abord pour se protéger elle-même, mais également pour s'acquitter de son mandat, celui de protéger les populations civiles sans défense. Ce faisant, la MINUSMA gagnerait en efficacité et en crédibilité aux yeux de nos populations. Nous espérons que l'examen stratégique de la MINUSMA, qui est actuellement en cours, recommandera, entre autres, la prise en compte de cette recommandation forte des populations maliennes, dans la perspective du renouvellement du mandat de la Mission, prévu en juin prochain.

De même, il est fondamental de renforcer les capacités opérationnelles des missions de paix des Nations Unies, en particulier la MINUSMA, de manière à leur permettre de s'acquitter pleinement et efficacement de leur mandat. Les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat de l'ONU ont une responsabilité évidente à cet égard.

La délégation malienne salue l'initiative du Secrétaire général visant à réformer le pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies, afin notamment d'améliorer l'efficacité et la cohérence des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, avec une attention toute particulière sur les mesures de prévention et la pérennisation de la paix. De même, je voudrais souligner la pertinence des recommandations formulées par le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz, dans son rapport sur l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies.

Enfin, je tiens à mettre l'accent sur le rôle des organisations régionales, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Groupe de cinq pays du Sahel, dans les processus de stabilisation et de développement de leurs États en crise. Il est donc essentiel que l'Organisation des Nations Unies renforce sa coopération avec les organisations régionales, aux fins de la réussite des opérations de maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Edrees** (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la présidence néerlandaise du Conseil de sécurité des efforts immenses qu'elle a déployés pendant le mois de mars. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, car il contribue aux efforts visant à améliorer les opérations de maintien de la paix.

Au cours des dernières années, des attentes irréalistes ont été placées dans les opérations de maintien de la paix et on a leur confié des tâches qui vont au-delà de leur capacité de répondre à des réalités politiques et à la situation sur le terrain. Le déploiement de certaines missions n'est devenu qu'un symbole de l'incapacité de l'ONU de régler des conflits vieux de plusieurs décennies. Jusqu'à présent, les efforts visant à améliorer les opérations de maintien de la paix ont essentiellement cherché à remédier aux insuffisances opérationnelles et techniques, notamment en ce qui concerne la préparation

et l'adéquation des contingents et du matériel et la conduite et la discipline des soldats de la paix. De plus, la capacité de garantir la protection physique des civils est le seul paramètre à l'aune duquel l'efficacité d'une mission est évaluée. Tout aussi importants qu'ils soient, ces efforts sont insuffisants pour atteindre l'objectif visé. À cet égard, nous voudrions souligner un certain nombre de points liés au thème du débat d'aujourd'hui.

Premièrement, les partenariats entre les principaux acteurs des opérations de maintien de la paix doivent être renforcés, notamment entre le pays hôte, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les organisations régionales, de manière à garantir une appropriation conjointe à tous les niveaux. Ce partenariat est important au niveau stratégique, lorsque nous voulons avoir une vision générale de ce que le règlement du conflit implique; lorsque nous concevons des mandats réalistes et réalisables; et, enfin, lors de la phase de mise en œuvre opérationnelle. À cet égard, nous soulignons l'importance des organisations régionales, en particulier de l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Pour garantir une appropriation et une responsabilité conjointes, nous devons améliorer les mécanismes de coordination traditionnels existants. Il ne suffit pas d'organiser des réunions officielles. Une coordination est exigée au niveau de la prise de décision, lors de la conception des mandats. Je souligne l'importance du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix, qui est devenue indispensable pour renforcer la capacité du Conseil de concevoir des mandats qui visent à remédier aux causes profondes des conflits. Nous attendons avec intérêt que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle accru dans la prochaine phase.

Deuxièmement, nous devons éviter de déployer des missions des Nations Unies sans prendre en compte le contexte général des conflits. Nous appelons l'attention sur la déclaration présidentielle (S/PRST/2017/27) concernant la contribution des opérations de maintien de la paix à la pérennisation de la paix. Dans cette déclaration figurent sept indicateurs devant être pris en compte au moment de l'élaboration ou du renouvellement des mandats, à savoir appuyer la prise en main nationale des processus de règlement politique; fixer des objectifs clairement définis en vue de la pérennisation de la paix; procéder à une analyse approfondie au sein des missions sur les possibilités et les défis liés à la reconstruction des capacités nationales; garantir la cohérence

entre les tâches politiques et opérationnelles d'une mission; établir des responsabilités claires et une répartition des rôles entre les missions et d'autres organismes et programmes des Nations Unies pour soutenir les institutions nationales et faire en sorte que la stratégie de retrait des missions permette aux institutions nationales de garantir la paix à long terme. Ces indicateurs figurant dans la déclaration présidentielle susmentionnée contribuent à assurer la réussite des opérations de maintien de la paix et leur incidence réelle. Ils contribuent à renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et permettent de réduire leurs coûts, ainsi que de réduire les périodes de déploiement. Pour cela, des résultats tangibles dans les processus d'examen stratégique en cours pour un certain nombre de missions doivent être obtenus grâce à l'adoption par le Conseil de sécurité de ces recommandations. Dans le cas contraire, ces examens ne resteraient qu'au stade de la simple rhétorique, sans incidences concrètes.

Troisièmement, au moment d'évaluer la performance et l'efficacité des opérations de maintien de la paix, il nous faut prendre en compte la spécificité de chaque conflit et les conditions opérationnelles, tactiques et politiques de chaque mission. Les évaluations de performance ne doivent pas se cantonner aux aspects opérationnels; elles doivent prévoir également une évaluation du rôle de la mission dans son ensemble dans le règlement des conflits.

En ce qui concerne l'aptitude de l'Organisation à mobiliser les potentiels et les forces, nous avons été témoins d'initiatives récemment entreprises pour accroître le nombre de pays fournisseurs de contingents dans le cadre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Un changement qualitatif doit s'opérer dans le travail du Système afin qu'il acquière plus de souplesse et soit en mesure de sélectionner les contingents les mieux formés et équipés. Le processus de sélection doit s'appuyer sur les besoins de chaque mission. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'un Système de préparation des moyens de maintien de la paix intelligent et adapté.

Enfin, quatrièmement, la question de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix ne peut pas être abordée uniquement sous l'angle opérationnel et de la formation. Il existe un lien étroit entre la sûreté des soldats de la paix et les efforts politiques généraux menés par l'ONU pour résoudre le conflit en question. Voilà pourquoi les recommandations figurant dans le rapport Cruz et le plan d'action proposé représentent des efforts

louables. Toutefois, ces recommandations n'abordent qu'un des aspects de cette question.

Nous tenons à souligner que l'état d'esprit prévalant au sein des forces découle principalement du mandat adopté par le Conseil de sécurité, ce qui nous ramène aux questions fondamentales que sont les partenariats et la prise en main conjointe au moment de l'élaboration des mandats, et le partage équitable des responsabilités entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents. Les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les principes régissant les opérations de maintien de la paix ne nous semblent pas restrictifs en ce qui concerne la performance des forces. Au contraire, ils constituent les principaux garants de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Enfin, j'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour réaffirmer l'engagement de l'Égypte à contribuer efficacement aux opérations de maintien de la paix. Je tiens à rendre hommage à ceux qui ont perdu la vie en défendant les principes, les objectifs et les mandats des Nations Unies. Nous devons tout mettre en œuvre pour continuer à améliorer les opérations de maintien de la paix afin d'honorer leur sacrifice.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

**M. Korneliou** (Chypre) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir organisé ce débat opportun et de vous féliciter pour votre présidence. Nous remercions également le Secrétaire général pour sa présentation et exprimons notre plein appui aux efforts qu'il déploie pour renforcer l'efficacité et l'efficacités des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nos remerciements vont également au Président de la Commission de l'Union africaine et à la Directrice du Groupe de recherche, d'étude et de formation Femme Action, pour leurs contributions.

Chypre souscrit à la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Pour mon pays, un débat au Conseil de sécurité sur ce thème précis est avant tout un rappel de notre obligation d'exprimer notre profonde reconnaissance et de rendre hommage aux Nations Unies, au Conseil de sécurité et aux pays qui ont fourni des contingents et des ressources à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Mon pays,

qui bénéficie du maintien de la paix de l'ONU, est particulièrement conscient de la responsabilité qui lui échoit d'apporter toute sa contribution à l'effort collectif visant à donner aux soldats de la paix les moyens de s'acquitter efficacement des mandats qui leur sont confiés par le Conseil de sécurité.

Même si le terme « maintien de la paix » ne figure pas explicitement dans la Charte des Nations Unies, il convient de noter que ses fondements sont inscrits dans les Chapitres VI et VII de la Charte. Ce point est essentiel, car nous courons parfois le risque de perdre de vue l'objectif réel que doit servir le maintien de la paix.

Les opérations de maintien de la paix doivent s'appuyer sur des mandats solides, réalistes et robustes. Lorsqu'une opération de maintien de la paix a été déployée après que le Conseil de sécurité a établi l'existence d'une menace à la paix et à la sécurité internationales, cette opération de maintien de la paix doit bénéficier de l'appui nécessaire pour répondre à ce défi, aussi longtemps que perdure cette situation anormale. C'est l'essence même du maintien de la paix des Nations Unies.

Les opérations de maintien de la paix doivent être constamment modernisées et renouvelées afin de s'adapter aux besoins et défis du moment. Tout en reconnaissant la nécessité plus générale de procéder à des examens des opérations de maintien de la paix, nous devons tenir compte des particularités de chaque opération. Il est de la plus haute importance que ces examens stratégiques soient rigoureux, fondés sur des preuves et menés en étroite consultation avec le pays hôte, comme cela a été le cas avec l'UNFICYP.

Enfin, j'aimerais souligner que le maintien de la paix joue un rôle indispensable et de catalyseur pour assurer la stabilité et la sécurité nécessaires sur le terrain, lesquelles, à leur tour, permettent et facilitent le processus politique. Les opérations de maintien de la paix ont pour raison d'être de contribuer à la création de conditions propices aux processus politiques, permettant ainsi de parvenir à des solutions viables pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, en rétablissant la loi et l'ordre, conformément au droit international.

Cela dit, les opérations de maintien de la paix ne doivent pas être utilisées comme moyen de pression dans un processus de paix, car elles sont censées être un moyen par lequel l'ONU et la communauté internationale poursuivent leurs efforts pour prévenir les conflits

et assurer la stabilité, principalement en l'absence d'un processus politique.

Nous avons la responsabilité partagée de rester engagés et de faire en sorte qu'au nom de la paix, nos efforts collectifs s'orientent dans la bonne direction

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

**M<sup>me</sup> Nguyen Phuong Nga** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Royaume des Pays-Bas d'avoir convoqué ce très important débat public. Nous remercions également le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine, et M<sup>me</sup> Fatima Touré pour leurs exposés détaillés.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Les opérations de maintien de la paix jouent un rôle essentiel dans la consolidation et la pérennisation de la paix. De l'avis général, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être réformées pour être en mesure de réagir plus efficacement à des problèmes d'une complexité sans précédent. Je vais souligner quelques mesures collectives qu'il convient de prendre pour renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

En tout premier lieu, il est crucial de définir clairement le mandat de chaque mission en fonction des réalités sur le terrain et de fournir aux missions l'appui politique et les ressources nécessaires pour leur permettre de s'acquitter de leurs mandats.

Deuxièmement, le renforcement des capacités et la formation avant le déploiement doivent être renforcés. Ceci est de la plus haute importance, en particulier au moment où la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sont de plus en plus menacées. Les recommandations du rapport Cruz doivent être examinées attentivement et mises en œuvre de manière adéquate afin d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Dans le même temps, nous soulignons la nécessité de prévenir et d'éliminer l'exploitation et les abus sexuels ainsi que toute autre inconduite commise par des membres du personnel des Nations Unies en service. Nous appuyons fermement les efforts du Secrétaire général à cet égard.

Troisièmement, la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies doit être encouragée. La toute première Vietnamienne soldat de la paix, qui a entamé sa mission au Soudan du Sud en début d'année, sera rejointe par un grand nombre d'autres femmes à l'occasion de l'ouverture prochaine d'un hôpital de niveau 2.

Quatrièmement, le partenariat et les consultations triangulaires entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent être promus de manière ouverte et transparente. Il faut mettre davantage l'accent sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales pour s'appuyer sur leur expérience pratique du terrain. Nous espérons que l'initiative du Secrétaire général concernant la restructuration du pilier paix et sécurité permettra de renforcer la coordination entre les différentes entités des Nations Unies, que ce soit au Siège ou au sein de missions sur le terrain, et de faire évoluer favorablement la situation sur le terrain.

Notre position de principe est que le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, notamment les principes de non-intervention dans les affaires intérieures d'États souverains, de consentement des parties, d'impartialité et de non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour la défense du mandat, doit constituer le fondement de toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes, nous aussi, d'avis qu'il importe de mettre davantage l'accent sur la diplomatie préventive et la médiation dans la recherche de solutions politiques à long terme aux conflits.

Depuis 2014, le Viet Nam participe activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Actuellement, nous sommes dans la phase finale des préparatifs du déploiement d'un hôpital de niveau 2 au Soudan du Sud, conformément aux normes et exigences de l'ONU.

Pour terminer, je réitère que le Viet Nam n'épargnera aucun effort pour continuer de contribuer à cette noble cause.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lettonie.

**M<sup>me</sup> Vilde** (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence néerlandaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat public. Je remercie également le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et la Directrice

de l'organisation non gouvernementale Groupe de recherche, d'étude et de formation femme-action des exposés utiles qu'ils ont présentés aujourd'hui.

La Lettonie s'associe à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Le maintien de la paix est l'un des instruments clefs dont dispose l'ONU pour s'acquitter de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe. Pourtant, la réalisation d'une paix durable reste un défi redoutable dans de nombreux endroits. Les environnements de maintien de la paix sont devenus plus complexes et plus risqués que jamais, et, malheureusement, le nombre d'attaques contre des missions de maintien de la paix et des soldats de la paix a augmenté ces dernières années. La Lettonie rend hommage à tous les hommes et femmes qui ont servi et continuent de servir au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour leur courage et leur dévouement, et elle honore ceux qui ont perdu la vie en défendant la cause de la paix. Davantage d'efforts doivent être faits pour que les auteurs de telles attaques soient traduits en justice.

Au cours des années qui se sont écoulées depuis les examens approfondis des secteurs de la paix et de la sécurité, des efforts considérables ont été déployés pour améliorer la stratégie de l'ONU en matière de maintien de la paix. La Lettonie appuie pleinement les efforts visant à mieux adapter les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous devons rester actifs et engagés pour rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus adaptables et plus pertinentes face aux problèmes complexes actuels. Il est particulièrement important de combler les déficits de capacités de l'ONU en matière de déploiement rapide des missions de maintien de la paix. À cet égard, la Lettonie salue en particulier les efforts visant à améliorer la coopération avec les acteurs régionaux compétents, notamment l'Union africaine et l'Union européenne.

L'objectif ultime de la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies doit être de doter les missions de maintien de la paix de mandats réalistes qui répondent aux besoins pratiques du pays hôte ou de la zone de déploiement. Une meilleure planification, ainsi que du matériel et une formation de meilleure qualité sont essentiels pour garantir la mise en œuvre effective des mandats, la protection des civils et la sécurité du personnel des Nations Unies.

L'amélioration de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, décrite en détail dans le rapport de l'ancien commandant de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le général Santos Cruz, relève de notre responsabilité commune. Nous devons tous investir dans des changements afin d'améliorer la direction, le comportement opérationnel, l'emploi de la force, la posture défensive, la sélection des soldats de la paix, la formation avant le déploiement et le matériel. Souvent, le problème découle d'une mauvaise connaissance de la situation et de l'absence d'une analyse localisée du renseignement, en particulier lorsque les missions sont exposées à des menaces asymétriques.

Nous appuyons pleinement les efforts que déploie l'ONU pour mieux intégrer les technologies et les capacités de renseignement modernes aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. La Lettonie a mis des spécialistes du renseignement à disposition de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dès le début de l'année 2016. En outre, en reconnaissance du besoin crucial de la Mission en matière d'analyse du renseignement et de l'information, la Lettonie a renforcé sa contribution à la MINUSMA l'année dernière.

Nous reconnaissons également l'importance intrinsèque de la participation des femmes au maintien de la paix. La Lettonie appuie pleinement les efforts qui sont déployés pour mettre la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en conformité avec les dispositions du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous saluons par ailleurs l'action menée par le Secrétaire général pour éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein du système des Nations Unies.

La recherche de solutions politiques doit être notre objectif général. Cependant, pour installer durablement la paix, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent s'inscrire dans une stratégie plus large dans le contexte des initiatives de prévention des conflits mises en place par l'ONU. Nous devons nous efforcer d'utiliser tous les instruments de l'ONU pour veiller à ce que toutes les personnes puissent vivre dans un monde plus pacifique, prospère et sûr.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Yaakob** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Royaume des Pays-Bas

d'avoir convoqué cet important débat au moment opportun. Je m'associe aux autres orateurs qui ont pris la parole avant moi pour remercier le Secrétaire général, M. Moussa Faki Mahamat et M<sup>me</sup> Fatimata Touré de leurs exposés.

La Malaisie s'associe aux déclarations qui ont été prononcées par la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés. Je vais ajouter quelques observations à titre national.

La Malaisie reste convaincue que l'ONU joue un rôle charnière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment par l'intermédiaire des opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi la Malaisie croit en la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en vue de les adapter à leur mission et de les rendre moins onéreuses.

La Malaisie a participé pour la première fois à une opération de maintien de la paix en 1960, et elle a depuis déployé des milliers de soldats de la paix au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Actuellement, la Malaisie participe à six des 16 opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et elle fournit près de 1 000 soldats de la paix. Je saisis cette occasion pour rendre hommage aux sacrifices de tous les soldats de la paix, ces hommes et femmes dévoués qui participent inlassablement et avec distinction à nos efforts communs de maintien de la paix. Certains ont consenti le sacrifice ultime, en payant de leur vie.

La Malaisie estime que la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies doit être axée sur le renforcement continu des capacités des missions de maintien de la paix pour leur permettre de s'acquitter de leurs mandats. Cela leur permettra de rester pertinentes et, plus important encore, efficaces. En outre, il importe également d'œuvrer au renforcement de la performance globale des soldats de la paix en leur fournissant une formation adéquate.

Nous reconnaissons que le personnel militaire, policier et civil déployé sur des théâtres instables et dangereux doit avoir les aptitudes nécessaires, de solides capacités de survie et des compétences irréprochables. Cela résulte de mandats de maintien de la paix plus complets, qui incluent la nécessité de protéger les civils, de lutter contre la violence sexuelle et de venir à bout des atteintes aux droits de l'homme. Nous pensons qu'il est

vital, pour la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix, de fournir un module commun de formation préalable au déploiement. Dans ce contexte, je voudrais mentionner qu'en 1966, la Malaisie a créé un centre de formation au maintien de la paix qui, à ce jour, a formé des milliers de soldats de la paix, non seulement de Malaisie, mais aussi d'autres pays.

Chaque mission de maintien de la paix est unique et distincte. Par conséquent, nous devons, dans nos efforts collectifs pour améliorer l'efficacité globale des opérations de maintien de la paix, prendre en considération toute une gamme de problèmes rencontrés sur le terrain, tels que les composantes de la mission, l'environnement, le matériel et la coordination entre les divers acteurs. À cet égard, la Malaisie est convaincue de l'importance de renforcer la coopération non seulement entre l'ONU, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents, mais aussi entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Mon pays est convaincu également qu'il importe que le pays hôte participe activement à la mission.

En ce qui concerne les missions de maintien de la paix en Afrique, la Malaisie se félicite que l'Union africaine soit déterminée à assumer une direction plus prononcée et qu'elle entende accroître et renforcer les capacités de maintien de la paix de ses membres. Nous considérons que l'Union africaine a une meilleure compréhension des problèmes de sécurité propres au continent.

Pour terminer, la Malaisie réaffirme son appui à l'amélioration et au renforcement des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous réaffirmons notre coopération pleine et entière avec toutes les parties prenantes, parce que nous pensons sincèrement que ce n'est qu'en travaillant de concert que nous pourrions faire en sorte que toutes les missions de maintien de la paix s'acquittent de leurs mandats, de manière rentable et en conformité avec les objectifs.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda.

**M<sup>me</sup> Rugwabiza** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Guterres, Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et la Directrice du Groupe de recherche, d'étude et de formation femme-action, M<sup>me</sup> Fatimata Touré, de leurs exposés pénétrants ce matin et de leur détermination à renforcer le maintien de la paix. Je tiens également à remercier le Royaume des Pays-Bas d'avoir convoqué ce débat crucial.

Nous nous sommes réunis d'innombrables fois dans cette salle et, au terme de chaque séance, le sentiment est toujours le même : la séance qui vient de s'achever va-t-elle changer notre ligne de conduite s'agissant des opérations de maintien de la paix? Au vu de l'intérêt suscité auprès de l'ensemble des Membres de l'ONU, dont nous avons eu la preuve aujourd'hui – j'ai été impressionnée de voir que je suis le soixante-dixième orateur –, je pense que cette séance et ce débat vont faire une différence.

À ce jour, le maintien de la paix incarne la contribution la plus efficace de l'ONU à la paix et la sécurité. Il est toutefois possible de faire mieux. De nombreux examens et rapports ont été publiés, notamment sur les moyens d'améliorer les opérations de maintien de la paix. Je crois qu'aujourd'hui, nous pouvons tous convenir que nous savons exactement ce qui doit être fait par tous les acteurs du maintien de la paix pour faire de cette amélioration une réalité. Pourquoi donc les améliorations auxquelles nous appelons tous ne se produisent-elles pas plus vite que nous le constatons aujourd'hui? Nous pensons également qu'il faut que les engagements politiques exprimés dans cette salle aillent bien au-delà de ces murs et se matérialisent sur le terrain et dans les capitales.

Le Rwanda continue de jouer un rôle critique dans le maintien de la paix et c'est en notre qualité de l'un des cinq plus importants pays fournisseurs de contingents, et armés d'un attachement sans faille à la protection des civils, que nous allons prendre la parole aujourd'hui. Je voudrais faire brièvement huit observations.

Premièrement, il nous faut nous doter d'une compréhension uniforme de la protection des civils. C'est là une condition préalable indispensable pour aller de l'avant. Avoir des interprétations différentes de la protection des civils est dangereux et nous en avons vu les conséquences meurtrières pour les civils comme pour les soldats de la paix. En septembre prochain, cela fera 19 ans que le premier mandat de protection des civils a été confié à une mission. Nous avons eu 19 ans pour débattre de sa substance, et le Rwanda est réellement convaincu que l'heure est venue de s'entendre sur ce qu'est la protection des civils, et d'aller de l'avant de manière concertée.

La protection des civils dans le maintien de la paix des Nations Unies est définie comme le recours à

« toutes les mesures nécessaires, jusques et y compris l'emploi de la force létale, dans le but de

prévenir des menaces de violence physique contre les civils ou d'y répondre, dans la limite des capacités et à l'intérieur des zones d'opérations, et sans préjudice de la responsabilité du gouvernement du pays hôte. »

Les Principes de Kigali sur la protection des civils fournissent des directives supplémentaires à ce propos et, en tant que pays dont les soldats de la paix les appliquent, nous sommes heureux d'annoncer que, lorsqu'ils sont appliqués, comme nous le faisons, ils peuvent sauver des vies.

Deuxièmement, nous devons intensifier notre appui au rôle indispensable que joue la police dans le maintien de la paix. C'est à nos policiers que nous nous adressons lorsque nous cherchons à susciter la confiance des populations locales. C'est à eux que nous nous adressons encore lorsque nous cherchons à renforcer l'état de droit dans un pays. C'est à eux que nous nous adressons lorsque nous recherchons une paix et une stabilité à long terme, qui permette d'éviter une reprise des conflits violents. Il nous faut donc les appuyer en conséquence.

Troisièmement, aujourd'hui, 19 années plus tard, le Secrétariat devrait déployer uniquement – mais nous avons conscience que c'est une gageure – des contingents et du personnel de police provenant de pays fournisseurs qui sont prêts à appliquer avec force les mandats des missions et qui sont également disposés à rendre des comptes, aussi bien sur le terrain qu'auprès du commandement des missions concernées. Lorsque l'on a manqué à protéger les civils, il faut alors appliquer le principe de responsabilité. Le principe de responsabilité est très clair. Ce n'est pas uniquement aux contingents qu'il incombe d'assumer les responsabilités. C'est à l'ensemble de la chaîne de commandement. Mais il faut commencer à appliquer sérieusement le principe de responsabilité si nous voulons améliorer les opérations de maintien de la paix. Cela garantira que nous disposons des meilleurs Casques bleus sur le terrain. C'est indispensable, aussi bien pour le succès opérationnel et tactique des missions de maintien de la paix que pour la réputation de l'ONU et l'héritage qu'elle s'efforce de laisser. Il en va de notre responsabilité collective.

Quatrièmement, nous devons déployer davantage de femmes soldats de la paix. Ce point a été évoqué à plusieurs reprises ce matin. Nous insistons également là-dessus, et nous sommes en plein accord avec ceux qui l'ont évoqué précédemment. À l'évidence, les femmes accroissent l'efficacité des missions dotées d'un mandat de protection des civils, notamment s'agissant de la

protection des femmes et des enfants, qui sont davantage exposés à la violence dans les situations de conflit. Les victimes de la violence sexuelle et sexiste et d'exploitation et atteintes sexuelles trouvent également beaucoup plus facile de communiquer avec des femmes soldats de la paix.

Cinquièmement, nous devons disposer des capacités et du matériel appropriés pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés sur le terrain. C'est une entreprise qui doit impérativement s'adapter aux nouvelles technologies qui modernisent nos manières d'agir.

Sixièmement, nous devons disposer des capacités voulues pour fournir à nos missions de maintien de la paix des données fiables et précises, en particulier en matière de perception de la situation, afin que ces données soient à la base de toutes nos activités. À cet effet, là encore, nous savons ce qu'il faut faire. Nous savons que le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Bureau de lutte contre le terrorisme, les organisations régionales et les missions doivent collaborer beaucoup plus étroitement et échanger en temps utile des informations essentielles. Il ne s'agit pas uniquement de savoir ce qui se passe. Une telle approche est susceptible de réduire sensiblement les menaces et le nombre de victimes, et de permettre à nos soldats de la paix de ne pas servir à l'aveuglette sur le terrain.

Septièmement, nous devons approfondir, institutionnaliser et opérationnaliser notre partenariat avec l'Union africaine. Nous débattons de ce partenariat depuis plusieurs années maintenant. L'an dernier, nous avons observé une amélioration notable survenue à travers le cadre dans lequel est intervenu le Secrétaire général. Nous savons ce qu'il faut faire. Nous devons maintenant institutionnaliser et opérationnaliser ce cadre.

Enfin, nous devons éliminer les obstacles bureaucratiques qui nous enfoncent plus encore dans de vieilles méthodes qui entravent notre capacité à être souples et agiles. Les efforts du Secrétaire général en faveur de la réforme du pilier paix et sécurité ciblent un grand nombre de ces écueils. Nous devons l'appuyer dans cette quête. Le Rwanda soutient ses efforts et sera très heureux de collaborer avec tout autre membre qui souhaite que des améliorations soient apportées aux opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, je voudrais simplement dire que nous devons cesser de parler de maintien de la paix de manière abstraite. Le maintien de la paix est opérationnel; il

sauve et protège des vies bien réelles. Nous parlons ainsi, forts de l'expérience qui été la nôtre d'un échec du maintien de la paix, mais nous parlons également aujourd'hui forts de notre expérience de la réussite d'opérations de maintien de la paix. Nous avons vu les deux aspects du maintien de la paix. Nous devons plutôt parler de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas sur le terrain. Parlons des effets spécifiques de ces opérations sur les femmes, les enfants et les hommes là où des conflits armés sévissent. Parlons de ce que nous pouvons faire dans chaque mission pour réduire la violence à l'égard des civils et les protéger, et pour que diminue la violence à l'égard de nos propres forces de maintien de la paix.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

**M. Milanović** (Serbie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que le Royaume des Pays-Bas, d'avoir organisé le présent débat public sur cette importante question.

La Serbie s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne, mais je voudrais faire quelques observations à titre national.

Les conséquences de la multiplication des conflits et des crises interdépendantes sont souvent de grande ampleur et entraînent tensions sociales et instabilité, ce qui génère des menaces et des défis de plus en plus complexes, sources d'incertitude et de troubles pour l'avenir. La paix a toujours été au cœur de l'activité de l'Organisation, mais la complexité des défis actuels exige de nouvelles façons de penser et requiert que les mécanismes et les systèmes en place procèdent à des ajustements en vue de trouver des solutions communes. À cette fin, nous devons renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'ONU, notamment en adaptant son système aux besoins de notre époque. Nous estimons que les opérations de maintien de la paix sont l'un des principaux piliers et des instruments clefs dont dispose l'Organisation pour s'acquitter véritablement de son rôle, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous croyons qu'il est nécessaire de réformer les missions de maintien de la paix des Nations Unies, étant donné que leurs mandats sont aujourd'hui beaucoup plus diversifiés et, outre la prévention des conflits et le maintien de la paix, portent également sur la reconstruction après les conflits et le développement à long terme. Après tout, le rôle multidimensionnel des missions – qui, en plus de leurs mandats pour préserver la paix et protéger les civils, contribuent aux processus politiques, au renforcement de

la sécurité, à l'organisation d'élections, à la protection et la promotion des droits de l'homme et au rétablissement de l'état de droit – est d'une importance capitale pour la consolidation et le maintien d'une stabilité durable.

Il faut mobiliser des capacités supplémentaires et concrètes afin d'améliorer les activités des missions sur le terrain. Les conditions politiques et de sécurité étant en constante évolution, nous devons veiller à ce que les ressources financières et humaines existantes au sein du système des Nations Unies soient utilisées de façon optimale et en temps voulu. Nous convenons également qu'il est nécessaire de poursuivre les réformes institutionnelles afin d'améliorer l'efficacité des missions et leur opérabilité.

À cet égard, la réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies, comme proposée par le Secrétaire général, M. Guterres, constitue un pas en avant important, et nous nous félicitons de son rapport détaillé sur la restructuration du pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies (A/72/525). Par ailleurs, nous saluons également ses efforts, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits, convaincus qu'une approche cohérente et le renforcement de la structure institutionnelle de l'ONU amélioreront l'efficacité dans le règlement des crises à travers le monde.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'attachement de la Serbie aux efforts de l'ONU visant à promouvoir et à maintenir la paix et la sécurité internationales en participant activement au système de sécurité collective. Dans ce contexte, je voudrais rappeler que nous avons contribué de façon concrète au renforcement de la sécurité mondiale et régionale en maintenant notre participation traditionnelle de longue date aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. À l'heure actuelle, quelque 330 Serbes sont déployés dans cinq missions de maintien de la paix des Nations Unies et quatre de l'Union européenne, ce qui fait de la Serbie le principal pays fournisseur de contingents en Europe du Sud-Est et le dixième fournisseur européen. Nos soldats de la paix sont fiers de faire flotter le drapeau des Nations Unies au Liban, en République démocratique du Congo, à Chypre, en République centrafricaine et au Moyen-Orient.

L'attachement de la Serbie aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est également motivé par le fait que nous accueillons sur notre sol la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), déployée conformément à la résolution 1244 (1999). Nous avons réitéré à maintes reprises notre ferme appui aux activités de la MINUK afin de lui

permettre de répondre à toutes les exigences prescrites par le Conseil de sécurité et de répondre à tous les défis actuels et à venir. À cet égard, nous avons souligné combien il était primordial de veiller à ce que les besoins de la Mission en ressources humaines et financières adéquates soient satisfaits afin d'assurer son efficacité et son engagement actif et constant.

Les événements récents survenus au Kosovo-Metohija, notamment l'arrestation injustifiée d'un haut dirigeant serbe qui est le négociateur en chef avec Pristina, ainsi que le passage à tabac brutal le 26 mars de civils innocents par le soi-disant Service de police du Kosovo, constituent un autre rappel des nombreux défis et de la très grande complexité de la situation politique et sécuritaire dans la province. La réalité d'aujourd'hui nous rappelle la nécessité de maintenir notre attention sur la recherche d'un compromis et d'une solution durable à la question du Kosovo-Metohija et de soutenir pleinement - et non pas seulement de maintenir - mais aussi de renforcer la présence de la MINUK et de ses activités sur le terrain, car il est absolument essentiel de promouvoir et d'instaurer la stabilité.

Enfin, nous savons tous que les défis sont nombreux, que les conditions de sécurité dans de nombreuses régions du monde sont très instables et que notre engagement constant et notre travail acharné sont nécessaires pour relever ces défis, y compris ceux qui ont trait au maintien de la paix. Pour sa part, la Serbie se tient prête à contribuer à la réalisation de ces objectifs.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

**M. Daunivalu** (Fidji) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que le Royaume des Pays-Bas d'avoir organisé ce débat public sur les opérations de maintien de la paix.

Nous rendons hommage à tous les Casques bleus des Nations Unies, et en particulier à ceux qui ont perdu la vie au service de la paix dans le monde.

En tant que pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police depuis une quarantaine d'années, les Fidji s'enorgueillissent de leur participation aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Pour un petit État insulaire en développement, les Fidjiens et les Fidjiennes déployés dans les diverses missions de maintien de la paix dans le monde représentent notre contribution à l'objectif d'instaurer la paix et la sécurité internationales, comme le stipule la Charte des Nations Unies.

Je voudrais soulever trois points clefs dans le cadre de notre contribution au débat sur les moyens d'améliorer collectivement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le premier porte sur le niveau de ressources et de soutien. Nous pensons qu'il est nécessaire de fournir aux forces de maintien de la paix les ressources adéquates leur permettant de s'acquitter dûment de leur mandat. Nous reconnaissons qu'une formation ciblée, le renforcement des capacités et la fourniture d'équipements adéquats sont indispensables pour appuyer les soldats de la paix de l'ONU dans les diverses missions de maintien de la paix. Si les considérations budgétaires ont leur place, elles ne devraient pas être le principal facteur déterminant la participation d'un pays qui fournit des soldats de la paix à une mission. En fait, elles ne devraient pas être invoquées au détriment de la vie des soldats de la paix des Nations Unies.

Le manque de financement à l'appui d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies ne devrait pas non plus être utilisé au détriment d'un pays fournisseur de contingents ou de personnel de police. Au contraire, un examen global du mandat de la mission devrait être la base permettant de déterminer la taille, le fonctionnement, l'objectif et les priorités d'une mission. À cet égard, nous ne pensons pas que les examens indépendants mandatés par le Secrétaire général donnent au Secrétariat un blanc-seing ou toute latitude pour définir unilatéralement la participation d'un pays fournisseur de contingents ou d'effectifs de police à une mission. En tant qu'États Membres et pays fournisseurs de contingents, nous attendons du Secrétariat qu'il nous fournisse des options et des recommandations globales qui tiennent compte des objectifs d'ensemble la mission et des intérêts des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police.

Deuxièmement, nous soulignons l'importance d'un processus politique efficace car c'est un facteur clef pour atteindre l'objectif d'une mission de maintien de la paix. Un tel processus est essentiel pour régler véritablement les conflits et permettre à une mission de maintien de la paix de mener rapidement à bien sa tâche. Le rôle important que joue le Secrétaire général dans le dialogue avec toutes les parties au conflit et les efforts déployés par les organisations régionales et sous-régionales à travers le dialogue, la négociation et la réconciliation nationale sont autant d'éléments indispensables à l'appui des opérations de paix.

Troisièmement, comme cela a déjà été dit aujourd'hui, le partenariat est le meilleur moyen de parvenir

à la paix. La coopération entre le pays hôte, les États Membres, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le Conseil de sécurité et le Secrétariat est essentielle. En tant que pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police, nous attendons du Secrétariat qu'il nous consulte pleinement sur le travail qu'il accomplit pour aider les États Membres et les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police à s'acquitter des mandats de maintien de la paix, en particulier lorsque cela a une incidence sur la participation en cours à une mission. Les pays hôtes devraient également être consultés étroitement afin de s'assurer que tout changement opérationnel ou stratégique dans une mission n'entravera pas la réalisation rapide des objectifs de maintien de la paix assignés à cette mission.

Je terminerai en assurant les membres du Conseil que les Fidji continueront de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées pour garantir l'efficacité et le succès des Casques bleus et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Elnour** (Soudan) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter la présidence néerlandaise pour la compétence avec laquelle elle dirige le Conseil de sécurité durant ce mois de mars et pour avoir choisi ce sujet très important pour notre débat public.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général António Guterres de son exposé utile de ce matin. Mes remerciements vont aussi à M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, pour sa déclaration détaillée, ainsi qu'à M<sup>me</sup> Fatimata Touré.

Le Soudan s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

La délégation de mon pays tient à exprimer sa profonde gratitude aux soldats de la paix qui ont donné leur vie pour protéger des civils et mettre en œuvre le noble mandat consistant à instaurer la paix et la stabilité dans le monde entier, en particulier sur notre continent africain, qui accueille le plus grand nombre de missions de maintien de la paix.

L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui est opérationnelle depuis 2008, est un bel exemple de coopération avec les organisations régionales au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. En étroite coordination avec

l'Union africaine, le Soudan et l'ONU, cette mission conjointe a participé à la médiation politique jusqu'à ce que le Document de Doha pour la paix au Darfour soit parachevé en 2011. Voilà qui répond à la question de savoir comment parvenir à des solutions politiques et maintenir la cohésion stratégique.

Forts de notre expérience concrète au Darfour, nous affirmons que les efforts conjoints qui ont abouti à la paix et au retrait progressif et sans heurt de la MINUAD du Soudan, dont la deuxième phase s'achèvera en juin, sont le fruit du travail intensif et de la ferme détermination politique du Soudan et de l'appui sans limite de l'Union africaine, de l'ONU, de l'État du Qatar et d'autres partenaires. Cet exemple montre que sans les efforts concertés de toutes les parties prenantes – qu'elles soient nationales, régionales ou internationales – pour maintenir, consolider et pérenniser la paix, en particulier pendant les phases de relèvement et de reconstruction après le conflit, grâce à des projets de stabilisation et de consolidation de la paix, les objectifs recherchés ne peuvent jamais être atteints. À cet égard, ma délégation réaffirme la nécessité pour la communauté internationale dans son ensemble de faire pression sur toutes les parties qui refusent de rejoindre les processus de paix. Elle doit leur refuser tout refuge et appui et les inciter à faire le choix de la paix afin d'apaiser les souffrances des personnes touchées par la guerre et de parvenir à une paix globale.

Qu'il me soit permis de faire quelques suggestions préliminaires tirées de notre expérience pratique concernant la manière d'améliorer le travail des missions de maintien de la paix à l'avenir.

Premièrement, les opérations de maintien de la paix doivent être dotées de mandats appropriés, qui doivent être réexaminés régulièrement à la lumière de l'évolution de la situation sur le terrain. Deuxièmement, le personnel de maintien de la paix, qu'il s'agisse de militaires, de policiers ou de civils, doit recevoir une formation adaptée. Troisièmement, il faut promouvoir les partenariats entre toutes les parties prenantes, en particulier le pays hôte, l'ONU – soit par l'intermédiaire du Secrétariat, du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions, du Conseil de sécurité ou de l'équipe de pays des Nations Unies –, les autres organisations régionales et sous-régionales concernées et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Quatrièmement, compte tenu du lien intrinsèque qui existe entre paix et développement, nous devons nous employer à promouvoir le développement dans les régions et les pays touchés par un conflit.

Cinquièmement, il faut accorder une plus grande priorité aux efforts de règlement des conflits par des moyens politiques. Dans cet esprit, nous appuyons tous les efforts de réconciliation promus par le Secrétaire général, M. António Guterres, et sa volonté de faire passer au premier plan la diplomatie préventive, la médiation et la réconciliation. Sixièmement, nous devons promouvoir des partenariats stratégiques entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix. Septièmement, il faut définir une stratégie de sortie pour les missions dès que les contingents sont déployés.

Pour conclure, ma délégation tient à réaffirmer sa volonté de coopérer avec l'ONU, l'Union africaine et tous les autres partenaires afin que l'avenir des opérations de maintien de la paix soit placé sous les meilleurs auspices, de sorte qu'elles puissent atteindre les objectifs recherchés en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, de protection des civils et de contribution au processus de reconstruction et de développement.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de mars, je voudrais exprimer les sincères remerciements de la délégation du Royaume des Pays-Bas aux membres du Conseil, en particulier aux représentants permanents et à leurs équipes respectives, ainsi qu'au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni.

Le mois a été effectivement chargé, et nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pas pu le faire seuls, ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, ainsi que de tout le personnel des services de conférence, des interprètes – qui ont fait un travail formidable – et des agents de sécurité. Nous leur savons gré de leur appui inlassable, de leur professionnalisme et de leur souplesse. Ils sont toujours là pour nous, et nous pouvons toujours compter sur eux, y compris les services de médias. Il est vraiment impressionnant, le nombre de personnes qui sont là pour aider la présidence à s'acquitter efficacement de sa tâche. Je les remercie tous très sincèrement.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation péruvienne pour le mois d'avril.

*La séance est levée à 18 h 20*